

# ETAT DES LIEUX

## 2015

# COMMUNE DE FOREST





## Introduction :

---

Comme précisé lors du précédent état des lieux, il me semble utile, important et nécessaire d'avertir le lecteur que ce rapport n'a pas la « prétention » de présenter une étude à spécificité scientifique mais bien une étude dite « de terrain » basée sur la consultation et le partage d'informations.

Ce document a été établi dans le but de permettre à quiconque veut se représenter l'accueil extrascolaire au niveau du territoire de Forest, d'en avoir une idée générale tendant au maximum vers la réalité et cela en un rapide coup d'œil.

C'est également un outil qui s'inscrit dans une démarche purement volontaire et désintéressée, qui aimerait faire partager une information pour qui désire aborder le secteur de l'accueil comme un champ social et une problématique qui reste encore mal connue.

Cette étude réactualisée propose d'identifier les différents opérateurs, de relater les opinions des acteurs concernés que sont les professionnels de l'accueil, les parents, les enfants et de parcourir un examen sommaire des besoins émis par ces derniers.

Elle invite également à redécouvrir la commune de Forest en mettant en évidence ses potentialités en matière d'accueil de l'enfance, mais aussi ses carences.

En somme, ce dossier se veut être une clef conductrice d'une approche de l'accueil extrascolaire au niveau forestois afin d'encourager une réflexion globale en la matière.

Bonne lecture à tous.

Van Bockstaele Gino  
Coordinateur ATL



## **QUELQUES REMERCIEMENTS S'IMPOSENT**

**Ma collaboratrice et moi-même souhaitons remercier  
tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration  
de cet état des lieux ainsi qu'à l'analyse des besoins du secteur :**

**les enfants ;  
les parents ;  
les professionnels**

**et, plus particulièrement, l'Office de la Naissance et de l'Enfance  
qui subsidie en grande partie le volet ATL.**

# La commune de FOREST, informations générales :

---

## LES SOURCES

Les informations ci-dessous émanent des sources et documents suivants :

- ULB-IGEAT, fiche communale n°7 d'analyse des statistiques locales en Région Bruxelloise, édition février 2009 ;
- Diagnostic Local de Sécurité du service de prévention de la commune de FOREST
- Observatoire de la Santé et du Social ;
- service de la population de la commune sur base du registre local
- SPF économie ;
- Institut Bruxellois d'Analyses et de Statistiques (IBSA) ;
- divers rapports de la coordination des dispositifs de cohésion sociale ;
- service de l'instruction publique ;
- Site de l'administration communale de Forest.

## LA SITUATION ET LA CONFIGURATION

La commune de FOREST se situe au sud-ouest de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle est bordée, en périphérie par DROGENBOS au sud-ouest, et au sein de la Région, par ANDERLECHT et SAINT-GILLES au nord, IXELLES et UCCLE à l'est.

Une partie importante de son territoire est constituée par la zone industrielle de la vallée de la Senne, dont une grande superficie est occupée par des infrastructures ferroviaires et l'industrie automobile.

La population se concentre surtout dans la partie nord (SAINT-ANTOINE) et à l'est.

## LA POPULATION

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015<sup>1</sup>, la commune comptait 54.541 habitants dont 26.223 hommes et 28.318 femmes<sup>2</sup>.

Avec une superficie de 6,2 km<sup>2</sup>, la densité de la population est donc de 8.796,93 habitants par km<sup>2</sup>. Le tableau ci-dessous récapitule la densité de la population forestoise au cours de différentes années :

Année	1995	2000	2005	2010	2015
Habitants/Km <sup>2</sup>	7.351,13	7.347,58	7.670,16	8.134,68	8.796,93

Au regard de ce tableau, on peut constater l'accroissement de la population forestoise. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'âge moyen du Forestois était de 37,8 ans et de 37,5 ans pour le reste de la région bruxelloise.

---

<sup>1</sup> Source service de la population de la commune de Forest

<sup>2</sup> Source IBZ statistique population

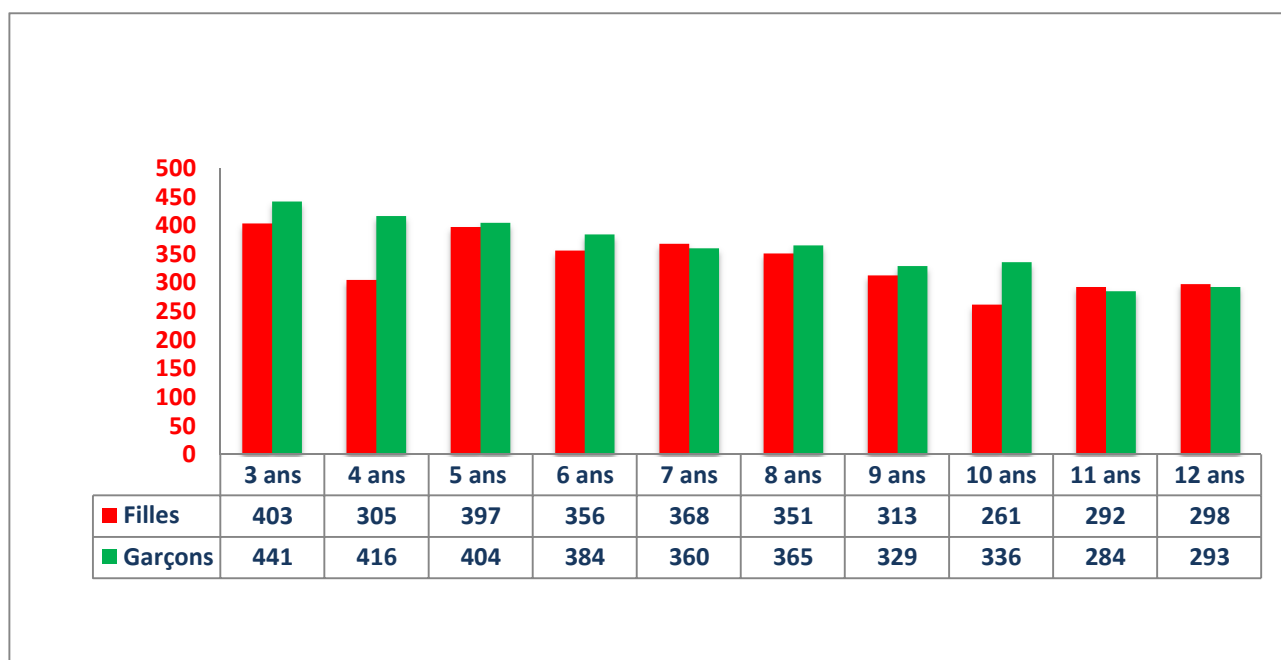
## LES MENAGES

Le nombre de ménages forestois était au nombre de 24.970 au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les familles avec enfants sont réparties ainsi :

Ménage avec 1 enfant	Ménage avec 2 enfants	Ménage avec 3 enfants	Ménage avec 4 enfants	Ménage avec 5 enfants	Ménage avec 6 enfants	Ménage avec 7 enfants	Ménage avec 8 enfants	Ménage avec 9 enfants
4179	3054	1165	446	110	31	12	0	1

La moyenne est de 0,7 enfant par ménage.

### REPARTITION PAR AGE ET SEXE DES ENFANTS DE 3 A MOINS DE 12 ANS



Au total au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la commune comptait 6956 enfants âgés de 3 à 12 ans, dont 3344 filles et 3612 garçons.

## NATIONALITES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 33,52% de la population de la commune de Forest était de nationalité non belge.

Une autre part importante de la population a acquis la nationalité belge sans que ce chiffre puisse être quantifié de manière précise car la Belgique ne tient pas de statistique.

## PRINCIPALES NATIONALITES A FOREST

Nationalité	Nombre	Pourcentage
Nombre d'habitants	54.541	100%
Belgique	36.268	66,48%
France	2912	5,33%
Maroc	2216	4,06%
Italie	1891	3,46%
Portugal	1862	3,41%
Espagne	1545	2,83%
Pologne	1510	2,76%
Roumanie	1096	2%
Brésil	441	0,80%
Congo	334	0,61%
Grèce	330	0,60%

Ce tableau met en exergue les 11 nationalités les plus représentées à Forest. La tendance des années antérieures démontre que Forest est une commune où la multi-culturalité est bien présente.

Plus de la moitié des personnes d'origines étrangères provient des pays de l'Union Européenne. Comparativement au précédent état des lieux on observe une évolution importante de la population provenant des pays de l'Est. Ainsi la population polonaise a augmenté de 65,57% depuis 2010 et la population roumaine de 202 %.

On dénombre 186 nationalités différentes sur le territoire forestois.

## MOBILITE

Dans la même lignée que les autres communes bruxelloises, FOREST met tout en œuvre pour améliorer et faciliter la mobilité au sein de sa commune des personnes qui ne roulent pas en voiture privée ou de société.

- amélioration des pistes cyclables ;
- mise en place des « VILLO » : stations de location de vélos sur les axes très fréquentés de la commune ;
- voitures « CAMBIO » : 4 stations de voitures partagées sont actuellement disponibles: une rue de Barcelone, rue des Alliés et les deux dernières sur l'avenue Jupiter à hauteur des numéros 121 et 208.

Quant à la sécurité, elle a prévalu sur la mobilité des voitures particulières par

- la mise en place d'une multitude de « casse-vitesse », de ronds-points et autres dispositifs sécuritaires n'ont fait que croître.

## CADRE

Forest est une commune qui donne aux habitants un cadre de vie paisible et agréable. Commune verte par excellence avec ses 69,5 hectares d'espaces verts, elle offre à ses habitants ainsi qu'aux visiteurs de beaux espaces de promenades. Le gestionnaire de tous ces parcs est la commune de Forest excepté les parcs DUDEN et ABBE FROIDURE qui sont gérés par Bruxelles environnement. Voici quelques idées pour s'évader ou flâner seul ou accompagné.

### Le parc de FOREST



Superficie : 13,50 hectares  
Adresse :  
Avenue REINE MARIE-HENRIETTE

Ancien bois de HEEGDE défriché. Ce versant abrupt fut aménagé en parc en 1878 par le célèbre architecte Victor BESME à la demande du Roi Léopold II qui avait pour objectif de créer des espaces de détente et de loisirs pour les populations ouvrières des alentours.

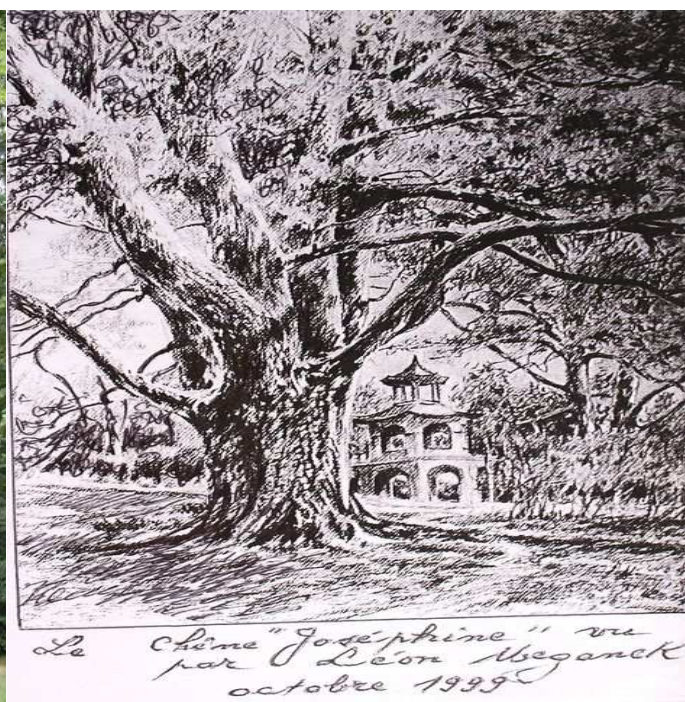
## Le parc DUDEN



**Superficie : environ 23 hectares**  
**Adresse :**  
**chaussée de BRUXELLES**  
**avenue Victor ROUSSEAU**  
**avenue Gabriel FAURE**

On dit que Charles QUINT chassait dans cette magnifique hêtraie. Paysage féérique à flanc de coteau entre le château de l'homme d'affaire allemand DUDEN et le légendaire stade de l'Union, qui céda le site à LEOPOLD II.

## Le parc JACQUES BREL<sup>3</sup>



Certainement le plus sauvage et le plus romantique des parcs forestois. Ancien jardin du Château des Eperons d'Or, le parc Jacques BREL est aussi le plus méconnu.  
A découvrir absolument : le chêne Joséphine, un arbre exceptionnel !

**Superficie : 1,60 hectare**  
**Adresse : Avenue KERSBEEK**

<sup>3</sup> Illustration du chêne Joséphine par Léon MEGANCK



### Le parc de l'ABBAYE



**Superficie : 3 hectares**  
**Adresse: place SAINT-DENIS**

L'ancienne Abbaye de Forest fut fondée en 1106, au bord d'un ruisseau, affluent de la Senne, au sud de la ville de Bruxelles. Abbaye bénédictine de 'Nobles Dames', elle fut supprimée en 1796 et vendue l'année suivante. Les bâtiments qui ont survécu au démantèlement forment aujourd'hui un lieu accueillant. Abbaye et site sont classés comme monuments historiques depuis 1994.

### Le parc du BEMPT



**Superficie: 21, 68 hectares**  
**Adresse: chaussée de NEERSTALLE**

Le parc est la partie boisée qui reste de l'ancien domaine DEN BEMPDT qui s'étendait jadis entre la chaussée de NEERSTALLE et le canal Bruxelles-Charleroi.

### Le parc des 3 FONTAINES (dans le parc du BEMPT)



**Superficie : 2,51 hectares**  
**Adresse : chaussée de NEERSTALLE**

### Le parc MARCONI



**Superficie: 29 ares**  
**Adresse:**  
**rue MARCONI**  
**chaussée d'ALSEMBERG**

Le parc MARCONI est situé entre la rue MARCONI et la chaussée d'ALSEMBERG, à proximité du lieu-dit « place ALBERT ». Cet endroit est avant tout un raccourci pour les habitants du quartier, peu de gens s'y arrêtent. Il se développe en longueur sur 100m. Le parc comprend de nombreux arbres ainsi qu'un bâtiment appartenant à la commune dans lequel se trouve actuellement la justice de paix. L'endroit est ceinturé par des grilles qui restent ouvertes en permanence.

## Le parc ABBE FROIDURE



Adresse :  
avenue BRUGMANN, 54  
rue Franz MERJAY, 77 (IXELLES)

Ce petit jardin public est situé à cheval sur les communes de FOREST et d'IXELLES. Il se trouve intégralement à l'intérieur du pâté de maisons formé par les avenues BRUGMANN et du HAUT-PONT et les rues DARWIN et Franz MERJAY. L'entrée ouest donne sur l'avenue BRUGMANN (FOREST) et l'entrée Est se situe sur la rue Franz MERJAY et le square Léon JACQUET (IXELLES).

## Le parc JUPITER



Superficie : 2,63 hectares  
adresse : avenue JUPITER  
en face du numéro 96

Créé sur un talus relativement raide en contrebas du quartier de l'Altitude Cent, ce parc offre une alternance de groupes d'arbres de belle taille, de pelouses et de massifs d'arbustes ornementaux.

Un terre-plein aménagé dans le talus donne accès à un point de vue exceptionnel sur le sud de la région bruxelloise où a été installée une table d'orientation en pierre bleue taillée indiquant les grands points de repères de la ville : l'Atomium, la basilique de Koekelberg et l'hôtel de ville de Bruxelles.

## Aires de jeux

- ✚ Aire de jeux du BEMPT : chaussée de NEERSTALLE en face du n°240



- ✚ Aire de jeux dans le parc JUPITER : avenue JUPITER en face du n°91



✚ Aire de jeux rue Jean-Baptiste BAECK près du n°71



✚ Aire de jeux du parc de l'Abbaye : chaussée de BRUXELLES en face de la maison communale.



## LES COMMERCES

FOREST est une commune vivante qui possède un large éventail de commerces de proximité répartis sur 4 gros noyaux commerciaux ainsi qu'un plus petit<sup>4</sup>:

- Le noyau SAINT-DENIS qui rassemble la place SAINT-DENIS, la rue Jean-Baptiste VAN PE, la chaussée de NEERSTALLE ainsi que la chaussée de BRUXELLES ;
- Le noyau ALBERT avec son carrefour principal, la chaussée d'ALSEMBERG et l'avenue ALBERT ;
- Le noyau WIELEMANS CEUPPENS en ce compris l'avenue VAN VOLXEM et le début de la rue de MERODE ;
- Le noyau de l'ALTITUDE 100 avec son rond-point ainsi qu'une partie de la chaussée d'ALSEMBERG ;
- Le cinquième se trouve à cheval sur FOREST, UCCLE et DROGENBOS, de la chaussée de NEERSTALLE à la jonction de la rue de l'ETOILE et de la rue de STALLE.

## LA CULTURE

La culture n'est pas en reste notamment grâce aux deux centres culturels qui offrent à la population francophone et néerlandophone un beau panel d'activités.

Le BRASS, inauguré en 2009, est le deuxième bâtiment sauvegardé des anciennes brasseries WIELEMANS. Situé à côté du centre d'art contemporain «WIELS», il est l'un des sites du nouveau Centre Culturel de FOREST. Consacré principalement aux nouvelles technologies, à la culture digitale et aux arts numériques, il dispose de magnifiques espaces industriels classés au patrimoine des Monuments et Sites.

Le centre culturel néerlandophone TEN WEIJNGAERT offre un éventail d'espaces de rencontre. Il dispose de très nombreuses salles notamment de spectacle, de sport, de cinéma. Le centre s'adresse à un public très varié.

Du côté variété, FOREST n'est pas en reste. FOREST National, lieu de divertissement par excellence, propose une panoplie de concerts, spectacles et autres galas en tout genre. Ce lieu culte, génère beaucoup de mouvements et de visiteurs venus des quatre coins de la Belgique. Cependant l'implantation de ce complexe proche du centre de FOREST, engendre de gros problèmes de circulation lors des événements qui s'y déroulent et rend la vie des riverains « compliquée » à gérer au quotidien (nuisances sonores, saletés des voiries, stationnement, rue fermée à la circulation, accès au Colruyt pratiquement impossible).

Autre lieu moins connu, « Le théâtre du dé à coudre ». Ce petit théâtre, situé avenue des ARMURES, 28 est proche de l'Altitude 100 et accueille enfants et adultes un jour ou plus par mois.

**Au sein de l'Abbaye, plusieurs salles d'exposition offrent aux artistes la possibilité d'exposer leurs œuvres au public.**

---

<sup>4</sup> Source ATRIUM

## LES SPORTS

Les nombreuses infrastructures sportives sur FOREST offrent un large éventail d'activités aux enfants mais également aux adultes.

Avec ses complexes sportifs, la commune de Forest soutient et encourage la pratique du sport.

Plus de 150 clubs, associations et écoles ont accès à ces infrastructures du lundi au dimanche de 8h à 23h.

- ✚ Le complexe sportif du BEMPT est équipé de six terrains (quatre synthétiques et deux gazons). Les quatre terrains synthétiques servent aux clubs de football, un en gazon sert pour le rugby tandis que le dernier est actuellement non exploitable. Juxtant les six terrains se situent le club de pétanque « FRANKVELD » ainsi qu'un club de dressage de chiens ;
- ✚ Le stade Adrien BERTELSON permet la pratique de l'athlétisme et du football ;
- ✚ Le petit Palais des Sports offre la possibilité de pratiquer de multiples activités comme le basket, la gymnastique, mini-foot, etc.
- ✚ Le centre sportif des PRIMEURS dispose de salles pouvant accueillir de multiples activités comme l'escalade, le badminton, le volley, les arts martiaux, etc.
- ✚ FOREST DOMAINE est doté de 17 terrains de tennis dont 12 en briques pilées ;
- ✚ Le Hall des sports VAN VOLXEM assure de multiples activités : escalade, badminton, volley, arts martiaux, handball, gymnastique, etc.

# Contexte historique de l'ATL

---

En 2001-2002, Jean-Marc NOLLET, Ministre de l'Enfance, proposait aux communes wallonnes et bruxelloises de bénéficier d'une subvention afin de réaliser un état des lieux de l'accueil extrascolaire sur leur territoire.

Cet état des lieux devait d'une part, permettre de savoir ce que font les parents de leurs enfants en dehors des heures d'école en Communauté française, d'autre part de fixer par décret des lignes directrices visant à mieux accueillir les enfants pendant les moments où ils ne sont pas scolarisés.

Afin de ne pas grever le budget des communes, le Ministre leur proposait de bénéficier d'une subvention pour soit engager un coordinateur de l'accueil temps libre, soit signer une convention avec une Asbl qui se chargerait du travail.

L'administration communale de FOREST, très attentive aux soins apportés à la qualité de l'accueil extrascolaire ainsi qu'intéressée de manière générale par l'« Enfance », n'a pas hésité à répondre favorablement à l'invitation de Monsieur NOLLET.

C'est ainsi que le 1<sup>er</sup> février 2002, le premier coordinateur prenait ses fonctions à FOREST.

Durant l'année 2002, celui-ci réalisait le premier état des lieux.

Après étude des états des lieux des différentes communes, le Ministre NOLLET faisait voter le 3 juillet 2003, par le Parlement de la Communauté française, le décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

Un arrêté d'application du décret était adopté le 3 décembre 2003.

Le 26 mars 2009 le décret était modifié, notamment afin de définir de manière précise les missions du coordinateur ATL.

Une convention entre l'ONE et la commune dut également être signée. Elle avait pour objectif la mise en œuvre de la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre sur le territoire communal.

D'autre part, alors que le premier état des lieux soulignait le fait qu'un échevinat spécifique à l'Enfance n'existait pas à FOREST, le collège décidait de créer, en sa répartition interne, un échevinat de l'accueil extrascolaire. Il s'agissait d'intégrer en une vision globale toutes les activités relatives aux enfants âgés de 2,5 à 12 ans, de les regrouper, de créer une plate-forme d'informations, de mettre en valeur les services existants de l'accueil extrascolaire sur le territoire de la commune et, partant de là, de développer de nouvelles initiatives pour cette catégorie de la population.



Cette initiative était très attendue par les Forestois.

Cette nouvelle matière était attribuée à l'époque à Madame Lucille BAUMERDER, échevine de l'instruction publique, de la petite enfance et donc de l'accueil extrascolaire.

Actuellement la politique de l'accueil des enfants pendant leur temps libre (ATL) est attribuée à Monsieur Ahmed OUARTASSI, Echevin aussi de la coopération européenne et internationale et des sports. La coordination ATL à FOREST est confiée à Monsieur VAN BOCKSTAELE Gino sous la responsabilité de Monsieur OUARTASSI.

## Le décret

---

Qui est concerné par le décret ?

Les enfants âgés de 2,5 à 12 ans.

Quelles périodes entrent en ligne de compte ?

- le temps avant et après l'école ;
- le mercredi après-midi ;
- le week-end ;
- les congés scolaires.

Que vise le décret ?

- contribuer à l'épanouissement global des enfants ;
- contribuer à la cohésion sociale ;
- faciliter la conciliation entre vie de famille et vie professionnelle.

Quelles actions concrètes met-il en place ?

- un état des lieux et une analyse des besoins ;
- des programmes de Coordination Locale pour l'Enfance.

Qui pilote ?

- la Communauté française par le biais de l'Office de la Naissance et de l'Enfance ; qui prend en charge les frais de coordination et octroie des aides aux opérateurs d'accueil.

Qui exécute ?

- le Coordinateur ATL ;
- la Commission Communale de l'Accueil.

# Le coordinateur de l'Accueil Temps Libre

---

## Ses trois missions de base :

- soutenir le membre du collège des Bourgmestre et Echevins en charge de cette matière, dans la mise en œuvre et la dynamisation de la coordination Accueil Temps Libre ;
- sensibiliser et accompagner les opérateurs de l'accueil dans le développement de la qualité de l'accueil ;
- soutenir le développement d'une politique cohérente pour l'Accueil Temps Libre sur le territoire de la commune.

## Sa méthodologie :

### 1. Coordonner la réalisation de l'état des lieux et l'analyse des besoins

Sous l'impulsion de la Commission Communale d'Accueil (CCA), le coordinateur Accueil Temps Libre (ATL) organise le travail pour réaliser l'état des lieux ainsi que l'analyse des besoins dans le respect des procédures et des délais déterminés par le décret et ses arrêtés d'application. Il est responsable également de la présentation des résultats de son travail à la CCA.

### 2. Coordonner la réalisation du programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) et ses modifications

Le coordinateur ATL organise le travail d'analyse et de réflexion de la CCA qui débouche sur la construction du programme CLE. Il alimente les tâches de la CCA par l'apport de textes de référence, des réalités locales, des constats issus de contacts avec les différents acteurs. En accord avec le président de la CCA, il peut également amener des suggestions de partenariat, des pistes d'actions concrètes et des propositions de nouvelles initiatives à construire. Il a aussi pour obligation d'effectuer toutes les démarches pour le renouvellement de l'agrément.

### 3. Mettre en œuvre le programme CLE sur la commune

Le coordinateur ATL est en charge de traduire les intentions et les décisions prises par la CCA dans le programme CLE en actions concrètes sur le terrain. A cette fin, il mobilise toutes les ressources existantes dans la commune. Le programme CLE traduisant les réalités locales, les missions qui en découlent seront propres à chaque programme CLE.

### 4. Coordonner l'évaluation du programme CLE

Dans son rôle de suivi du programme CLE, le coordinateur ATL réalise les évaluations du programme CLE telles que prévues par le décret, ainsi que l'évaluation des actions réalisées et

des projets mis sur pied. Il présente le résultat de ses évaluations à la CCA pour discussion et approbation.

#### **5. Soutenir l'organisation de la CCA et en assurer le secrétariat**

Le coordinateur ATL est responsable de la bonne organisation de la CCA en collaboration avec son président. Tous les six ans, après les élections communales, il est chargé de renouveler les membres de la CCA en respectant les procédures prévues.

Pour la gestion ordinaire, en collaboration avec le président, il fixe les ordres du jour, prépare les différents points qui y seront abordés, se charge des convocations et rédige les procès-verbaux. Il organise également le suivi et la mise en application des décisions prises par la CCA.

#### **6. Rédiger le rapport d'activités et le plan d'actions annuel**

Le coordinateur ATL organise le travail pour que la CCA puisse construire en début d'année un plan d'actions annuel reflétant les actions à mettre en place pendant l'année pour atteindre les objectifs fixés dans le programme CLE. A la fin de l'année, il rédige un rapport de son action que la CCA approuve avant qu'il ne l'envoie à l'ONE.

## **La Commission Communale d'Accueil**

---

### **Sa finalité**

La CCA permet à l'ensemble des acteurs concernés par l'accueil des enfants de deux ans et demi à douze ans de se rencontrer et de partager leurs expériences afin de concevoir l'accueil de manière globale.

Cette méthode de travail, sous l'impulsion de la commune, permet à chacun de s'engager dans une participation citoyenne au niveau local. Enfin, elle favorise le développement local dans toutes ses dimensions (économique, sociale, culturelle, environnementale) ainsi que la prise de décisions.

### **Composition de la Commission Communale d'Accueil**

La CCA est composée de minimum quinze et maximum vingt-cinq membres effectifs ayant voix délibérative, répartis en cinq composantes constituées du même nombre de représentants.

- 1) Les représentants du conseil communal dont le membre désigné par le collège des Bourgmestre et Echevins pour assurer la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et le soutien à l'accueil extrascolaire.
- 2) Les représentants des établissements scolaires, organisés ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune.

- 3) Les représentants des personnes qui confient les enfants à des milieux d'accueil.
- 4) Les représentants des opérateurs de l'accueil œuvrant sur le territoire de la commune qui se sont déclarés à l'O.N.E.
- 5) Les représentants des associations, institutions ou services agréés.

Siègent également au sein de la CCA, avec voix consultative :

- le coordinateur ATL,
- un représentant de la province à laquelle appartient la commune (pour BRUXELLES, un représentant de la Région), ou de la Commission communautaire française, pour autant que celle-ci ait désigné son représentant,
- un coordinateur ou une coordinatrice des milieux d'accueil désigné par l'administrateur(trice) général de l'O.N.E. (Madame DE BROUWER Catherine),
- toute personne invitée par la CCA.

## **Composition de la commission communale de l'accueil de FOREST de 2012 à 2018**

**(Les membres sont élus après chaque élection communale).**

### **Composante n° 1 :**

*les représentant(e)s du conseil communal dont le Président est d'office le membre du collège des Bourgmestre et Echevins ayant l'accueil extrascolaire dans ses attributions.*

<b>Effectifs :</b>	<b>Suppléants :</b>
<b>Monsieur OUARTASSI Ahmed (P.S.)</b> <b>Monsieur RONGE Camille (Indépendant)</b> <b>Madame VAN ZEELAND Catherine (C.D.H.)</b> <b>Monsieur NOCENT Christophe (F.D.F.)</b> <b>Madame ANGELI Alitia (Ecolo)</b>	<b>Madame PÈRE Françoise (P.S.)</b> <b>Monsieur LEDERER Raphaël (M.R.)</b> <b>Monsieur HACKEN Laurent (C.D.H.)</b> <b>Madame PAQUES Nadine (F.D.F.)</b> <b>Madame PLOVIE Magali (Ecolo)</b>

Monsieur OUARTASSI est l'actuel président de la CCA.

### **Composante n° 2 :**

*les représentant(e)s des établissements scolaires, organisés ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune.*

<b>Effectifs :</b>	<b>Suppléants :</b>
<b>Madame BOELAERT Cindy (école 6)</b> <b>Madame VIGNOBLE Ariane (école 9)</b>  <b>Madame MEERT Nathalie (école St-Augustin)</b> <b>Madame GAILLY Claudine (école Ste-Alène)</b> <b>Madame MOLTER Karin (école en Couleurs)</b>	<b>Madame FLAMMANG Florence (école 13)</b> <b>Madame CASTRIGNANO Julie (école du Vignoble)</b>  <b>Monsieur VANDEUREN Raymond (FELSI)</b>

Mesdames BOELAERT, VIGNOBLE, FLAMAND et CASTRIGNANO représentent l'enseignement communal, Mesdames MEERT et GAILLY l'enseignement libre subventionné de caractère confessionnel, Madame MOLTER et Monsieur VANDEUREN, l'enseignement libre subventionné de caractère non confessionnel.

**Composante n° 3 :**

*les représentant(e)s des personnes confiant leurs enfants qui font partie des associations de parents représentées aux Conseils de participation des établissements scolaires qui dispensent un enseignement fondamental sur le territoire de la commune.*

<b>Effectifs :</b>	<b>Suppléants :</b>
<b>Monsieur LEIVA-OVALLE Fabrizio (école 3)</b> <b>Madame ERKENS Sandrine (école du Vignoble)</b> <b>Madame EVANGELOU Elisabet (école 13)</b> <b>Madame DEHON Yasmine (école 13)</b> <b>Madame CHABBERT Delphine (école Arc-en-Ciel)</b>	<b>Monsieur THALHOFER Stephan (école 3)</b> <b>Madame DA SYLVA Nancy (école Arc-en-Ciel)</b> <b>Monsieur GILLIOT Philippe (école 3)</b> <b>Madame TENOUTASSE Sylvie (école Arc-en-Ciel)</b> <b>Madame RENOUPREZ Marie-France (école Arc-en-Ciel)</b>

**Composante n° 4 :**

les représentant(e)s des opérateurs de l'accueil œuvrant sur le territoire de la commune qui se sont déclarés à l'O.N.E. sauf si ces opérateurs sont déjà présents au titre de représentants des établissements scolaires, organisés, ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune.

<b>Effectifs :</b>	<b>Suppléants :</b>
<b>Madame MONTI Anne, coordinatrice des accueillants communaux</b> <b>Madame SAVARINO Angela, accueillante de garderie (institut Ste-Ursule)</b> <b>Madame MANGOMBO Blandine, accueillante de garderie (école Nos Enfants)</b> <b>Madame SCHOER Sabine, accueillante de garderie (académie de musique)</b> <b>Madame VANLANCKER Martine, directrice de plaines et coordinatrice du parascolaire</b>	<b>Madame FRIDA Naïma, accueillante de garderie (école 13)</b> <b>Madame LANE Christine, accueillante de garderie (institut Ste-Ursule)</b>  <b>Madame CLOOF Michèle, responsable du service extrascolaire</b>

### Composante n° 5 :

les représentant(e)s des services, associations ou institutions qui sont agréés, reconnus ou affiliés à une organisation ou fédération agréée ou reconnue par ou en vertu des dispositions décrétales ou réglementaires de la Communauté française autres que celles du décret ONE.

Effectif(s) :	Suppléant(s) :
<p>Monsieur AZEEBAL Hosein (Centre Culturel Al Malak) Madame SOETENS Carol (Le Cairn asbl) Madame ESSAIDI Tamimount (Maison de Quartier Saint Antoine) Madame BOUHJAR Nora (Centre Culturel Omar Kayam) Monsieur CARLIER Jean-Philippe (Partenariat Marconi)</p>	<p>Madame MISSRI Najouar (Centre Culturel Al Malak) Madame POUPART Nora (Le Cairn asbl) Monsieur SOUHAIB Ibrahim (APOMSA)  Monsieur PRADO BRITTO Yann (Centre Culturel Omar Kayam) Madame TERCELIN Marie-Waudru (Partenariat Marconi)</p>

## LE PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE

---

### Qu'est-ce que le programme C.L.E.?

Il s'agit d'un programme coordonné d'accueil de l'enfance concerté au niveau local, se rapportant à une zone géographique déterminée, ayant reçu un agrément pour 5 ans et mis en œuvre sous l'égide de la commune.

C'est également une réponse à l'état des lieux. En effet, il présente l'ensemble des projets d'accueil sur le territoire forestois et constitue donc un outil de structuration de l'offre d'accueil, en vue de rencontrer les besoins relevés dans l'état des lieux.

Le programme est rédigé par le coordinateur ATL et soumis à la concertation de toutes les parties concernées au sein de la CCA après son approbation par le conseil communal.

Le programme CLE est agréé par l'ONE, puis mis en œuvre par les différents opérateurs de l'accueil.

### Que contient la rédaction du programme CLE ?

- l'organisation concrète de l'accueil proposé par chaque opérateur ainsi que toutes les informations pratiques le concernant (lieux d'accueil, déplacements, activités proposées, périodes couvertes, encadrement, coût pour les parents, ...)
- la manière dont les partenariats et les collaborations s'établissent ;
- les modalités de répartition des moyens financiers ;
- les besoins en matière d'accueil propres à la commune ;
- la liste des outils d'information aux parents (brochures, affiches, site internet, ...).

## L'évaluation et la modification du programme C. L. E.

La commune réalise ou fait réaliser, deux ans après l'agrément du programme CLE et deux ans après la première évaluation, un rapport d'évaluation relatif au programme CLE. Ledit rapport est transmis à la CCA, laquelle propose, le cas échéant, les modifications qu'elle estime nécessaires.

La commune transmet le rapport d'évaluation, à la commission d'agrément.

Les besoins et les opérateurs de l'accueil étant susceptibles d'évoluer au cours du temps, le programme CLE peut donc faire l'objet de modifications.

## Les subventions

Des subventions forfaitaires, destinées aux frais de fonctionnement et de personnel, contribuent au financement des opérateurs de l'accueil agréés en vertu du décret et qui couvrent les périodes après l'école jusqu'au moins dix-sept heures trente.

Le montant de cette subvention est lié au nombre d'enfants de 3 à 12 ans domiciliés sur le territoire de la commune.

La Communauté française consacre donc dans les faits 0,20 euros par enfant par jour pour l'accueil extrascolaire, ce qui est peu en soi.

A la fin de l'exercice budgétaire, il reste un solde qui est redistribué aux opérateurs de terrain selon un coefficient multiplicateur au prorata du nombre de présences d'enfants par jour. Mais, comme la Communauté française travaille à budget fermé dans ce secteur, les subventions n'évoluent pas en volume. De ce fait plus il y a d'opérateurs sur le terrain pour «l'accueil temps libre », moins les opérateurs reçoivent de subsides par enfant et par jour.

Ainsi, si en 2004, les 20 cents de subside étaient multipliés par un coefficient de 10, vu le nombre croissant d'opérateurs le coefficient est tombé à 2,3766 en 2014. Il faut donc s'attendre à ce que les milieux d'accueil éprouvent de plus en plus de difficultés à se développer.

### Evolution du coefficient multiplicateur :

2006	2007	2009	2010	2011	2012	2013	2014
6,75	3,83	3,1205.	3,0768	3,2050	2,8940	2,5335	2,3766

Comme on le remarque dans le tableau repris ci-dessus, l'évolution du coefficient multiplicateur ne va pas dans le bon sens.

Sur le terrain, comme dans la plupart des communes, de nouvelles initiatives voient le jour mais ont parfois des difficultés à se maintenir faute de moyens financiers. Nombre d'entre elles sont en situation de survie et ont beaucoup de difficultés à se projeter dans l'avenir.

Cela empêche parfois les milieux d'accueil d'avoir des tarifs abordables pour les familles et limite par conséquent leur accessibilité. Une aide au démarrage serait particulièrement nécessaire pour leur donner le temps de financer et d'autonomiser leur projet.

Une majorité de coordinateurs bruxellois recommande un relèvement du montant des subsides et la mise en place des subventions d'impulsion prévues par le décret.

Beaucoup de professionnels de l'accueil soulignent qu'en grande majorité, les enfants restent durant le temps du midi et prennent leur repas à l'école, ce qui nécessite une organisation particulière en termes d'encadrement et de locaux. Quel que soit le réseau, les écoles rencontrent d'énormes difficultés pour créer les conditions nécessaires à l'accueil des enfants durant ce moment très important de la journée.

L'accueil durant le temps de midi n'est pas reconnu par le décret ATL et il est très insuffisamment subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'où la recommandation de la majorité des coordinations bruxelloises de reconnaître ce temps et de le subsidier à hauteur de la subvention d'après l'école.

## L'agrément

### ***Procédure d'élaboration et d'agrément du programme C.L.E.***

- La commune réalise ou fait réaliser un état des lieux des activités d'accueil organisées sur son territoire, lequel est soumis à la C.C.A. ;
- Sur base de cet état des lieux, l'Echevin ayant cette matière dans ses attributions, en collaboration avec le coordinateur, élabore une proposition de programme C.L.E. ;
- Cette proposition est transmise à la C.C.A. qui peut proposer des modifications ;
- La proposition de programme C.L.E. est, le cas échéant modifiée, puis adoptée par le conseil communal avant d'être envoyée à la Commission d'agrément ;
- La Commission d'agrément rend à l'O.N.E. un avis sur la proposition du programme C.L.E. ;
- L'O.N.E. agréé le programme C.L.E.

### ***Composition de la Commission d'agrément***

- l'Administrateur général de l'O.N. E. ;
- le Coordinateur de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse ;
- un représentant de l'Union des Villes et des Communes wallonnes et un représentant de l'Association des Villes et des Communes de la Région de BRUXELLES-Capitale ;
- le président et le vice-président du Conseil général de l'enseignement fondamental ;
- un représentant des opérateurs de l'accueil en Région Bruxelloise ;
- un représentant des syndicats du secteur public et un du secteur privé ;
- un délégué du Gouvernement chargé de veiller au respect de la réglementation relative aux avantages sociaux ;
- un expert désigné par le Ministre de l'Enfance.



## ***Les missions de la commission d'agrément***

- remettre des avis sur les demandes d'agrément des programmes CLE ;
- remettre des avis sur les demandes d'agrément des opérateurs de l'accueil ;
- traiter les plaintes.

## ***Les plaintes***

Une plainte peut être introduite par toute personne justifiant d'un intérêt.

Ces plaintes peuvent porter sur :

- le non-respect de la procédure d'élaboration du programme C.L.E. ;
- le non-respect de la procédure de modification du programme C.L.E. ;
- le non-respect du programme C.L.E. ou du décret.

## ***Application du décret par FOREST***

L'administration communale de FOREST, très attentive à l'enfance en général, et en particulier aux soins apportés à la qualité de l'accueil extrascolaire, a ouvert la fonction de Coordinateur ATL. Le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le premier programme de Coordination Locale de l'Enfance (programme CLE) était agréé par l'ONE pour une durée de cinq ans.

Actuellement le deuxième programme CLE arrive dans sa dernière année et sera renouvelé en décembre 2015. Pour ce faire, selon l'article 26 du décret ATL «Au plus tard un an avant le terme de la période d'agrément, la commune convoque la Commission Communale d'Accueil (CCA) en vue d'adopter un nouveau programme CLE».

L'ONE aura 90 jours pour examiner ce programme en Commission d'agrément et 60 jours supplémentaires pour transmettre sa décision au Conseil d'Administration de l'ONE et communiquer l'agrément à la commune.

# **Méthode utilisée pour l'état des lieux**

---

La démarche utilisée pour le recueil d'informations de cet état des lieux a été menée par une analyse de terrain active. Un contact téléphonique avec l'ensemble des opérateurs recensés de septembre 2014 à février 2015 a eu lieu. Tous ces renseignements ont été complétés par des apports issus d'études et de recherches précédentes menées sur la commune. Au total 71 milieux d'accueil (écoles, associations, clubs sportifs) ont été contactés et les documents à compléter ont été envoyés par courriel et par courrier. Une aide a été apportée aux opérateurs qui le désiraient, soit par téléphone, soit en se rendant sur place.

Sur les 71 milieux d'accueil contactés, 9 d'entre eux ne sont plus concernés par la tranche d'âge des 3-12 ans ou se sont délocalisés.

Il a été très difficile de contacter les clubs sportifs dispensant des cours au sein du hall VAN VOLXEM et de la salle des PRIMEURS. Certains documents n'ont malheureusement pas pu être récupérés.

Concernant les autres milieux d'accueil, la récolte a pu se faire sans trop de difficultés. Quelques rappels ont été effectués et les derniers questionnaires sont parvenus progressivement. Une stagnation du nombre des milieux d'accueil a été constatée.

Pour recueillir l'avis des parents, un questionnaire, élaboré par les coordinations ATL et disponible sur la plateforme ATL a été utilisé et quelque peu adapté au profil de la population forestoise. Une distribution dans chaque école en expliquant le but de cette enquête a été réalisée à la fin de l'été 2014. Beaucoup de questionnaires ne sont revenus que partiellement complétés. Les associations de parents ont également été contactées afin de vulgariser l'information. Cinq mille formulaires avaient été distribués, environ 1000 d'entre eux ont été récupérés. Seuls 865 exemplaires étaient exploitables.

Concernant l'avis des enfants, deux groupes ont été ciblés :

- les enfants de 4 à 5 ans;
- les enfants de 8 à 12 ans.

Des visites les mercredis après-midi ont été réalisées dans les garderies scolaires, tant dans le réseau de l'enseignement libre que communal. Les besoins ainsi que les attentes des enfants ont été recueillis par le biais d'animations adaptées en fonction de l'âge des enfants.

La finalité était, comme pour les familles, de recueillir un maximum d'informations aux plus proches de ce que peuvent vivre les enfants durant leurs temps libres (habitant ou non la commune).

Des animations dans le centre de vacances communal ont été élaborées lors des vacances d'hiver, du congé détente ainsi que durant les vacances de printemps 2015. Pendant ces périodes, les animations ont été étendues à toutes les tranches d'âges.

De plus, une petite question ouverte a été posée aux enfants, la même que celle posée lors du précédent état des lieux.

Pour la section maternelle : « Quand l'école est finie, je rêve de.... »

Pour les enfants du primaire : « Si je pouvais créer ma garderie de rêve, comment serait-elle ? »

Au total, 268 enfants ont été touchés par cette enquête. À titre comparatif en 2010, 425 enfants répondaient à nos questions.

Le temps nécessaire à la rencontre de toutes les associations et tous les opérateurs qui le souhaitent a été pris. Pour ceux qui ne souhaitent pas une rencontre, l'envoi d'un questionnaire a été proposé via voie postale ou courriel.

Les nombreuses rencontres sur le terrain se sont avérées très intéressantes et enrichissantes.

La récolte des questionnaires a été beaucoup plus facile qu'en 2010. En effet, le monde associatif contacté pour l'élaboration du Petit Répertoire Forestois 2, avait été prévenu de la réalisation de l'état des lieux.

La plupart des associations ont rendu les questionnaires dûment complétés, quelques-uns ont fourni des données très incomplètes ou imprécises, et d'autres sont restés carrément indifférents aux demandes ou sollicitations.

Les informations concernant ces derniers ont été modifiées en fonction des recherches menées personnellement via différentes sources (internet, INS, sites, brochures, etc.).

Les associations ainsi que les opérateurs pour lesquels aucune donnée récente n'était disponible malgré les différentes recherches effectuées, ont été écartés de l'analyse.

Certains opérateurs, y compris des responsables de milieux d'accueil, ont répondu très tardivement, parfois même après que les analyses aient été réalisées. Leurs réponses ont été intégrées autant que faire se peut dans les données. Pour cette raison, certaines statistiques et/ou constatations pourraient être légèrement faussées.

*Quand l'école est finie, je rêve de...*



# Population scolaire au 5 janvier 2015

---

Le relevé ci-dessous comprend les différentes écoles fondamentales qui existent au niveau local en ce compris les établissements de l'enseignement spécial.

1. Ecole communale numéro 3
2. Ecole communale numéro 6
3. Ecole communale du VIGNOBLE
4. Ecole communale Arc-en-Ciel
5. Ecole communale numéro 9
6. Ecole communale numéro 12
7. Ecole communale numéro 13 (enseignement individualisé de type 8 primaire)
8. Ecole communale numéro 14 (enseignement individualisé de types 1 et 2)
9. Annexe de l'école 14 dite « Pavillon des Tilleuls » (enseignement individualisé de types 1 et 2)
10. School 11 a (à titre informatif pas prise en compte)
11. School 11 b (à titre informatif pas prise en compte)
12. Ecole Saint-Augustin
13. Ecole Sainte-Alène
14. Ecole Saint-Antoine
15. Institut Sainte-Ursule
16. Comité scolaire Saint-Denis
17. Comité scolaire Saint-Curé d'ARS
18. Ecole en Couleurs
19. Ecole Nos Enfants
20. Ecole le Tremplin
21. Ecole Beth Aviv
22. Parkschool (à titre informatif pas prise en compte)
23. Sint-Augustinusschool (à titre informatif pas prise en compte)

**Ecole 3**  
**Rue TIMMERMANS, 53-55**  
**Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST**

Nombre d'enfants en maternelle	<b>219</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>304</b>
Nombre total d'élèves	<b>523</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	<b>339</b>
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	<b>415</b>
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	<b>220</b>
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Non</b>



**Ecole 6**  
**Rue Jef DEVOS, 55**  
**Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST**

Nombre d'enfants en maternelle	<b>148</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>197</b>
Nombre total d'élèves	<b>345</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	<b>310</b>
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	<b>140</b>
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	<b>120</b>
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Oui</b>



**Ecole du Vignoble**  
**Avenue DE MONTE CARLO, 91**  
**Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST**

Nombre d'enfants en maternelle	<b>87</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>143</b>
Nombre total d'élèves	<b>230</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	<b>200</b>
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	<b>100</b>
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	<b>36</b>
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Oui</b>



**Ecole Arc-en-Ciel**  
**Avenue du GLOBE, 40**  
**Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST**

Nombre d'enfants en maternelle	<b>119</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>196</b>
Nombre total d'élèves	<b>315</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	<b>231</b>
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	<b>280</b>
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	<b>80</b>
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Non</b>





**Ecole 9**  
**rue du MONTENEGRO, 159**  
**Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST**

Nombre d'enfants en maternelle	<b>232</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>272</b>
Nombre total d'élèves	<b>504</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	<b>336</b>
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	<b>115</b>
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	<b>51</b>
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Oui</b>



**Ecole 12**  
**avenue des SEPT BONNIERS, 210**  
**Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST**

Nombre d'enfants en maternelle	<b>168</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>269</b>
Nombre total d'élèves	<b>437</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	<b>277</b>
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	<b>295</b>
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	<b>150</b>
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Non</b>



**Ecole 13**  
**Enseignement individualisé de type 8 primaire**  
**avenue ZAMAN, 57**

**Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST**

Nombre d'enfants en maternelle	<b>0</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>129</b>
Nombre total d'élèves	<b>129</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	<b>58</b>
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	<b>100</b>
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	<b>36</b>
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Non</b>



**Ecole 14**  
**Enseignement individualisé de types 1 et 2 primaire**  
**rue du DRIES, 27**

**Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST**

Nombre d'enfants en maternelle	0
Nombre d'enfants en primaire	68
Nombre total d'élèves	68
Nombre d'élèves résidant dans la commune	28
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	24
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	12
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Non



**Annexe de l'école 14 dite « Pavillon des Tilleuls »**  
**Enseignement individualisé de types 1 et 2 maternelle**  
**avenue des FAMILLES, 25**

**Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST**

Nombre d'enfants en maternelle	22
Nombre d'enfants en primaire	25
Nombre total d'élèves	47
Nombre d'élèves résidant dans la commune	19
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	22
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	5
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Non



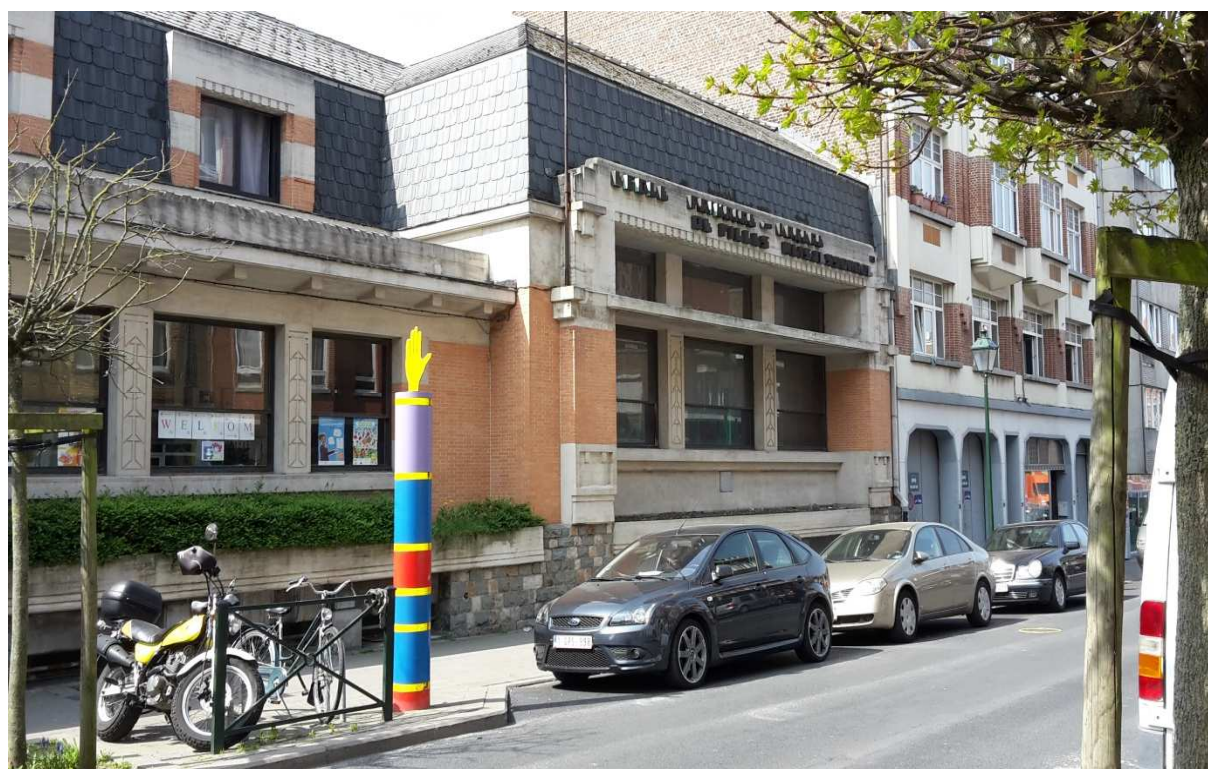
**School 11a**  
**rue de HAL, 34**  
**Pouvoir organisateur : administration communale de Forest**

Nombre d'enfants en maternelle	<b>92</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>112</b>
Nombre total d'élèves	<b>204</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	<b>172</b>
Nombre d'élèves restant au démarrage de la garderie	<b>53</b>
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	<b>45</b>
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Oui</b>



**School 11b**  
**rue de FIERLANT, 35A**  
**Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST**

Nombre d'enfants en maternelle	<b>92</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>109</b>
Nombre total d'élèves	<b>201</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	<b>115</b>
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	<b>150</b>
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	<b>30</b>
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Oui</b>



**Ecole SAINT-AUGUSTIN**  
**avenue SAINT-AUGUSTIN, 16**  
**Pouvoir organisateur : Comité scolaire Saint-Augustin**  
**libre subventionné confessionnel**

Nombre d'enfants en maternelle	<b>110</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>225</b>
Nombre total d'élèves	<b>335</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	<b>202</b>
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	<b>85</b>
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	<b>50</b>
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Oui</b>





**Ecole SAINTE-ALENE**  
**avenue KERSBEEK, 7 et 130 (2 implantations)**  
**Pouvoir organisateur : Asbl Comité scolaire Sainte-Alène**  
**libre subventionné confessionnel**

Nombre d'enfants en maternelle	<b>185</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>194</b>
Nombre total d'élèves	<b>379</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	<b>303</b>
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	<b>70</b>
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	<b>45</b>
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Non</b>



**Ecole SAINT-ANTOINE**  
**rue Pierre DECOSTER, 21**  
**Pouvoir organisateur : Asbl école fondamentale libre Saint-Antoine**  
**libre subventionné confessionnel**

Nombre d'enfants en maternelle	<b>192</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>236</b>
Nombre total d'élèves	<b>428</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	<b>348</b>
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	<b>13</b>
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	<b>65</b>
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Oui</b>



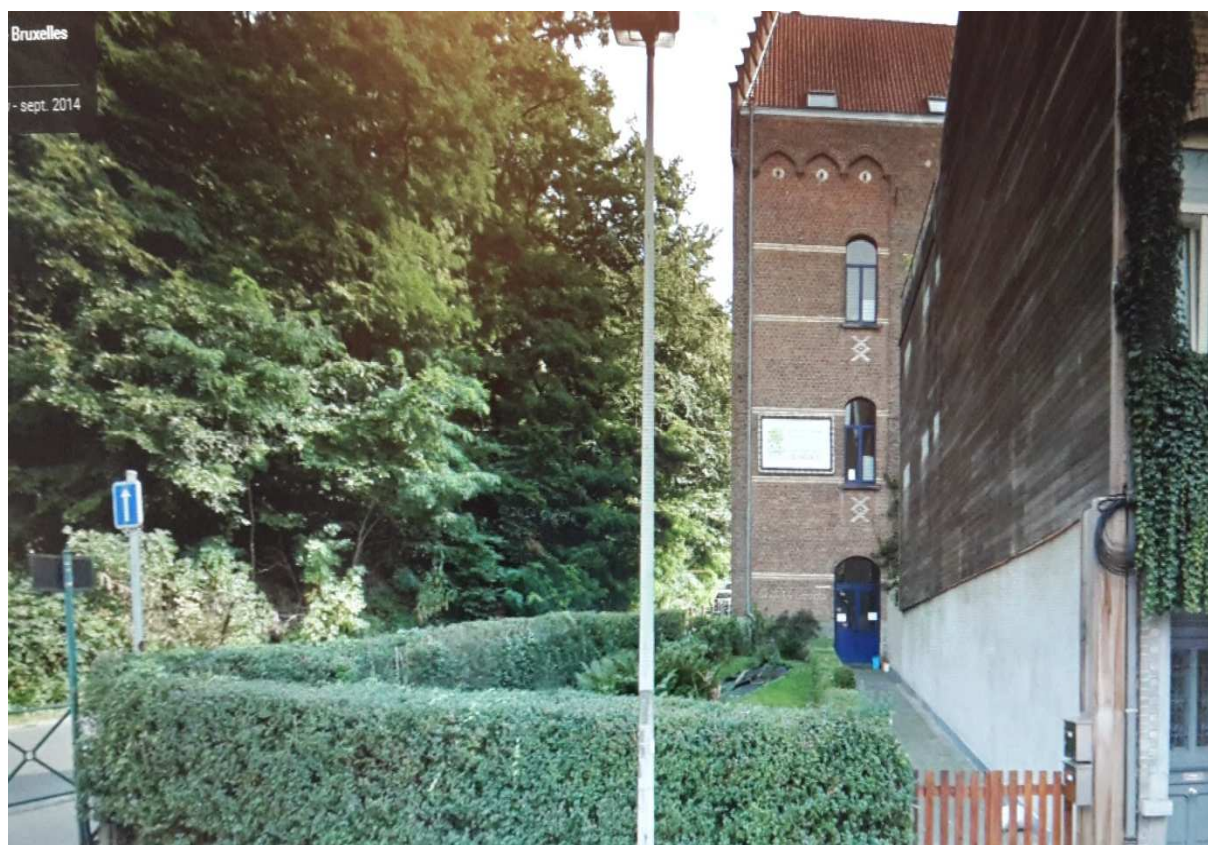
**Institut SAINTE-URSULE**  
**avenue des Armures, 39**  
**Pouvoir organisateur : Asbl Sainte-Ursule**  
**libre subventionné confessionnel**

Nombre d'enfants en maternelle	<b>146</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>393</b>
Nombre total d'élèves	<b>539</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	<b>344</b>
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	<b>60</b>
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	<b>75</b>
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Non</b>



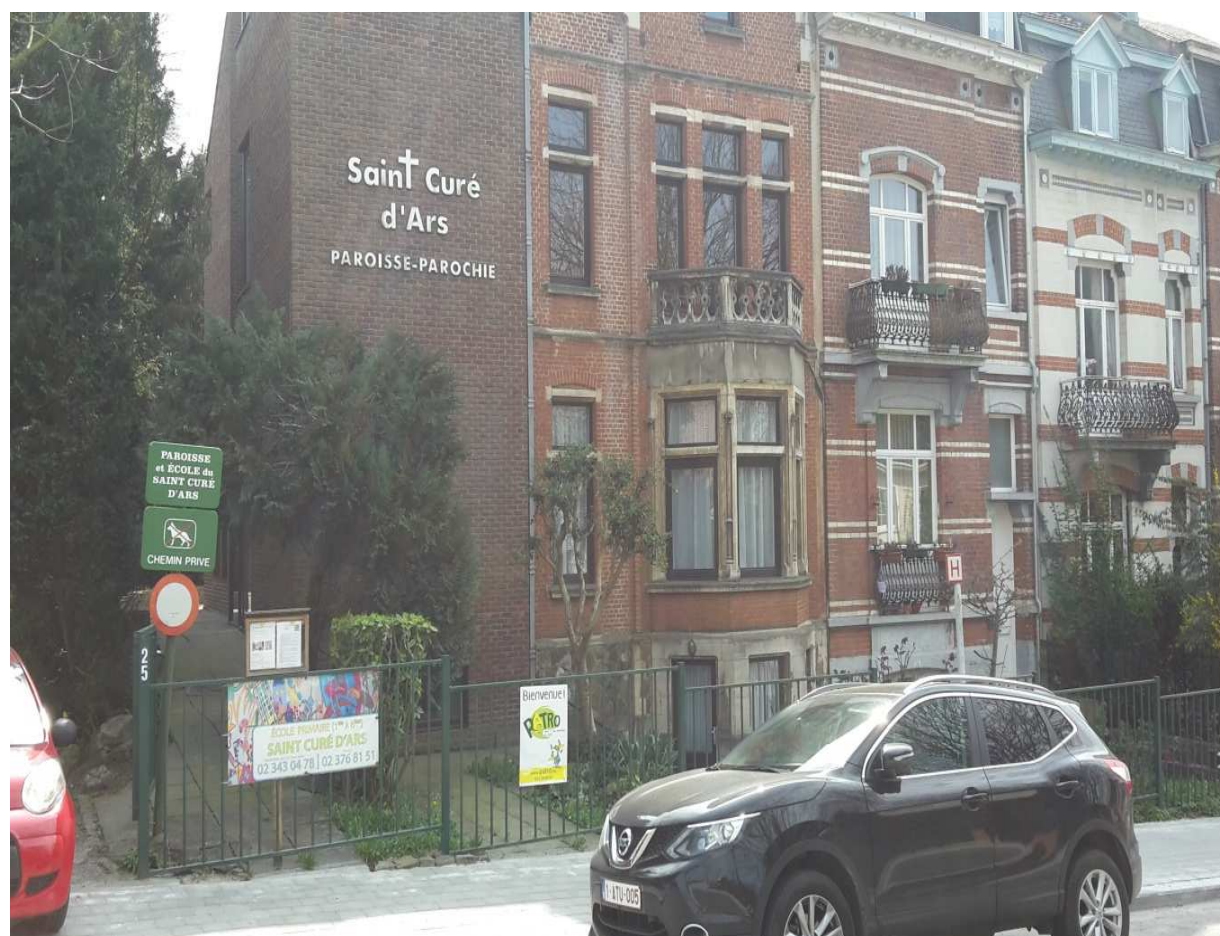
**Comité Scolaire SAINT-DENIS**  
**chaussée de BRUXELLES, 217**  
**Pouvoir organisateur : Comité scolaire Saint-Denis**  
**libre subventionné confessionnel**

Nombre d'enfants en maternelle	<b>104</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>179</b>
Nombre total d'élèves	<b>283</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	<b>234</b>
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	<b>50</b>
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	<b>12</b>
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Non</b>



**Comité Scolaire SAINT-CURE D'ARS**  
**avenue de HAVESKERCKE, 25**  
**Pouvoir organisateur : Comité scolaire Saint-Denis**  
**libre subventionné confessionnel**

Nombre d'enfants en maternelle	<b>0</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>63</b>
Nombre total d'élèves	<b>63</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	<b>50</b>
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	<b>3</b>
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	<b>0</b>
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Non</b>



**Ecole en Couleurs**  
**rue RODENBACH, 37**  
**Pouvoir organisateur : Asbl Ecole en Couleurs**  
**libre subventionné non confessionnel**

Nombre d'enfants en maternelle	<b>74</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>145</b>
Nombre total d'élèves	<b>219</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	<b>81</b>
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	<b>90</b>
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	<b>60</b>
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Non</b>



**Ecole Nos Enfants (3 implantations)**  
**rue MEYERBEER, 15 (5/8 ans)**  
**avenue ALBERT, 242 (2 ans et demi à 4 ans)**  
**chaussée d'ALSEMBERG, 346 (8 à 12 ans)**  
**Pouvoir organisateur : Asbl Nos Enfants**  
**libre subventionné non-confessionnel**

Nombre d'enfants en maternelle	<b>183</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>287</b>
Nombre total d'élèves	<b>470</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	/
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	/
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	/
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Non</b>



**Ecole Le Tremplin**  
**Enseignement spécialisé pour enfants sourds, malentendants ou présentant  
un retard de langage**  
 **rue de LUSAMBO, 35-39**  
**Pouvoir organisateur : Centre Médical d'Audio-Phonologie**  
**Libre subventionné non confessionnel**

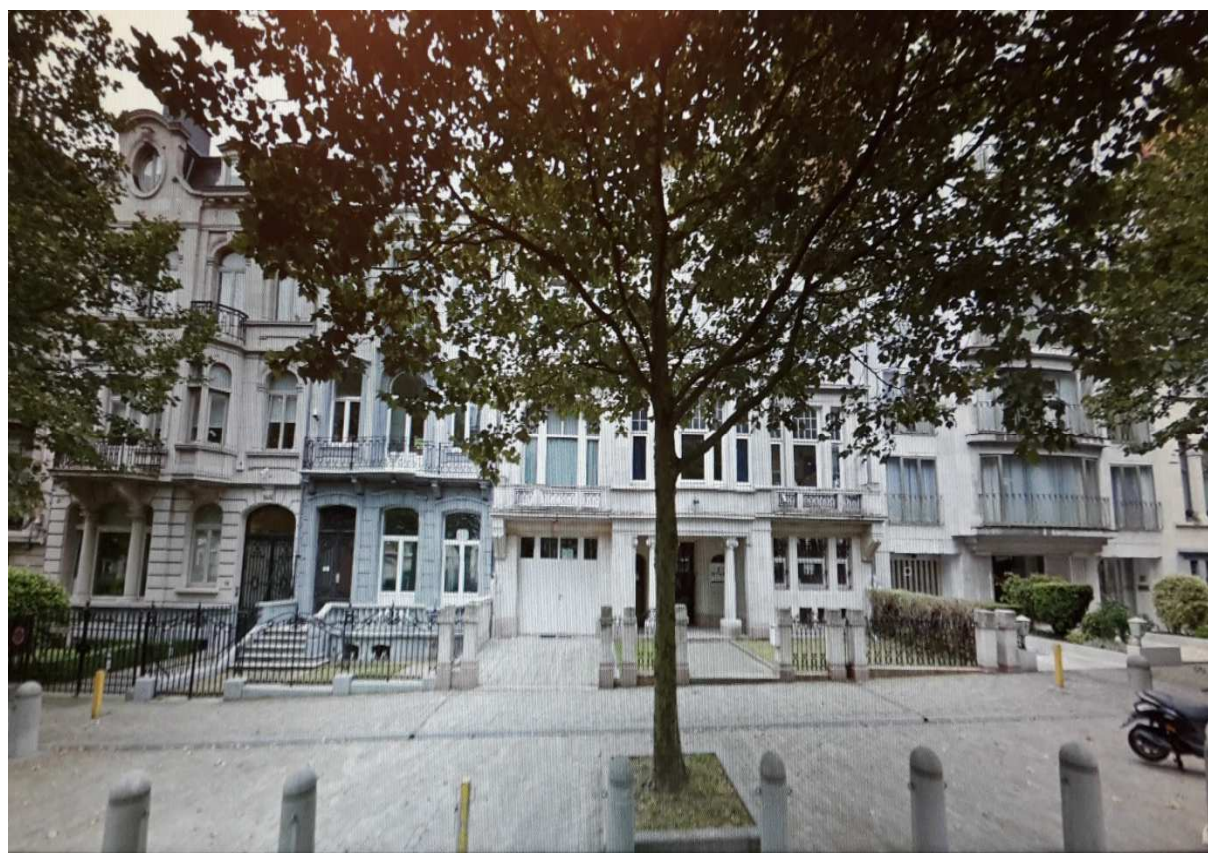
Nombre d'enfants en maternelle	<b>17</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>63</b>
Nombre total d'élèves	<b>80</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	<b>12</b>
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	<b>0</b>
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	<b>0</b>
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Non</b>





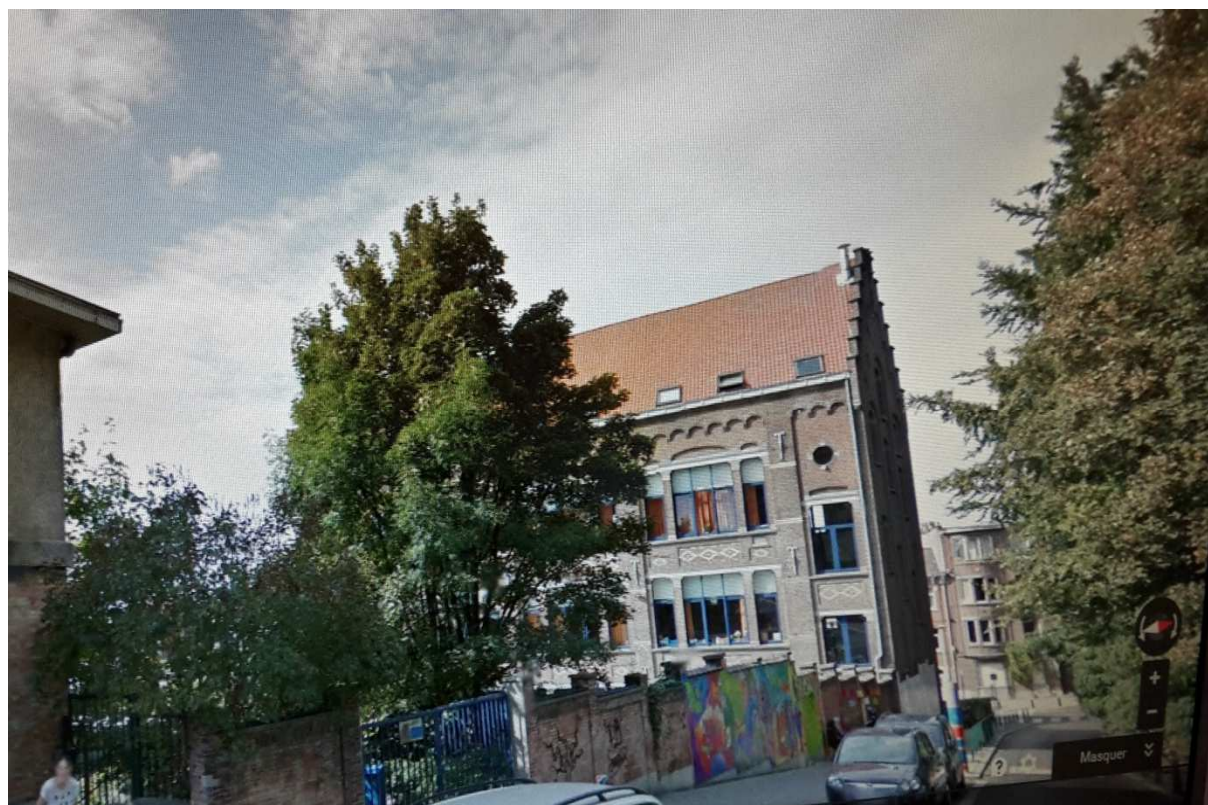
**Ecole Beth Aviv**  
**avenue MOLIERE, 123**  
**Pouvoir organisateur : Asbl Beth Aviv**  
**Libre subventionné confessionnel**

Nombre d'enfants en maternelle	<b>87</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>149</b>
Nombre total d'élèves	<b>236</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	<b>50</b>
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	<b>220</b>
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	<b>50</b>
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Non</b>



**Parkschool**  
**Brusselsesteenweg, 217**  
**Pouvoir organisateur :**

Nombre d'enfants en maternelle	<b>65</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>99</b>
Nombre total d'élèves	<b>164</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	<b>118</b>
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	<b>58</b>
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	<b>41</b>
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Non</b>



**Sint-Augustinusschool**  
**Sint-Augustinuslaan, 16**  
**Pouvoir organisateur :**

Nombre d'enfants en maternelle	<b>70</b>
Nombre d'enfants en primaire	<b>92</b>
Nombre total d'élèves	<b>162</b>
Nombre d'élèves résidant dans la commune	<b>101</b>
Nombre d'élèves au démarrage de la garderie	<b>85</b>
Nombre d'élèves fréquentant les mercredis récréatifs	<b>30</b>
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	<b>Non</b>



# Les associations sportives et culturelles.

---

## Remarques préalables

Le relevé qui a été réalisé pour les associations sportives et culturelles part du principe qu'une association ou une personne privée peut organiser dans un même lieu d'accueil des activités différentes, par exemple une école de devoirs et une maison de quartier. Dans ce cas, il y a lieu de considérer chacune des activités comme un lieu d'accueil distinct.

De même, une association ou une personne privée peut organiser l'accueil dans des implantations différentes. Chaque implantation est considérée comme un lieu d'accueil distinct.

Liste des milieux d'accueil dispensant des activités extrascolaires sur le sol forestois classés par types :

### - associations sportives

### - associations culturelles y compris :

- maison des jeunes ;
- école de devoirs ;
- maisons de quartier ;
- AMO (*aide en milieu ouvert de l'aide à la jeunesse*) ;
- centres culturels ;
- académie de musique, ateliers musicaux ;
- mouvements de jeunesse/scoutisme.

### - autres associations sportives ou récréatives

### - autres services communaux

## Associations sportives par lieux d'accueil :

***Hall des sports VAN VOLXEM:***

***Avenue VAN VOLXEM 391***



**Heures d'ouvertures : de 9h à 23h30**

- 1) ASBL EL HIKMA**
- 2) SCHENLONG KANDA KICKBOXING**
- 3) TAE KWON DO MUDUKWAN FOREST**
- 4) AIKIDO TRADITIONNEL**
- 5) IBN MESSAOUD**

1

<b>Nom : Asbl EL HIKMA</b>		<b>Responsable :</b>	
<b>Type : Association sportive – Club sportif – Football</b>			
<b>Adresse :</b> rue BERTHELOT 34 1190 BRUXELLES		<b>Tél. :</b> 02/308.40.13 <b>Fax :</b> <b>GSM:</b> 0487/33.01.81	
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:info@elhikma.be">info@elhikma.be</a>		<b>Site internet :</b>	
<b>Activités : football</b>			
<b>Age</b>	Pas d'informations		
<b>Quand ?</b>	<b>Période scolaire</b>		<b>Période de congés scolaires</b>
<b>Coût</b>	Cotisation annuelle : pas d'informations		
<b>Description :</b> L'association permet aux jeunes forestois de s'intégrer socialement par la pratique du football, à moindre coût, dans un quartier populaire et ce sans distinction d'origines, religions, ...			
<b>Capacité d'accueil :</b> pas d'informations			

2

<b>Nom : CLUB SCHENLONG GYM</b>		<b>Responsable : Mr. Mohamed RAOUASSY</b>	
<b>Type : Association sportive – Club sportif</b>			
<b>Adresse :</b> rue DE MERODE, 324 1190 BRUXELLES		<b>Tél. :</b> <b>Fax :</b> <b>GSM:</b> 0485/55.98.77	
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:saladin@hotmail.be">saladin@hotmail.be</a>		<b>Site internet :</b>	
<b>Activités : Boxe chinoise, kickboxing</b>			
<b>Age</b>	Enfants dès 6 ans		
<b>Quand ?</b>	Le lundi de 18h à 20h Le vendredi de 18h à 20h30 Le samedi de 15h à 16h		
<b>Coût</b>	2,5 € par cours 10 € / an d'assurance		
<b>Description :</b> Le club fait découvrir à ses membres des techniques et tactiques du kickboxing.			
<b>Capacité d'accueil :</b> 15 enfants			

3

<b>Nom : Tae Kwon Do Mudukwan Forest</b>		<b>Responsable : Mr Abdelkader ZROURI</b>	
<b>Type : Association sportive – Club sportif – Arts martiaux</b>			
<b>Adresse</b> : avenue VAN VOLXEM, 391 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : <b>Fax</b> : <b>GSM</b> :0485/28.06.86	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:abdelkader.zrouri@hotmail.com">abdelkader.zrouri@hotmail.com</a> <a href="mailto:Info@zrouri.com">Info@zrouri.com</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://www.zrouri.com">www.zrouri.com</a>	
<b>Activités : Tae Kwon Do</b>			
<b>Age</b>	Enfants dès 6 ans		
<b>Quand ?</b>	Mardi – Mercredi de 18 à 19h Samedi de 15 à 16h		
<b>Coût</b>	Payant mais prix non communiqué		
<b>Description</b> : Le club dispense des cours de Tae Kwon Do, un art martial coréen séculaire sous ses aspects suivants : philosophiques, sportifs, démonstration artistique. L'association organise ses entraînements en salle et parfois à l'extérieur de même que des stages ainsi que des compétitions.			
<b>Capacité d'accueil</b> : non communiqué			

4

<b>Nom : Aïkido Traditionnel Asbl</b>		<b>Responsable : Mr. Michel VANHONWEGEN</b>	
<b>Type : Association sportive – Club sportif – Arts martiaux</b>			
<b>Adresse</b> : rue VAN SOUST, 35 1070 BRUXELLES		<b>GSM</b> : 0475/48.56.06 - 0484/940.958 0494/57.53.67	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:info@sensei.be">info@sensei.be</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://www.sensei.be">www.sensei.be</a>	
<b>Activités : Aïkido</b>			
<b>Age</b>	Enfants dès 6 ans		
<b>Quand ?</b>	Le samedi de 10h à 12h		
<b>Coût</b>	essai gratuit 15 € / mois d'inscription Réduction de 5 € pour les Forestois 15 € / an d'assurance		
<b>Description</b> : L'Aïkido est avant tout, un art, une voie, une manière d'évoluer sur le plan intérieur. Il doit être abordé sur un plan culturel et éducatif, il doit mener à une meilleure compréhension de soi-même. « Avant de maîtriser les autres commençons par nous maîtriser nous-même. »			
<b>Capacité d'accueil</b> : 15 enfants			

<b>Nom :</b> IBN MESSAOUD		<b>Responsable :</b>
<b>Type :</b> Association sportive – Club sportif – Mini-foot		
<b>Adresse :</b> rue DE FIERLANT, 107 1190 BRUXELLES		<b>Tél. :</b> 02 537 35 00 <b>Fax :</b> <b>GSM:</b> 0477/64.32.17
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:contact@ibnoumassaoud.be">contact@ibnoumassaoud.be</a>		<b>Site internet :</b> <a href="http://www.ibnoumassaoud.be">www.ibnoumassaoud.be</a>
<b>Activités :</b> Arts martiaux, mini foot, basketball et de l'uni hoc.		
<b>Age</b>	Enfants de 7 à 13 ans	
<b>Quand ?</b>	Le dimanche de 16 à 18h	
<b>Coût</b>	Cotisation annuelle : non communiquée	
<b>Description :</b> différents sports		
<b>Capacité d'accueil :</b> non communiqué		





# **COMPLEXE SPORTIF DU BEMPT:**

***Boulevard de la 2<sup>ème</sup> ARMEE  
BRITANNIQUE, 600***



**Heures d'ouvertures : de 10h à 21h30/22h**

- 1) rugby club Forest**
- 2) royale association sportive MACCABI asbl**
- 3) FC Forest ASBL**
- 4) Renaissance sportive Forestoise**

1

<b>Nom</b> : Rugby Club Forest		<b>Responsables</b> : Mme Françoise MICHAUX Mme Michèle OBRI		
<b>Type</b> : Association sportive – Club sportif – Rugby				
<b>Adresse</b> : parc du BEMPT Bld de la 2 <sup>ème</sup> ARMEE BRITANIQUE, 600 1190 BRUXELLES			<b>Tél.</b> : 02 /521.61.07 <b>GSM</b> : 0477/66.95.85	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:obri.mich@brocomnet.net">obri.mich@brocomnet.net</a>			<b>Site internet</b> : <a href="http://www.rugbyclubforest.be">www.rugbyclubforest.be</a>	
<b>Activités</b> : RUGBY				
<b>Age</b>	Enfants de 5 à 12 ans			
<b>Quand ?</b>	<b>Mini et Super-poussins</b> Samedi de 10h à 12h	<b>Poussins</b> Mercredi de 18h30 à 20h Samedi de 10h à 12h	<b>Benjamins</b> Mercredi de 18h30 à 20h Samedi de 10h à 12h	<b>Minimes</b> Mercredi et vendredi de 18h30 à 20h
<b>Coût</b>	Cotisations annuelles : 140 € assurance comprise			
<b>Description</b> : L'équipe motivée et expérimentée pour avoir un long et riche passé d'administrateurs, responsables ou encore entraîneurs, s'est efforcée et s'efforce de défendre les valeurs rugbystiques premières : le <b>respect</b> , la <b>fraternité</b> , l' <b>esprit collectif</b> .				
<b>Capacité d'accueil</b> : illimitée				

2

<b>Nom</b> : Royale Association Sportive MACCABI BRUXELLES		<b>Responsable</b> : Mr. Serge SILBER		
<b>Type</b> : Association sportive – Club sportif-Football				
<b>Adresse</b> : avenue DE LA LIBERATION 32 1640 RHODE SAINT GESESE			<b>Tél.</b> : <b>Fax</b> : <b>GSM</b> : 0475/28.72.72	
<b>Courriel</b> :			<b>Site internet</b> : <a href="http://www.maccabibrussels.be">www.maccabibrussels.be</a>	
<b>Activités</b> : Football				
<b>Age</b>	Enfants dès 5 ans			
<b>Quand ?</b>	le mercredi et le vendredi pour les enfants nés dans les années 2004 à 2009 le lundi et le mercredi pour les enfants nés dans les années 2002 à 2003 plus d'informations sur le site internet.			
<b>Coût</b>	360 € par an Prix dégressif pour les autres membres de la famille			
<b>Description</b> : Football				
<b>Capacité d'accueil</b> : maximum 40 enfants de moins de 6 ans maximum 300 enfants de plus de 6 ans.				

3

<b>Nom : Football Club de Forest</b>		<b>Responsable : Mr Manuel MENACHO</b>	
<b>Type : Association sportive – Club sportif – Football</b>			
<b>Adresse</b> : bld de la 2ème ARMEE BRITANNIQUE, 600 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : 02/332.26.04 <b>Fax</b> : <b>GSM</b> :0498 /19.73.98	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:fc-forest@outlook.com">fc-forest@outlook.com</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://www.fcforest.be">www.fcforest.be</a>	
<b>Activités : Football</b>			
<b>Age</b>	Enfants et jeunes adultes de 5 à 21 ans		
<b>Quand ?</b>	<b>Période scolaire</b> Pour les enfants nés en 2006, 7, 8 et 9 entraînement le mercredi et le vendredi de 17h30 à 18h45 Pour les enfants nés en 2004 et 2005 entraînement le mercredi de 17h30 à 18h45 Et le vendredi de 18h45 à 20h		<b>Période de congés scolaires</b>  <b>Stages</b>  Toussaint, Carnaval, Pâques
	<b>Coût</b>  Cotisation annuelle : 200 € assurance comprise		
<b>Description</b> : L'association permet aux jeunes de s'intégrer socialement par la pratique du football, à moindre coût, dans un quartier populaire et ce sans distinction d'origines, religions, ...			
<b>Capacité d'accueil</b> : environ 650 personnes			

4

<b>Nom : Renaissance Sportive Forestoise</b>		<b>Responsable : Mr. Mohamed MABTOUL</b>	
<b>Type : Association sportive – Club sportif-Football</b>			
<b>Adresse</b> : avenue VAN VOLXEM, 429 1190 Bruxelles		<b>Tél.</b> : <b>GSM</b> : 0485/56.51.69	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:mohamednour11@hotmail.com">mohamednour11@hotmail.com</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://www.rsforestoise.be">www.rsforestoise.be</a>	
<b>Activités : Football</b>			
<b>Age</b>	Enfants dès 5 ans		
<b>Quand ?</b>	les U6, U7, U8 et U9 les mercredis de 17h00 à 18h30 et les vendredis de 17h30 à 19h00. Les U10, U11, U12 et U13 les mardis et jeudis de 17h00 à 18h30.		
	<b>Coût</b>  280 € par an		
<b>Description</b> : Football			
<b>Capacité d'accueil</b> : maximum 12 enfants de moins de 6 ans maximum 40 enfants de plus de 6 ans.			

# ***CENTRE SPORTIF DES PRIMEURS***

***Rue des PRIMEURS, 20***



**Heures d'ouvertures : de 9h à 22h30**

- 1) Medina**
- 2) Rapid Forest**
- 3) Hansik Taekwondo Academy Forest**
- 4) FA BARCA de Forest**
- 5) Gremlins '90**

1

<b>Nom : Medina sport Asbl</b>		<b>Responsable : Mr. Aziz BAIROUK</b>	
<b>Type : Association sportive – Club sportif</b>			
<b>Adresse</b> : avenue VAN VOLXEM, 340 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : <b>Fax</b> : <b>GSM</b> : 0489/779.698	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:medinasport@hotmail.com">medinasport@hotmail.com</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://www.bourazamedina.com">www.bourazamedina.com</a>	
<b>Activités</b> : mini-foot			
<b>Age</b>	Enfants et jeunes adultes de 6 à 21 ans		
<b>Quand ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités sportives (mini-foot)</li> <li>• Participation à des championnats</li> </ul>		
<b>Coût</b>	100 € par an + équipement (sport)		
<b>Description</b> :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider à insérer les jeunes issus de l'immigration et d'horizons culturels variés au sein de la société et leur permettre d'atteindre un épanouissement social.</li> <li>• Amener le jeune à participer à une activité sportive régulière</li> <li>• Construire avec le jeune une relation authentique basée sur la confiance afin d'amener ce dernier à exprimer ses autres besoins sous-jacents</li> <li>• Amener le jeune vers d'avantage d'autonomie : ponctualité, respect des adversaires, participation active dans l'activité notamment pour le nettoyage des équipements et la gestion des feuilles de match.</li> <li>• Responsabiliser le jeune qui prendra en charge des équipes d'âges</li> <li>• De plus ; Medina dispense du soutien scolaire 2 fois par semaine au prix de 30 € par/an, et organise des ateliers culinaires</li> </ul>			
<b>Capacité d'accueil</b> : 50 maximum			

2

<b>Nom : Rapid Forest T.T.</b>		<b>Responsable : Mr René LIEUTENANT</b>	
<b>Type : Association sportive – Club sportif – Tennis de table en compétition</b>			
<b>Adresse</b> : rue DES PRIMEURS, 20 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : <b>Fax</b> : <b>GSM</b> : 0479/283.182	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:rapidforest@gmail.com">rapidforest@gmail.com</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://www.rapidforest.be">www.rapidforest.be</a>	
<b>Activités</b> : tennis de table			
<b>Age</b>	Enfants et adultes de 8 à + 80 ans		
<b>Quand ?</b>	Lundi de 19h à 22h Vendredi de 19h à 23h30		
<b>Coût</b>	Cotisation annuelle : 60 € + matériel		
<b>Description</b> : tennis de table en compétition			
<b>Capacité d'accueil</b> : pas mentionnée			

3

<b>Nom : Hansik Taekwondo Academy Forest</b>		<b>Responsable : Mr. Jamal BOUTOUIL</b>	
<b>Type : Association sportive – Club sportif</b>			
<b>Adresse</b> : chaussée DE BRUXELLES, 40 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : <b>Fax</b> : <b>GSM</b> : 0485/76.28.48	
<b>Courriel</b> :		<b>Site internet</b> :	
<b>Activités : Taekwondo</b>			
<b>Age</b>	Enfants dès 4 ans		
<b>Quand ?</b>	Le jeudi de 18h30 à 20h Le dimanche de 10h à 11h30 et de 11h30 à 13h pour les plus grands		
<b>Coût</b>	20 € par mois pour un enfant et 30 € par mois pour 2 enfants 50 € pour l'assurance		
<b>Description</b> :			
<b>Capacité d'accueil</b> : non communiquée			

4

<b>Nom : FA Barca de Forest</b>		<b>Responsable : Mr. EL MAIMOUNI Taoufik</b>	
<b>Type : Association sportive – Club sportif</b>			
<b>Adresse</b> : centre sportif des PRIMEURS 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : <b>Fax</b> : <b>GSM</b> : 0485/96.73.32	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:taoufikelmaimouni@hotmail.com">taoufikelmaimouni@hotmail.com</a>		<b>Site internet</b> :	
<b>Activités : Mini-foot</b>			
<b>Age</b>	Enfants de 8 à 14 ans		
<b>Quand ?</b>	Le mercredi de 19h à 20h.		
<b>Coût</b>	gratuit		
<b>Description</b> :			
<b>Capacité d'accueil</b> : non communiquée			

5

<b>Nom</b> : Gremlins'90 Forest Asbl		<b>Responsable</b> : Mr. Kevin DE HEUG	
<b>Type</b> : Association sportive – Club sportif			
<b>Adresse</b> : rue DES PRIMEURS, 20 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : <b>Fax</b> : <b>GSM</b> : 0485/12.37.93	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:info@gremlins90forest.be">info@gremlins90forest.be</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://www.gremlins90forest.be">www.gremlins90forest.be</a>	
<b>Activités</b> : tennis de table			
<b>Age</b>	À partir de 8 ans		
<b>Quand ?</b>	Entraînements libres le mardi ainsi que le mercredi après 19h00 Entraînements dirigés (jeunes et débutants) le mercredi de 18h00 à 19h15 Compétition le samedi à partir de 13h00		
<b>Coût</b>	Séance d'essai gratuite 20 € par mois... si l'essai confirme l'intérêt		
<b>Description</b> : Quel que soit votre niveau, vous êtes le bienvenu, soit pour compléter les équipes, soit pour jouer en "loisirs"			
<b>Capacité d'accueil</b> : non communiquée			

# ***PETIT PALAIS DES SPORTS***

***Rue ROOSENDAEL, 2***



**Heures d'ouvertures : de 9h à 22h30**

- 1) Association Sportive SAINT-AUGUSTIN**
- 2) Olympic club de Bruxelles Forest ASBL**
- 3) La royale Forestoise gymnastique**
- 4) The Black Devils Vorst ASBL**



1

<b>Nom</b> : Association sportive Saint-Augustin		<b>Responsable</b> : Mr. Norbert INDESTEGH	
<b>Type</b> : Association sportive – Club sportif (basket-ball)			
<b>Adresse</b> : rue ROOSENDAEL, 2 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : 0476/24.07.03 <b>Fax</b> :	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:norbert.saintaugustin@gmail.com">norbert.saintaugustin@gmail.com</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://www.saintaugustin-basket.be">www.saintaugustin-basket.be</a>	
<b>Activités</b> : Basket-ball			
<b>Age</b>	Enfants de 7 à 12 ans		
<b>Quand ?</b>	Poussins Mixtes U10 enfants nés en 2005, 6, 7 le Vendredi 17h00-18h30 Benjamins Mixtes B enfants nés en 2003 et 2004 le Mercredi 17h00-18h30 Benjamins Mixtes A enfants nés en 2003 et 2004 le Mardi 17h30-19h00 Pupilles Mixtes B enfants nés en 2001 et 2002 le Mardi 19h00-20h30 Pupilles Mixtes A enfants nés en 2001 et 2002 le Mercredi 18h30-20h00 +1 match le week-end		
<b>Coût</b>	Cotisation annuelle : 120 € pour un enfant		
<b>Description</b> : Le club souhaite promouvoir l'éducation morale et physique de ses membres au moyen de la pratique du sport amateur.			
<b>Capacité d'accueil</b> : environ 90 enfants suivant les catégories d'âges			

2

<b>Nom</b> : Olympic Club de Bruxelles Forest Asbl		<b>Responsable</b> : Mme Joëlle DE KEUKELEIRE	
<b>Type</b> : Association sportive – Club sportif – Gymnastique			
<b>Adresse</b> : rue ROOSENDAEL, 2 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : 02/376.26.72 <b>Fax</b> : <b>GSM</b> : 0476/702.690	
<b>Courriel</b> :		<b>Site internet</b> :	
<b>Activités</b> : Gymnastique			
<b>Age</b>	A partir de 5 ½ ans.		
<b>Quand ?</b>	Les lundis de 17h à 18h30 Les mercredis de 14h à 15h30 Les vendredis de 17h à 18h30		
<b>Coût</b>	20 € par mois		
<b>Description</b> : Le club dispense des cours de gymnastique pour les enfants avec comme spécificité de la psychomotricité pour les tout-petits.			
<b>Capacité d'accueil</b> : environ 30 enfants			

3

<b>Nom</b> : La Royale Forestoise de Gymnastique		<b>Responsable</b> : Mr Jacky MATERNA
<b>Type</b> : Association sportive – Club sportif – Gymnastique		
<b>Adresse</b> : rue ROOSENDAEL, 2 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> :02 /461.15.03 <b>Fax</b> : <b>GSM</b> : 0475/94.77.38
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:materna.jacky@skynet.be">materna.jacky@skynet.be</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://www.royalforestoise.be">www.royalforestoise.be</a>
<b>Activités</b> : Gymnastique		
<b>Age</b>	A partir de 3 ans.	
<b>Quand ?</b>	Le vendredi de 17 à 20h et le samedi de 9 à 12h Baby-gym de 3 à 4 ans, le samedi de 9h30 à 10h30 Mini-gym de 4 à 5 ans, le samedi de 10h30 à 12h	
<b>Coût</b>	Entre 130 et 435 €/an +15 € d'affiliation	
<b>Description</b> : Le club offre la possibilité d'apprendre la gymnastique sportive avec une orientation selon le niveau de force et d'aptitude. Il permet également de suivre des cours de danse-jazz et psychomotricité pour les 3 à 5 ans. Les enfants sont encadrés par des entraîneurs de gymnastique tous diplômés ou étudiants en éducation physique.		
<b>Capacité d'accueil</b> : environ 140 enfants		

4

<b>Nom</b> : Blacks Devils Vorst Asbl		<b>Responsable</b> : Mr. Gérard FORGET
<b>Type</b> : Association sportive – Club sportif – Basket-ball		
<b>Adresse</b> : rue de Hall, 33 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> :0476/50.37.61 (président) 0474/81.97.09 (secrétaire) <b>Fax</b> :
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:Cathy.vankeymeulen@gmail.com">Cathy.vankeymeulen@gmail.com</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://home.scarlet.be/blackdevils">http://home.scarlet.be/blackdevils</a>
<b>Activités</b> : basket-ball		
<b>Age</b>	Pour les enfants nés en 2001 et 2002	
<b>Quand ?</b>	Pour l'instant il y a deux équipes jeunes en compétition : 12-14 ans et -18 ans, ainsi qu'un groupe de débutants qui ne fait pas encore de match. Chaque équipe a 3 heures d'entraînement par semaine et un match par WE pour les U14 et U18.	
<b>Coût</b>	Cotisation annuelle : 210 € par joueur prix dégressif à partir de 2 enfants : 160 € chacun	
<b>Description</b> : Black Devils est un club de basket à Bruxelles qui joue dans la ligue flamande. Le club propose un entraînement spécifique par groupe d'âge.		
<b>Capacité d'accueil</b> : 20 enfants		

# Le stade BERTELSON

## Avenue du GLOBE, 46



**Heures d'ouvertures : de 9h à 22h**

1

<b>Nom</b> : Cercle sportif La Forestoise Athlétisme – CSF		<b>Responsable</b> : Mr. Marcel FRECOURT (secrétaire)			
<b>Type</b> : Association sportive – Club sportif – Athlétisme.					
<b>Adresse</b> : avenue DU GLOBE, 46 1190 BRUXELLES			<b>Tél.</b> : 02/376.36.51 (secrétariat) <b>Fax</b> : <b>GSM</b> : 0474/90.03.97		
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:info@cslaforestoise.be">info@cslaforestoise.be</a>			<b>Site internet</b> : <a href="http://www.cslaforestoise.be">www.cslaforestoise.be</a>		
<b>Activités</b> : athlétisme					
<b>Age</b>	Enfants de 6 ans				
<b>Quand ?</b>	<b><u>Benjamin(e)s, pupilles et minimes</u></b> Mercredi et vendredi de 18h à 19h30	<b><u>Cadet(te)s et scolaires</u></b> Mercredi et vendredi de 18h à 19h30 Dimanche de 10h à 12h	<b><u>Junior(e)s, sénior(e)s, vétérans et aînées</u></b> Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 18h à 19h30 Dimanche de 10h à 12h	<b><u>Groupe cross et jogging</u></b> Mardi, jeudi de 17h15 à 19h15 Mercredi, vendredi de 18h à 18h30 Dimanche de 10h à 12h	
<b>Coût</b>	Cotisation annuelle : 150 € la 1 <sup>ère</sup> année 125 € la 2 <sup>ème</sup> année				
<b>Description</b> : Le club propose aux enfants un encadrement spécialisé qui leur assure un apprentissage des gestes élémentaires de toutes les disciplines de l'athlétisme. L'initiation est assurée par des professionnels qui adaptent les techniques et méthodes de ce sport en fonction de l'âge des enfants et les orientent ensuite vers l'une ou l'autre discipline suivant leur aptitudes.					
<b>Capacité d'accueil</b> : environ 150 enfants					

# Associations culturelles

1. **MAISON DES JEUNES DE FOREST** (maison de jeunes)
2. **LA MAISON DE QUARTIER SAINT-ANTOINE** (maison de quartier)
3. **LE CAIRN** (maison de quartier)
4. **UNE MAISON EN PLUS** (maison de quartier)
5. **LE PARTENARIAT MARCONI** (maison de quartier)
6. **APOMSA** (école de devoirs)
7. **ENTRAIDE ET CULTURE ASBL** (école de devoirs)
8. **EL HIKMA EDUC ACTIVE ASBL** (école de devoirs)
9. **PCS BEMPT – HABITAT ET RENOVATION** (école de devoirs)
10. **DYNAMO** (aide en milieu ouvert à la jeunesse)
11. **CENTRE CULTUREL AL MALAK** (centre culturel)
12. **(A TITRE INFORMATIF) LE BRASS - Centre Culturel de Forest**
13. **CENTRE CULTUREL OMAR KHAYAM ASBL** (centre culturel)
14. **CONGREGATION ISRAELITE SEPHARADE UNIFIEE** (centre culturel)
15. **CENTRE CULTUREL POLONAIS**
16. **WIELS** (centre d'expression de la créativité)
17. **THEÂTRE DE MILLEVIE** (centre d'expression de la créativité)
18. **FONDATION RENE POUILLARD** (centre d'expression de la créativité)
19. **REMUA ASBL** (centre d'expression de la créativité / ateliers musicaux)
20. **94<sup>ème</sup> UNITE SAINT-AUGUSTIN** (mouvement de jeunesse-Scoutisme)

<b>Nom</b> : Maison des jeunes de Forest		<b>Responsable</b> : Mr Ali BOULAYOUN
<b>Type</b> : Association Culturelle – Maison des Jeunes.		
<b>Adresse</b> : av. WIELEMANS CEUPPENS, 7 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : 02/346.24.48 <b>Fax</b> : 02/346.24.48 <b>GSM</b> : 0479/957.666
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:mj_forest@yahoo.com">mj_forest@yahoo.com</a>		<b>Site internet</b> :
<b>Activités</b> : centre de jeunes		
<b>Age</b>	Enfants et adultes de 12 à 26 ans	
<b>Quand ?</b>	Tous les jours de 10 à 20h sauf le mardi de 10 à 17h	
<b>Coût</b>	Gratuit	
<b>Description</b> :		
<p>La Maison des Jeunes de Forest (MJF) a mis sur pied un Conseil de Jeunes qui se réunit tous les 15 jours pour discuter des activités en cours ou à venir. Il s'agit d'un organe important au sein duquel les jeunes apprennent le dialogue mais aussi l'élaboration et le suivi de projets tout en prenant conscience des difficultés inhérentes à leur réalisation.</p> <p>Outre l'accueil-permanence, la MJF offre une série d'animations sportives et culturelles permettant aux jeunes qui le désirent de s'initier à différentes disciplines: informatique, rap, mini-foot, Capoeira, break-dance, body-building, vision vidéo,...</p> <p>A côté des ateliers permanents, les jeunes réalisent des projets d'échanges-rencontres avec d'autres centres de jeunes ou Maisons de quartier pour partager des activités communes, des débats,...</p> <p>Ponctuellement, des activités d'intérêt collectif sont organisées avec les habitants du quartier afin de créer des opportunités de rencontre avec les jeunes : soupers de Ramadan, fêtes de quartier, tournoi,...</p>		
<b>Capacité d'accueil</b> : environ 120 enfants et jeunes adultes		

2

<b>Nom : La Maison de Quartier Saint Antoine</b>		<b>Responsables : Mme Tamimount ESSAIDI (directrice) Mme Annie SHADARI (coordinatrice administrative &amp; financière)</b>	
<b>Type : Association Culturelle – Maison de Quartier</b>			
<b>Adresse :</b> rue FIERLANT, 2 1190 BRUXELLES pendant les travaux BLD GUILLAUME VAN HAELEN, 83		<b>Tél. :</b> 02/534.20.40 <b>Fax :</b> 02/534.58.98 <b>GSM :</b> 0499/ 588 073	
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:info_mqsa@yahoo.fr">info_mqsa@yahoo.fr</a>		<b>Site internet :</b> <a href="http://www.mqsa.be">www.mqsa.be</a>	
<b>Activités : maison de quartier</b>			
<b>Age</b>	Enfants de 4 à 15 ans / adultes/ familles		
<b>Quand ?</b>	<b>Période scolaire</b> Mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 15h30 à 17h30		
	<b>Période de congé scolaire</b> Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 10h à 18h et un samedi par mois (Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques, juillet)		
<b>Coût</b>	Gratuit Le mercredi entre 0,50 € et 2 € selon les activités organisées prévues 1 fois par mois		
<b>Description :</b> La maison de Quartier offre la possibilité aux jeunes de jouir d'un espace de rencontre qui encourage la créativité par des ateliers divers (artistiques, pédagogiques,...) par la sensibilisation des enfants aux nouvelles technologies ainsi qu'à l'information. Elle compte un conseil des enfants et propose des sorties découvertes. Elle encourage la promotion et le soutien au développement local intégré du quartier Saint Antoine dans une optique de travail communautaire, participatif, interculturel et intergénérationnel. Elle compte aussi un conseil des habitants.			
<b>Capacité d'accueil :</b> 50 enfants			

3

<b>Nom : Le Cairn Asbl.</b>		<b>Responsable : Mr Carol SOETENS</b>	
<b>Type : Association Culturelle – Maison de Quartier</b>			
<b>Adresse :</b> chaussée de NEERSTALLE, 323 1190 BRUXELLES.		<b>Tél. :</b> 02/376.88.84 <b>GSM :</b> 0473/89.90.76	
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:lecairn.coordination@gmail.com">lecairn.coordination@gmail.com</a>		<b>Site internet :</b> <a href="http://www.lecairn.be">www.lecairn.be</a>	
<b>Activités : maison de quartier la ferme du BEMPT</b>			
<b>Age</b>	Enfants à partir de 6 ans		
<b>Coût</b>	50 € par an pour l'aide aux devoirs+ les activités créatives, sportives et culturelles.		
<b>Description :</b> <b>Soutien scolaire :</b> Ce service offre aux enfants entre 6 et 12 ans une aide aux devoirs et un soutien aux travaux scolaires, devoirs et leçons. Pour les adolescents entre 12 et 15 ans, une assistance spécifique est programmée afin de « donner un coup de pouce » dans les matières scolaires où le besoin se fait sentir. <b>Animations pour enfants, adolescents, adultes et seniors :</b> Des activités récréatives de découverte culturelle, sportive ou artistique sont programmées durant toute l'année en fonction du calendrier scolaire, des projets en cours et des événements marquants dans la vie de la commune.			
<b>Capacité d'accueil :</b> environ 20 enfants			

<b>Nom : Une Maison en Plus</b>		<b>Responsable : Mme Colette SWAELENS</b>	
<b>Type</b> : Association Culturelle – Maison de Quartier			
<b>Adresse</b> : Bld de la 2 <sup>e</sup> ARMEE BRITANNIQUE 27 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : 02/349.82.40 <b>Fax</b> : 02/349.82.44 <b>GSM</b> : 0473 /53.26.61	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:cswaelens@hotmail.com">cswaelens@hotmail.com</a> <a href="mailto:coordination@unemaisonenplus.be">coordination@unemaisonenplus.be</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://www.unemaisonenplus.be">www.unemaisonenplus.be</a>	
<b>Activités</b> : maison de quartier			
<p><b>École créative :</b> L'école créative accueille les enfants de 6 à 12 ans. Le projet de l'école créative vise à favoriser le développement global harmonieux de l'enfant au travers d'une réalisation individuelle ou collective. <b>Coût : 50 € par an</b></p> <p><b>École de devoirs:</b> les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 17h. <b>Coût : 60 € par an</b></p> <p><b>Les mercredis créatifs et les ateliers</b> : Tous les mercredis après-midi de 13h00 à 17h00 durant l'année scolaire.</p> <p><b>Les stages vacances :</b> Durant les vacances scolaires, des stages créatifs et récréatifs sont proposés aux enfants. Sont organisés également des séjours vacances soit à la mer, soit en Ardenne.</p> <p><b>La halte accueil "Les P'ti Plus" :</b> La halte accueil "Les P'ti Plus" est un lieu d'accueil parents/enfants de 1 à 3 ans, accessible aux habitants du quartier et prioritairement au public dont un des deux parents suit une formation en insertion socio-professionnelle. "Les P'ti Plus" sont ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.</p>			
<b>Description</b> : L'association propose des activités structurantes qui donnent accès à la culture et à l'art afin de permettre une ouverture sur le quartier et le patrimoine de la ville par des activités comme les excursions, les ateliers, les animations sportives, l'apprentissage à la vie collective			
<b>Capacité d'accueil</b> : 25 enfants			

<b>Nom : Le Partenariat Marconi Asbl</b>		<b>Responsable : Mr. Sina FOROUGH</b>	
<b>Type :</b> Association Culturelle – Maison de Quartier.			
<b>Adresse :</b> rue VANDEN CORPUT, 47 1190 BRUXELLES		<b>Tél. :</b> 02/343.86.49 <b>Fax :</b> 02/343.75.24 <b>GSM :</b> 0473/67.48.08	
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:pm@partenariatmarconi.be">pm@partenariatmarconi.be</a>		<b>Site internet :</b> <a href="http://www.partenariatmarconi.be">www.partenariatmarconi.be</a>	
<p><b><u>L'école de devoirs (EDD)</u></b> accueille 20 enfants de niveau primaire de 6 à 11 ans les lundis, mardis, jeudis de 15h30 à 17h30          Nombre de places: 25          Coût : 35 € par an</p> <p><b><u>Les activités du mercredi après-midi pour les enfants de 6 à 11 ans :</u></b>          Le mercredi de 14h00 à 16h30, il y a une alternance entre différentes activités          - Ateliers piscine (1X/mois), apprendre aux enfants à nager ou perfectionner leurs techniques de natation.          - Sorties diverses (1X/mois).          - Ateliers artistiques (2X/mois).          Atelier customisation, percussion et expression corporelle. Réalisation d'un spectacle.          Coût: 45 € par an.</p> <p><b><u>Les camps :</u></b>          Le « camp vélo » s'adresse aux jeunes à partir de 12 ans. Il s'agit d'effectuer avec eux une randonnée en vélo, durant une semaine, pendant les vacances d'été (juillet). Les vélos sont fournis par le Partenariat Marconi.          Le camp résidentiel s'adresse aux jeunes de 6 à 18 ans. Un gîte est loué bien souvent dans les Ardennes et pendant une semaine les enfants découvrent la région par des activités comme la randonnée avec un guide nature, une ballade à dos d'ânes, un jeu de piste, une descente en kayak          Coût par camp: 75 € (nourriture et logement compris).</p>			
<b><u>Description :</u></b> L'association a une approche pluridisciplinaire de l'accueil et offre des activités comme des ateliers artistiques, sportifs, des sorties. L'objectif vise à fournir aux jeunes des outils pour une insertion sociale harmonieuse.			
<b><u>Capacité d'accueil :</u></b> 25 enfants par activité			



6

<b>Nom</b> : APOMSA Asbl (association de parents pour l'orientation et la médiation à Saint-ANTOINE)		<b>Responsable</b> : Mr. Ibrahim SOUHAIB	
<b>Type</b> : Autre : Ecole des Devoirs			
<b>Adresse</b> : rue de FIERLANT, 2 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : 02/544.07.30 <b>Fax</b> : <b>GSM</b> : 0488/211.663	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:apomsa.forest@gmail.com">apomsa.forest@gmail.com</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://www.apomsa.be">www.apomsa.be</a>	
<b>Activités</b> : école des devoirs			
<b>Age</b>	Enfants dès 6 à 12 ans		
<b>Quand ?</b>	<b>Ecole des devoirs</b> Période scolaire : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.	<b>Activités culturelles encadrées/ activités en famille</b> Le weekend	
<b>Coût</b>	30 € par enfant et par an pour l'école des devoirs. 7 € maximum pour les sorties ponctuelles		
<b>Description</b> : L'association propose un travail pédagogique et social à travers notamment, un soutien scolaire, des cours de rattrapage ainsi que des remédiations.			
<b>Capacité d'accueil</b> : 35 enfants pour les activités créatives et culturelles 55 enfants dans les locaux de l'APOMSA, le reste chez les partenaires (école 9, Saint-Antoine). Des activités en famille sont organisées le weekend.			

7

<b>Nom</b> : Entraide et culture Asbl		<b>Responsable</b> : Mr. Julien VAN ISACKER	
<b>Type</b> : Autre Ecole des Devoirs			
<b>Adresse</b> : avenue VAN VOLXEM, 525 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : 02/539.43.60 <b>Fax</b> : 02/539.43.70 <b>GSM</b> :	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:entraide.edd@gmail.com">entraide.edd@gmail.com</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://www.entraideetculture.be">www.entraideetculture.be</a>	
<b>Activités</b> : école des devoirs			
<b>Age</b>	Enfants de 6 à 12 ans		
<b>Quand ?</b>	Avant et après l'école. Le mercredi après-midi.		
<b>Coût</b>	2 €/ jour		
<b>Description</b> : aide aux devoirs, goûters, ateliers créatifs.			
<b>Capacité d'accueil</b> : 20 enfants			

8

<b>Nom : Asbl El Hikma</b>		<b>Responsable : Mr. Ben KAHLA</b>	
<b>Type : Autre Ecole des Devoirs</b>			
<b>Adresse</b> : rue BERTHELOT N°34 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : 02/308.40.13 <b>Fax</b> : <b>GSM</b> : 0487/33.01.81	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:info@elhikma.be">info@elhikma.be</a>		<b>Site internet</b> :	
<b>Activités</b> : école des devoirs			
<b>Age</b>	Enfants de 6 à 12 ans		
<b>Quand ?</b>	Tous les jours après les heures scolaires		
<b>Coût</b>	Non communiqué		
<b>Description</b> :			
<b>Capacité d'accueil</b> : non communiquée			

9

<b>Nom : PCS BEMPT- Habitat et Rénovation Asbl</b>		<b>Responsable</b> : Mme Céline DUTRY (directrice opérationnelle)	
<b>Type</b> : Association culturelle et sportive – Projet de cohésion sociale (PCS) logement			
<b>Adresse</b> : (Siège social) avenue de la COURONNE, 340 à 1050 IXELLES square de LA MADELON, 13 à 1190 Bruxelles		<b>Tél.</b> : 02/332.54.57 <b>Fax</b> : 02 /332.54.57 <b>GSM</b> : 0474/70.89.10	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:bempt.pcs@skynet.be">bempt.pcs@skynet.be</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://www.habitatetrenovation.be">www.habitatetrenovation.be</a>	
<b>Activités</b> : école des devoirs			
	<b><u>Ecole des devoirs</u></b>	<b><u>Activités sportives et physiques</u></b>	<b><u>Activités créatives et culturelles</u></b>
<b>Age</b>	Enfants de 6 à 14 ans	Enfants de 6 à 14 ans	enfants de 6 à 14 ans
<b>Quand ?</b>	Lundi, mardi, jeudi de 15h30 à 17h30	Mercredi de 13h à 17h30	Mercredi de 13h à 17h30
<b>Coût</b>	Gratuit	0,50 € par enfants et par animation	0,50 € par enfant et par animation
<b>Description</b> : Dans le cadre des activités, le partenariat vise à apprendre à l'enfant à s'organiser et à devenir autonome. Il lui propose une aide aux devoirs. Les enfants peuvent rejoindre les différents ateliers après avoir terminé leurs devoirs. Les différents modules proposés sont les suivants : calligraphie, mathématique, français, néerlandais, histoire, géographie, internet.			
<b>Capacité d'accueil</b> : 35 enfants (20 enfants pour le soutien scolaire et 15 pour les activités créatives/culturelles/sportives et physiques).			

10

<b>Nom</b> : Dynamo AMO Asbl		<b>Responsable</b> : Mr. Philippe TOUSSAINT	
<b>Type</b> : Association culturelle – Aide en milieu ouvert de l'aide à la jeunesse			
<b>Adresse</b> : avenue VICTOR ROUSSEAU, 300 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : 02/332.23.56 <b>Gsm</b> : 0473/86.83.06 / 0473/73.68.80	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:dynamoamo@gmail.com">dynamoamo@gmail.com</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://www.dynamoweb.be">www.dynamoweb.be</a>	
<b>Activités</b> : maison de quartier/ travail de rue			
<b>Age</b>	De 0 à 20 ans		
<b>Quand ?</b>	Permanence sociale du mardi au samedi, de 10h à 18h30 (variable) Activité ponctuelle liée aux demandes des enfants du quartier.		
<b>Coût</b>	En fonction des activités demandées par les enfants.		
<b>Description</b> : Dynamo est un service d'aide en milieu ouvert qui s'adresse à des enfants et des jeunes âgés de 0 à 20 ans. Dynamo réalise du travail social de rue dans plusieurs quartiers de Forest, Uccle et Ixelles. Il s'agit d'être le plus souvent accessible aux enfants, jeunes et familles en demande d'aide ou d'informations (par rapport à l'école, la famille, les loisirs, la santé, ...) et de leur offrir une écoute et un accompagnement gratuits et en toute confidentialité.			

11

<b>Nom</b> : CENTRE CULTUREL AI MALAK		<b>Responsable</b> : Mme. Samira AZEEBAL	
<b>Type</b> : Autre Ecole des Devoirs			
<b>Adresse</b> : chaussée DE NEERSTALLE, 48/50 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : 02/376.74.36 <b>Fax</b> : <b>GSM</b> : 0485/69.08.37	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:almalakasbl@yahoo.fr">almalakasbl@yahoo.fr</a>		<b>Site internet</b> :	
<b>Activités</b> : école des devoirs			
<b>Age</b>	Enfants de 6 à 12 ans		
<b>Quand ?</b>	Tous les jours après les heures scolaires		
<b>Coût</b>	65 €/an		
<b>Description</b> : non communiquée			
<b>Capacité d'accueil</b> : 65 enfants			

12

<b>Nom</b> : LE BRASS CENTRE CULTUREL DE FOREST		<b>Responsable</b> : Mr. FOURNES Frédéric (directeur) Mr. STOKKINK Denis	
<b>Type</b> : CENTRE CULTUREL			
<b>Adresse</b> : Avenue VAN VOLXEM, 364 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : 02/332.40.24 <b>Gsm</b> :	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:info@lebrass.be">info@lebrass.be</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://lebrass.be">lebrass.be</a>	
<b>Activités</b> :			
<p>Le BRASS soutient les initiatives émergentes et les pratiques culturelles actuelles.</p> <p>Résolument inscrit dans son urbanité, le Centre Culturel fédère les énergies locales et invite à l'échange, à l'émancipation, à l'ouverture. Concerts, rendez-vous conviviaux, soirées performances, expositions, ateliers, scènes ouvertes,... : faut qu'ça Brass!</p> <p>En 2013-2014, le BRASS a souhaité impliquer et soutenir trois artistes-complices bruxellois (et même forestois pour deux d'entre eux): Jean-Baptiste CALAME, Brune CAMPOS et Mathias VARENNE. Bien que leurs sources d'inspiration soient nombreuses, ils ont pour point commun d'être les auteurs de leur propre création et de proposer un travail de recherche artistique personnel et puissant. En soutenant ces trois créateurs et en les impliquant dans le centre culturel, le souhait de défendre une certaine idée de la création théâtrale et chorégraphique où audace, confrontation artistique, esthétique et sociale sont mises en avant.</p> <p>En 2014-2015 le BRASS invite à partager de nouvelles écritures théâtrales singulières, à commencer par celle de la comédienne et auteure forestoise REHAB MEHALI. En lien étroit avec l'ensemble des partenaires, il est proposé de réfléchir à l'action à mener pour nourrir un dialogue interculturel afin de lutter contre les replis identitaires.</p>			

13

<b>Nom</b> : Centre Culturel OMAR KHAYAM Asbl		<b>Responsable</b> : Mme Nora BOUHJAR	
<b>Type</b> : Association culturelle – Centre d'expression de la créativité			
<b>Adresse</b> : avenue des ARMURES, 45 1190 Bruxelles		<b>Tél.</b> : 02/513.20.43 <b>Fax</b> : <b>GSM</b> :	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:info@ccok.be">info@ccok.be</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://ccomarkhayam.org">http://ccomarkhayam.org</a>	
<b>Activités</b> : centre d'expression de la créativité			
<b>Age</b> Enfants de 6 à 12 ans			
<b>Description</b> : leurs animateurs proposent des ateliers basés sur 3 thématiques (la rencontre, la connaissance, l'imagination), qui sont reliés entre elles par le biais de créations artistiques. Il existe aussi un atelier conçu pour l'extrascolaire nommé « parcours scolaire, parcours solaire » qui consiste en une modulation entre des connaissances scolaires et leurs mises en scène créatives afin de favoriser l'accroche de l'élève à l'apprentissage à l'école.			
<b>Capacité d'accueil</b> : Varie en fonction de l'animation demandée.			

14

<b>Nom : Congrégation Israélite Sépharade Unifiée (CISU)</b>		<b>Responsable : Mr Salomon BENIZRI</b>
<b>Type : Association culturelle – Centre culturel</b>		
<b>Adresse :</b> rue ROOSENDAEL, 154 1190 BRUXELLES		<b>Tél. :</b> 02/346.34.87 <b>Fax :</b> 02/346.34.87
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:cisu@ymail.com">cisu@ymail.com</a>		<b>Site internet :</b> <a href="http://www.cisu.be">www.cisu.be</a>
<b>Activités :</b> Les enfants se familiarisent avec plusieurs techniques d'expression manuelle, à savoir la peinture, la sculpture, le bricolage,....Ils ont ainsi la possibilité de s'exprimer à leur façon, à travers des couleurs, des volumes, des matières, etc. La CISU s'inscrit dans le mode de fonctionnement d'un Centre des Jeunes, l'activité étant initiée et gérée par des jeunes pour d'autres jeunes.		
<b>Age</b>	Enfants à partir de 6 ans	
<b>Quand ?</b>	Samedi : office le matin et cours l'après-midi Activité ponctuelle varie en fonction des saisons et de la demande	
<b>Coût</b>	Participation financière non-obligatoire.	
<b>Description :</b> L'association a pour objectifs la transmission et la préservation de la culture sépharade.		
<b>Capacité d'accueil :</b> entre 6 à 40 enfants selon les saisons.		

15

<b>Nom : Centre Culturel Polonais</b>		<b>Responsable : Mr Zenon LUPINA</b>
<b>Type : Association culturelle – Centre culturel</b>		
<b>Adresse :</b> rue du CROISSANT, 68 1190 BRUXELLES		<b>Tél. :</b> 02/534.54.34 <b>GSM:</b> 0477/29.30.24
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:centrumpolskie@gmail.com">centrumpolskie@gmail.com</a>		<b>Site internet :</b> <a href="http://www.centrumpolskie.com">www.centrumpolskie.com</a>
<b>Activités : centre culturel</b>		
<b>Age</b>	Enfants à partir de 2 ans	
<b>Quand ?</b>	Tous les jours, varie en fonction des activités proposées.	
<b>Coût</b>	Varie en fonction des activités.	
<b>Description :</b> Le centre culturel encourage la promotion de la culture polonaise qu'il souhaite partager et faire connaître aux différentes communautés en Belgique. A ce titre, il propose notamment aux enfants des activités qui sont aussi bien socioculturelles que sportives. Elles passent par une programmation large qui sollicite la rencontre dans le cadre d'animations par le théâtre, le conte, le chant, le concert, le spectacle, les marionnettes, le mime, l'accès gratuit à des expositions d'artistes pour tous les publics. Par ailleurs, il existe aussi un club de ping-pong accessible aux jeunes.		
<b>Capacité d'accueil :</b> Environ 220 enfants.		

16

<b>Nom</b> : Wiels		<b>Responsable</b> : Mme Frédérique VERSAEN	
<b>Type</b> : Association culturelle – Centre d'expression de la créativité			
<b>Adresse</b> : avenue VAN VOLXEM, 354 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : 02/340.00.52 <b>Fax</b> : 02/340.00.59 <b>GSM</b> : 0486/299.946	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:frederique.versaen@wiels.org">frederique.versaen@wiels.org</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://www.wiels.org">www.wiels.org</a>	
<b>Activités</b> : musée et centre d'art			
<b>Age</b>	Enfants à partir de 5 ans pour le cinéclub À partir de 7 ans pour les stages Enfants de 7 à 11 ans pour les ateliers du mercredi		
<b>Quand ?</b>	Le mercredi de 14h à 17h Le dimanche de 11h à 13h Cinéclub le dernier dimanche de chaque mois		
<b>Coût</b>	Les stages : <b>Prix</b> : 120 €/5 jours (100 € pour les Forestois) Les ateliers du mercredi : <b>Prix</b> : 170 € septembre à décembre et 200 € de janvier à Juin.		
<b>Description</b> : Le centre envisage l'art contemporain comme une forme de savoir particulièrement adaptée à la société actuelle et entend donner le meilleur accès possible à ce savoir, en multipliant ses perspectives d'approches. A cet effet, le WIELS développe non seulement de nombreuses collaborations avec les acteurs belges et internationaux de la scène de l'art, mais il s'engage également à intégrer son activité artistique au sein du tissu associatif et culturel de Bruxelles et de la commune de Forest. Le WIELS donne donc une importance toute particulière à la dimension pédagogique grâce à des actions innovantes destinées à tous les publics.			
<b>Capacité d'accueil</b> : environ 12 enfants par animation.			

17

<b>Nom</b> : Théâtre de Millevie		<b>Responsable</b> : Mme Patricia VAN GEIRT	
<b>Type</b> : Association culturelle – Centre d'expression de la créativité			
<b>Adresse</b> : avenue de MONTE CARLO, 61 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : 02/343.74.08 <b>Fax</b> : <b>GSM</b> : 0473/55.38.61	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:millevie@skynet.be">millevie@skynet.be</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://www.millevie.org">www.millevie.org</a>	
<b>Activités</b> : activités créatives et culturelles / stages			
<b>Age</b>	Enfants à partir de 5 ans		
<b>Quand ?</b>	Varie suivant la demande		
<b>Coût</b>	100 € la semaine pour les stages		
<b>Description</b> : L'association propose des spectacles et animations pour enfants : chant, conte, lecture, théâtre, expression corporelle, peinture, dessin,...			
Des stages sont aussi proposés en juillet			
<b>Capacité d'accueil</b> : 12 enfants			

18

<b>Nom : Fondation René POUILLARD</b>		<b>Responsable : Mr. René POUILLARD</b>	
<b>Type : Association culturelle – Centre d'expression de la créativité</b>			
<b>Adresse :</b> avenue MOLIERE, 101 1190 BRUXELLES		<b>Tél. :</b> 02/343.21.25 <b>Fax :</b> <b>GSM:</b>	
<b>Courriel :</b>		<b>Site internet :</b>	
<b>Activités : centre d'expression de la créativité</b>			
<b>Age</b>	Enfants et adolescents de 9 à 17 ans.		
<b>Quand ?</b>	Sur rendez-vous. Samedi de 14h30 à 17h.		
<b>Coût</b>	Varie en fonction du matériel utilisé.		
<b>Description :</b> Cette association d'art chrétien permet aux jeunes de développer leur créativité au départ d'un atelier pilote via, soit la filière d'arts plastiques et graphiques soit l'audiovisuel.			
<b>Capacité d'accueil :</b> entre 10 et 12 ans			

19

<b>Nom : REMUA ASBL</b>		<b>Responsable : Mme Sarah GOLDFARB (directrice)</b>	
<b>Type : Association culturelle – réseau de musiciens intervenants en ateliers</b>			
<b>Adresse :</b> rue SAINT-DENIS, 136/4 1190 BRUXELES		<b>Tél. :</b> 02/537.74.38 <b>GSM:</b> 0484/62.08.23	
<b>Courriel : <a href="mailto:info@remua.be">info@remua.be</a></b>		<b>Site internet : <a href="http://www.remua.be">www.remua.be</a></b>	
<b>Activités : ateliers et stages de vacances</b>			
<b>Age</b>	Enfants à partir de 3 ans pour les ateliers Enfants à partir de 4 ans pour les stages		
<b>Quand ?</b>	Durant toute l'année scolaire ainsi que pendant les congés		
<b>Coût</b>	Les inscriptions se font à l'année, mais il est possible d'étaler les paiements en trois fois. Les prix varient en fonction des ateliers, de leur durée et du nombre de participants. En résumé : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours de 45 min ou d'1h (selon les âges) : 280 € par an ou 100 € par trimestre</li> <li>• Cours d'1h30 : 360 € par an ou 130 € par trimestre</li> <li>• Cours d'instruments de 30 min par groupe de deux : 450 € par an ou 160 € par trimestre</li> </ul>		
<b>Description :</b> la particularité de REMUA est d'aborder la musique de manière vivante et dynamique, via des ateliers de pratique artistique qui invitent les publics à se découvrir et à partager des expériences musicales et humaines fortes. Le fil rouge du travail est la créativité. Le but est de plonger les participants dans la musique au travers des expériences de création inspirées de répertoires existants et en lien avec la vie culturelle.			
<b>Capacité d'accueil :</b> 290 enfants pour les ateliers 300 enfants pendant les stages			

<b>Nom</b> : 94 <sup>ème</sup> Unité Saint AUGUSTIN		<b>Responsable</b> : Mr Jérôme WALMAG	
<b>Type</b> : Association culturelle – Mouvement de Jeunesse - Scoutisme			
<b>Adresse</b> : avenue Saint-AUGUSTIN, 14 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : 02/508.12.00 <b>Fax</b> : 02/508.12.01 <b>GSM</b> :	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:lesscouts@lesscouts.be">lesscouts@lesscouts.be</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://www.lesscouts.be">www.lesscouts.be</a>	
<b>Activités</b> : scoutisme			
<b>Age</b>	Enfants de 6 à 18 ans.		
<b>Quand ?</b>	Le dimanche. Les deux dernières semaines de juillet.		
<b>Coût</b>	Cotisation annuelle de 37,5 € pour la fédération + Forfait à l'unité/camps/achat uniforme		
<b>Description</b> : Chez les scouts, on fait un peu de tout : grands jeux dans un parc ou une forêt, ateliers découvertes dans tous les domaines, sports, randonnées, parcours d'orientation, construction de projets d'aventures, de spectacles, ou services à la communauté. Moments de réflexion et d'intériorité.			
<b>Capacité d'accueil</b> : 180 enfants			





## Autres associations sportives ou récréatives

1) *Forest Domaine*

2) *City kart kids*

3) *Goolfy*

4) *Forest en Montagne*

5) *Stardust*

1

<b>Nom : Forest Domaine (asbl tennis)</b>		<b>Responsable : Mr. Olivier DE BLAUWE</b>	
<b>Type : Association sportive – Club sportif – Tennis</b>			
<b>Adresse :</b> avenue du DOMAINE, 150 1190 BRUXELLES		<b>Tél. :</b> 02/347.02.03 <b>Fax :</b> 02 /344.29.81 <b>GSM:</b>	
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:forestdomaine@skynet.be">forestdomaine@skynet.be</a>		<b>Site internet :</b> <a href="http://forestdomaine.be">forestdomaine.be</a>	
<b>Activités : Tennis</b>			
<b>Age</b>	A partir de 4 ans.		
<b>Quand ?</b>	Le mercredi et le vendredi de 16h à 19h. Le samedi de 9h à 16h.		
<b>Coût</b>	Environ 495 € par an. Le prix varie en fonction des saisons et est disponible sur le site.		
<b>Description :</b> Cours de tennis allant des plus jeunes aux plus âgés avec des différentes techniques d'enseignement.			
<b>Capacité d'accueil :</b> environ 150 enfants par semaine			

2

<b>Nom : City Kart Kids</b>		<b>Responsable :</b>
<b>Type : Association sportive – Club sportif</b>		
<b>Adresse :</b> square EMILE DES GREES DU LOUP, 54 1190 BRUXELLES.		<b>Tél. :</b> 02/332.36.96 <b>Fax :</b> 02/332.36.72 <b>GSM:</b>
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:citykart@citykart.com">citykart@citykart.com</a>		<b>Site internet :</b> <a href="http://www.citykart.com">www.citykart.com</a>
<b>Activités : karting</b>		
<b>Age</b>	A partir de 1m30.	
<b>Quand ?</b>	Afin de garantir des conditions de piste calmes et de mettre les ' <i>City Kids</i> ' en confiance, la piste leur est réservée <b>tous les samedis et dimanches matin de 10h00 à 14h00 (dernière inscription 13h30).</b>	
<b>Coût</b>	De 13 à 20 € selon la session	
<b>Description :</b> Le karting, c'est également un sport pour toute la famille... Les enfants sont évidemment les bienvenus et tout est prévu pour pratiquer en toute sécurité. Des karts adaptés à leur morphologie sont disponibles et ils ont à leur disposition tout l'équipement nécessaire. Des commissaires de piste leur expliquent les bases du pilotage avant de les installer dans leur premier bolide de course !		
<b>Capacité d'accueil :</b> environ 30 enfants		

3

<b>Nom : Goolfy black light mini golf</b>		<b>Responsable :</b>
<b>Type : Association sportive – Club sportif</b>		
<b>Adresse :</b> square EMILE DES GREES DU LOU, 5A 1190 BRUXELLES		<b>Tél. :</b> +32 (0)2 332 36 96 <b>Fax :</b> <b>GSM:</b>
<b>Courriel :</b>		<b>Site internet :</b> <a href="http://www.goolfy.com">www.goolfy.com</a>
<b>Activités : mini-golf</b>		
<b>Quand ?</b>	Lundi, mardi, jeudi de 17h00 à 22h00 (dernière entrée 21h00), Le mercredi de 14h00 à 22h00 (dernière entrée 21h00), Le vendredi de 15h00 à 23h00 (dernière entrée 22h00), Le samedi de 10h00 à 23h00 (dernière entrée 22h00) et le dimanche à partir de 10h00	
<b>Age ?</b>	Enfants (-3 ans): 0 € Enfants (-125cm): 7 € Etudiants: 8 € Adultes: 9 €	
<b>Coût</b>	Groupes > 10 pers: 6 €/personne Formules Anniversaires: 8 participants minimum 1 partie de Goolfy + 1 boisson + 1 part de gâteau. Prix total pour 8 enfants: 96€	
<b>Description :</b> Thème : Racing, parcours 18 trous.		

<b>Nom</b> : Forest en montagne gym		<b>Responsable</b> : Mr. Alain LENDERS
<b>Type</b> : Association sportive – Club sportif		
<b>Adresse</b> : rue ROOSENDAEL, 5 bte 5 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : 0486/30.13.71. <b>GSM</b> : 0475 /96.33.02
<b>Courriel</b> :		<b>Site internet</b> : <a href="http://forestenmontagnegym.wileo.net">forestenmontagnegym.wileo.net</a>
<b>Activités</b> : gym/ cirque/ natation/ psychomotricité/ multisports/ basket/ baby-basket		
<b>Age</b>	Enfants de 2,5 ans à 13 ans (primaire)	
<b>Quand ?</b>	<p><b>Gymnastique</b> : le mardi de 15h30 à 17h à l'école 12 (enfants de 6 à 13 ans).</p> <p><b>Psychomotricité</b> : le samedi de 9h30 à 11h30 à l'école 12 (enfants de 2.5 à 8 ans).</p> <p><b>Natation</b> : le lundi de 15h30 à 17h45 (transport à partir des écoles 12 et arc-en-ciel).</p> <p><b>Cirque</b> : le jeudi de 15h30 à 17h à l'école 12 pour les 4,5 et 6<sup>ème</sup> primaires.</p> <p><b>Multisports</b> : le vendredi de 15h45 à 17h à l'école 12 pour les enfants de 5 à 12 ans.</p> <p><b>Baby basket</b> : le mercredi de 12h45 à 13h30 à l'école 12 (enfants de 5 à 8 ans). Le lundi à l'école arc-en-ciel de 15h45 à 16h30 (enfants de 2<sup>ème</sup> maternelle). Le mardi à l'école arc-en-ciel de 15h45 à 16h30 (enfants de 3<sup>ème</sup> maternelle).</p> <p><b>Basket</b> : le jeudi à l'école 12 de 17h à 18h (enfants de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> primaires). le vendredi à l'école 12 de 17h à 18h (enfants de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> primaires). Les jeudis le vendredi à l'école arc-en-ciel de 15h30 à 16h30 (enfants de 6 à 10 ans).</p>	
<b>Coût</b>	<p>Natation : 260 € pour 26 cours. Cirque : 150 € pour l'année 2014-2015. Baby-basket et basketball : paiement par trimestre varie selon le nombre de séances données, 5 € par cours.</p>	
<b>Description</b> : prise en charge des enfants à la fin des cours à l'école mentionnée ci-dessus. Les activités sont données par des personnes diplômées de l'enseignement. Les cours se font par groupe d'âge.		
<b>Capacité d'accueil</b> : environ 200 enfants par semaine.		

<b>Nom</b> : Stardust Park		<b>Responsables</b> : Mr. Laurent KREPS Mr. Frédéric CROONENBERGHS	
<b>Type</b> : Plaine de jeux			
<b>Adresse</b> : avenue du GLOBE, 36 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : 02/306.53.69 <b>Fax</b> : <b>GSM</b> : 0477/80.09.42	
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:frederic@stardustpark.be">frederic@stardustpark.be</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://www.stardustpark.be">www.stardustpark.be</a>	
<b>Activités</b> : plaine de jeux couverte			
<b>Age</b>	Enfants de 2 à 12 ans.		
<b>Quand ?</b>	Le mercredi de 12 à 19h. Le jeudi de 16h à 19h. Le vendredi de 16h à 21h. Les samedis et dimanches de 10h à 19h. Vacances scolaires et jours fériés de 10h à 19h.		
<b>Coût</b>	Entrée enfants de moins de 4 ans (sur présentation de la carte d'identité) 8 €. Entrée pour les enfants de plus de 4 ans, 12 €. Entrée fin de journée (1h30 avant la fermeture) 8 €. Entrée groupe (minimum 10 personnes) 10 €.		
<b>Description</b> : Stardust est un immense parc de jeux couvert de 4000m <sup>2</sup> , avec des autos tamponneuses, petits bateaux, parcours de cordes (style accrobranche).			
<b>Capacité d'accueil</b> : non communiqué			

# Services communaux

1) Service extrascolaire (parascolaire)

2) Service extrascolaire (plaines de vacances)

3) Bibliothèque

4) L'académie de Musique, de Danse et des Arts Parlés  
de Forest

1

<b>Nom : Service extrascolaire communal de FOREST</b>		<b>Responsable : Mme Michèle CLOOF</b>
<b>Type : PARASCOLAIRE</b>		
<b>Adresse :</b> rue du CURE, 2 1190 BRUXELLES		<b>Tél. :</b> 02/370.22.18 / 88 / 94 <b>Fax :</b> 02/370.22.96 <b>GSM:</b>
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:sae@forest.brussels">sae@forest.brussels</a>		<b>Site internet :</b> <a href="http://www.forest.irisnet.be">www.forest.irisnet.be</a>
<b>Activités : sports</b>		
<b>Age</b>	Enfants de 3 à 12 ans (enseignement fondamental).	
<b>Quand ?</b>	Année scolaire 2014 - 2015 Le mardi : art martial de 16h30 à 18h pour les 6-8 ans. Le mercredi : athlétisme de 14 à 16h pour les 6-8 ans et de 16 à 18h pour les 9-12 ans. danse de 14 à 15h30 pour les 6-8 ans et de 15h30 à 17h pour les 9-12 ans. football de 14 à 15h30 pour les 6-8 ans et de 15h30 à 17h pour les 9-12 ans. mini-foot : de 14 à 15h30 pour les 6-8 ans. mini multi sport et psychomotricité : de 14 à 16h pour les 3-5 ans. Le jeudi : mini-foot de 16h00 à 17h30 pour les 9-12 ans. Le vendredi : art martial : de 16h à 17h30 pour les 9-12 ans.	
<b>Coût</b>	25 séances par an. 70 € / an pour les activités qui durent 1h30. 90 € / an pour les activités qui durent 2h.	
<b>Description :</b> Le service extrascolaire propose des activités sportives à l'attention des enfants fréquentant l'enseignement fondamental. Les séances se donnent dans les différents complexes sportifs ainsi que dans les gymnases des écoles. Les activités et les horaires varient d'une année à l'autre.		
<b>Capacité d'accueil :</b> environ 130 enfants.		

2

<b>Nom</b> : Service extrascolaire communal de FOREST		<b>Responsable</b> : Mme Michèle CLOOF
<b>Type</b> : PLAINES DE VACANCES		
<b>Adresse</b> : rue du CURE, 2 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : 02/370.22.18 / 88 / 94 <b>Fax</b> : 02/370.22.96
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:sae@forest.brussels">sae@forest.brussels</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://www.forest.irisnet.be">www.forest.irisnet.be</a>
<b>Activités</b> : PLAINES DE VACANCES		
<b>Age</b>	Enfants de 2,5 à 12/13 ans (enseignement fondamental).	
<b>Quand ?</b>	Pendant toutes les vacances scolaires, excepté le 27 septembre, la première semaine de juillet ainsi que la dernière semaine d'août.	
<b>Coût</b>	5 € par jour mais le paiement se fait par semaine complète.	
<b>Description</b> : Le service extrascolaire propose des activités diversifiées. A chaque congé scolaire, une plaine de vacances est organisée par l'administration communale. Les enfants profitent d'activités variées en respectant leurs rythmes. Activités manuelles, culturelles, sorties dans les parcs, musées, aires de jeux, piscine, bowling, cinéma, jeux d'intérieur et d'extérieur, psychomotricité, sports... et tout cela à un prix démocratique.		
<b>Capacité d'accueil</b> : selon les écoles que l'administration met à disposition.		

3

<b>Nom</b> : Bibliothèque communale / Pas moi asbl		<b>Responsable</b> : Mme Christine HENKART
<b>Type</b> : Association culturelle – Bibliothèque		
<b>Adresse</b> : rue de MERODE, 331-333 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : 02/343.87.38 02/535.98.63 <b>Fax</b> : 02/535.98.69
<b>Courriel</b> <a href="mailto:info@biblioforest.be">info@biblioforest.be</a>		<b>Site internet</b> :
<b>Activités</b> : Bibliothèque		
<b>Age</b>	Enfants de 4 à 12 ans	
<b>Quand ?</b>	Après l'école, le week-end, durant les congés scolaires	
<b>Coût</b>	Gratuit	
<b>Description</b> : Ateliers de lecture créative où l'on écoute des histoires lues à haute voix par une comédienne. On lit avec les yeux mais aussi avec les oreilles. On partage le bonheur de lire autrement, de rompre avec ses habitudes : le livre existe en dehors de l'école. On y pratique des exercices qui débrouillent l'imaginaire, font appel à l'imaginaire. Ateliers « Des Livres-moi » : Un voyage autour de l'identité : Moi vu par MOI. Initiation à des techniques graphiques pour traduire les émotions, sensations, impression en projetant sur le papier des rythmes, des matières, des couleurs, des formes, des ombres, des taches.		
<b>Capacité d'accueil</b> : Environ 15 enfants.		

<b>Nom</b> : L'académie de Musique, de Danse et des Arts Parlés de Forest		<b>Directrice</b> : Mme Catherine LAMBRECHT
<b>Type</b> : Association culturelle – Académie de Musique		
<b>Adresse</b> : rue TIMMERMANS, 53/55 1190 BRUXELLES		<b>Tél.</b> : 02/343.70.40 <b>Fax</b> : 02/343.70.40 <b>GSM</b> :
<b>Courriel</b> : <a href="mailto:info@acaforest.be">info@acaforest.be</a> <a href="mailto:direction@acaforest.be">direction@acaforest.be</a>		<b>Site internet</b> : <a href="http://www.acaforest.be">www.acaforest.be</a>
<b>Activités</b> : musique, danse et arts parlés		
<b>Age</b>	A partir de 5 ans.	
<b>Quand ?</b>	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi après les heures de cours.	
<b>Coût</b>	Pour les moins de 12 ans : 14 € par an. Enfants et adolescents de 12 à 18 ans : 84 € par an.	
<b>Description</b> : L'Académie de musique est un établissement d'enseignement artistique qui offre entre autres la possibilité aux enfants d'apprendre: la musique, la danse et les arts parlés.		
<b>Capacité d'accueil</b> : Environ 500 enfants.		

Au total 48 lieux d'accueil (hors garderies scolaires) ont été recensés.

# Qu'entend-on par milieu d'accueil ?

---

Par milieu d'accueil il faut entendre tout endroit qui, à un moment donné, consacre son temps à l'accueil d'enfants.

Proposer des activités à un enfant c'est aussi penser à ses besoins en fonction du moment où il est accueilli, ses envies du moment avec un but d'épanouissement. Il ne faut pas sous-estimer les besoins des parents en matière de garde afin d'arriver à concilier vie familiale et professionnelle.

Un milieu d'accueil est donc bien un lieu où les enfants ont la chance de pouvoir s'épanouir culturellement et socialement par le biais d'activités diverses, tout en suivant leur rythme, leurs besoins.

Trois grands groupes<sup>5</sup> de milieu d'accueil proposent des activités :

- les garderies scolaires;
- l'accueil extrascolaire communal ou associatif;
- les écoles de devoirs;

## LES GARDERIES SCOLAIRES

### Etablissements scolaires organisant des garderies

Le nombre d'établissements scolaires sur le territoire de la commune de Forest s'élève à dix-neuf francophones et quatre néerlandophones (pas prises en compte dans le calcul).

Neuf de ces établissements dépendent du réseau communal :

1. école n°3
2. école n°6
3. école du Vignoble
4. école Arc-en-Ciel
5. école n°9
6. école n°12
7. école n°13 (enseignement individualisé de type 8 primaire)
8. école n°14 (enseignement individualisé de types 1 et 2 maternelle et primaire)
9. annexe de l'école n°14 (section maternelle)

*Huit sont liés au réseau libre confessionnel :*

1. école Saint-AUGUSTIN
2. école Sainte-ALENE

---

<sup>5</sup> L'accueil des enfants en dehors des heures scolaires en Communauté française, Etat des lieux - Points de vue, D. Delvaux et M. Vandekerke, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, décembre 2004, page 3



3. école Saint-ANTOINE
4. école Sainte-URSULE
5. école Saint-DENIS
6. école Saint-CURE D'ARS
7. école Beth Aviv

*Les trois dernières sont attachées au réseau libre non confessionnel :*

1. école en couleurs
2. école le Tremplin (enseignement spécialisé pour enfants sourds, malentendants ou présentant un retard de langage)
3. école Nos Enfants (3 implantations)

*Écoles néerlandophones (à titre informatif)*

1. school 11A (pas prise en compte)
2. school 11B (pas prise en compte)
3. Parkschool (pas prise en compte)
4. Sint-Augustinusschool (pas prise en compte)

## **Effectif scolaire**

Les établissements scolaires ont vu leur nombre d'élèves croître depuis le précédent état des lieux. Depuis janvier 2015, les établissements scolaires forestois accueillent 5.536 enfants contre 5.073 en 2010. Le libre passe de 2.840 à 2.961 répartis en 2.261 dans le confessionnel (2.184 en 2010) et 700 dans le non confessionnel (656 en 2010), le réseau officiel qui en accueillait 2.233 en 2010 en a 2.575 actuellement.

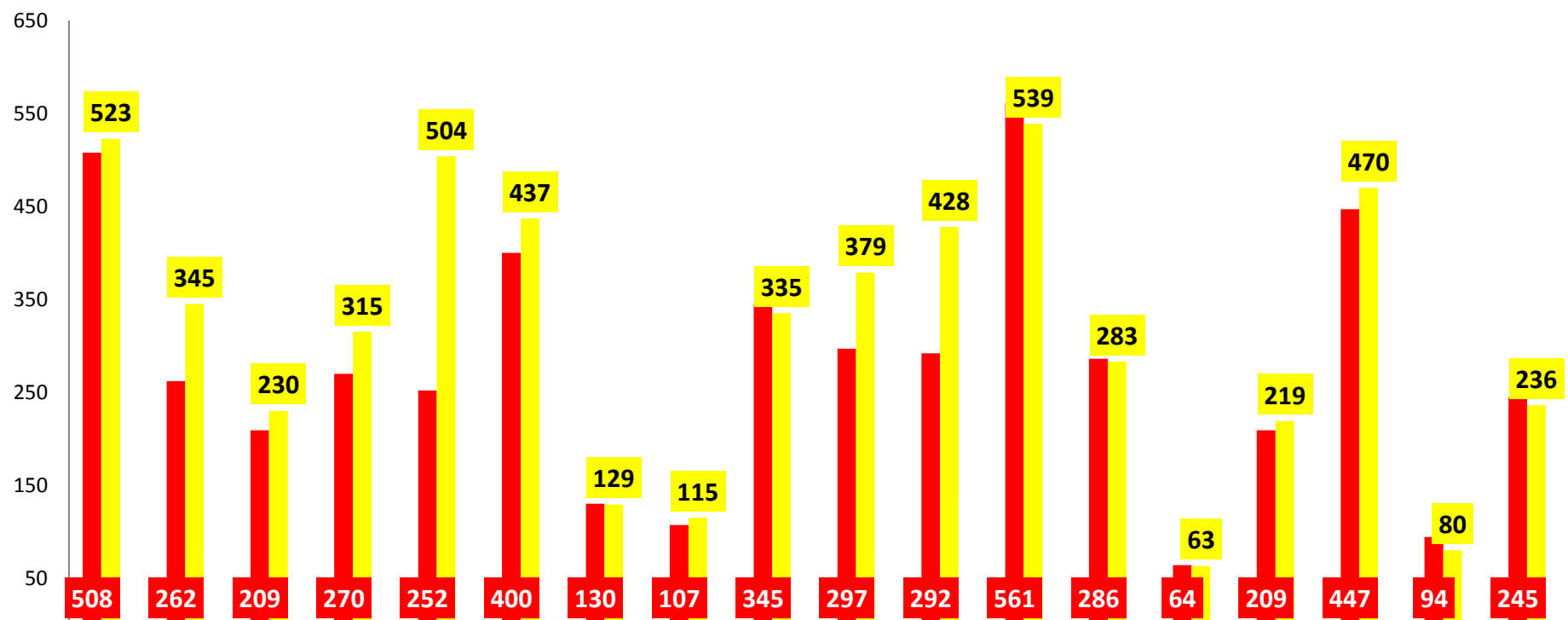
Il est à souligner que cette croissance concerne plus particulièrement les écoles du bas de Forest. Ainsi, le nombre d'élèves passe

- de 252 à 504 à l'école 9, soit une augmentation de 100%,
- de 292 à 428 à Saint-Antoine, soit une augmentation de 46,6%
- de 262 à 345 à l'école 6, soit une augmentation de 31,7%.

Le graphique ci-dessous montre

- qu'il y a 3 « grosses » écoles : l'institut Sainte-Ursule avec ses 539 élèves, l'école 3 avec 523 et l'école 9 avec 504 ;
- que deux écoles n'ont qu'une section primaire : Saint Curé d'ARS et l'école 13 ;
- que 3 écoles dispensent un enseignement spécialisé : les écoles 13 (type 8), 14 et son annexe (types 1 et 2), ainsi que le Tremplin (type 7 + classes expérimentales pour Dysphasiques).

## Evolution de la population scolaire de 2010 à 2015



	école 3	école 6	école du vignoble	école AEC	école 9	école 12	école 13	école 14+annexe	saint-AUGUSTIN	sainte-ALENE	saint-ANTOINE	sainte-URSULE	saint-DENIS	saint curé d'ars	en couleurs	nos enfants	le tremplin	beth aviv
■ 2010	508	262	209	270	252	400	130	107	345	297	292	561	286	64	209	447	94	245
■ 2015	523	345	230	315	504	437	129	115	335	379	428	539	283	63	219	470	80	236
Différence	15	83	21	45	252	37	-1	8	-10	82	136	-22	-3	-1	10	23	-14	-9

## L'accueil des enfants en situation de handicap

De manière générale, l'accueil des enfants différents reste insuffisant et cela sur l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale.

A Forest, un travail de fond est entrepris par le Service Phare de la COCOF, le service communal des affaires sociales et les associations actives dans l'aide aux personnes en situation de handicap. Ce groupement a pour objectif de créer un projet commun qui donnera plus de visibilité et d'espace d'expression au handicap à Forest.

De son côté, le service extrascolaire communal essaie autant que possible d'accepter les enfants différents, que ce soit pour les activités du parascolaire ou pour les plaines de vacances. Pour chaque demande d'activité, le service effectue une démarche auprès du chef d'établissement scolaire de l'enfant afin que toutes les possibilités d'intégration puissent être envisagées. A la plaine, suivant les renseignements obtenus, les enfants sont soit assimilés à un groupe d'enfants « normaux » où le nombre d'animateurs est renforcé, soit restent dans le groupe spécialement créé pour eux.

Deux formations sur le thème du handicap ont été organisées par le service extrascolaire communal à l'attention de ses accueillants, une en 2014, une en 2015. Une trentaine d'agents ont suivi soit l'une, soit l'autre, soit les deux.

Les autres lieux d'accueil incluent autant que possible les enfants « différents ».

Les deux tiers des associations à caractère social ont accueilli des enfants présentant différents handicaps tels moteur, mental, ou auditif. Certaines associations ont fait appel à l'asbl BADJE<sup>6</sup> pour encadrer au mieux les enfants.

Un tiers des associations sportives a accueilli des enfants souffrant de handicaps (moteur, mental, trisomie ou troubles de l'autisme). Les deux autres tiers qui n'en n'accueillent pas ne le font pas faute soit de demande, soit d'accès spécial aux locaux, de matériel adapté, etc..., soit de personnel en suffisance ou de personnel qualifié, soit par crainte de la différence et par méconnaissance du handicap.

Si une amélioration est donc constatée, il n'en reste pas moins que les efforts doivent se poursuivre.

Quant à l'enseignement spécialisé, il est organisé en 8 types. Chacun est adapté à un handicap ou une difficulté d'apprentissage particulier. L'enseignement primaire propose les huit types tandis que le maternel ne propose pas les types 1, 5 et 8<sup>7</sup>.

Les huit catégories sont :

- type 1 : arriération mentale légère
- type 2 : arriération mentale modérée ou sévère
- type 3 : troubles caractériels et/ou de personnalité
- type 4 : déficience physique (handicap moteur)
- type 5 : enfants malades (type organisé en milieu hospitalier)
- type 6 : déficience visuelle (aveugles et malvoyants)
- type 7 : déficience auditive (sourds et malentendants)
- type 8 : dyslexie, dyscalculie, dysphasie.

<sup>6</sup> Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance

<sup>7</sup> Source : <http://pro.guidesocial.be/infos/enseignement-specialise-types-et-formes.html>

## Horaires des garderies des écoles

Toutes les écoles de la commune, enseignement communal et libre confondus, ouvrent de manière générale leurs portes avant et après les heures de cours :

Les implantations du réseau communal ouvrent leurs portes dès 7h, les ferment à 17h45 et assurent une garderie le mercredi après-midi.

Dans le libre, les garderies débutent entre 7h et 7h45 et se terminent entre 17 et 18h. Saint-Curé d'Ars, l'école en Couleurs et l'école Nos Enfants acceptent les enfants à partir de 7h30, le Tremplin et Beth Aviv ne les reçoivent qu'à 7h45. Saint-Curé d'Ars et le Tremplin n'offrent pas de garderie le mercredi après-midi.

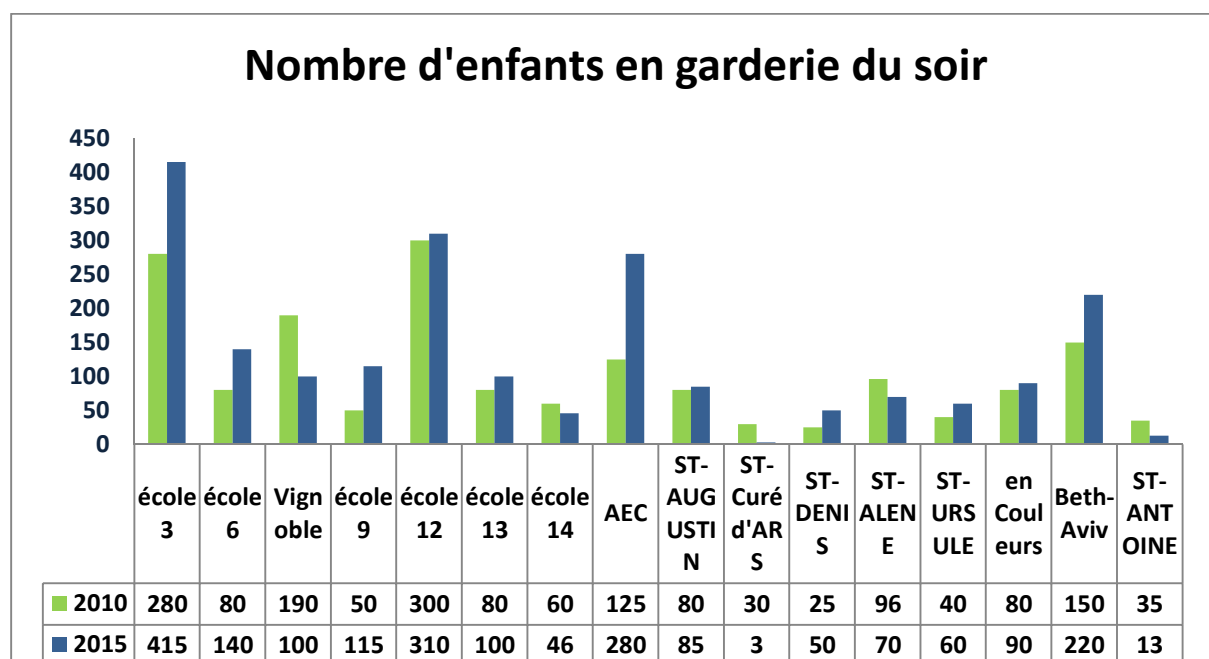
Sur 5536 enfants inscrits dans les écoles, 2097 fréquentent la garderie ce qui représente 37,88 % de la population scolaire (ne sont pas pris en compte les élèves de l'école Nos Enfants parce la direction n'a pas communiqué toutes les informations en temps utile). On constate une augmentation de 4,35% puisqu'en 2010 le pourcentage était de 33,53%.

L'analyse permet de constater que, de façon générale, c'est le bas de Forest (*Saint-ANTOINE*, l'école n°6 et la 9) qui, malgré sa *population en forte augmentation, connaît le moins d'enfants dans ses garderies.*

Beaucoup de familles signalent avoir réellement besoin du service de garderie, si pas plus. En effet, leurs horaires de travail auxquels il faut ajouter les déplacements, école-travail et inversement, couvrent un temps non négligeable. De ce fait, un enfant passe en moyenne 9 h par jour à l'école et en garderie ou en activité parascolaire au détriment du temps passé en famille. Et, la réalité est plus souvent proche des 10h.

A cela, il faut ajouter les activités extrascolaires du weekend.

Les enfants d'aujourd'hui sont très sollicités et bien souvent épuisés par le rythme soutenu face auquel ils doivent tenir pied.



## Tarifs

En 2010, l'administration communale percevait pour ses garderies une redevance de 0,75 € par jour de présence de l'enfant, qu'il aille en garderie ou à l'étude, plus 1,50 € par mercredi après-midi.

Afin de simplifier une comptabilité fastidieuse, l'administration a opté pour la mise en place de forfaits mensuels : 13,50 € sans les mercredis, 19 € mercredis inclus. Depuis, le nombre d'enfants fréquentant les garderies scolaires a fortement augmenté, les parents voulant maximiser leur investissement et profiter de l'absence de leurs enfants pour vaquer à leurs occupations.

Les prix pratiqués par les écoles du réseau de l'enseignement libre sont beaucoup plus élevés. Ils peuvent passer du simple au double. Ainsi, pour un enfant fréquentant toutes les garderies (matin, soir et le mercredi) il en coûtera 19 € pour un mois à ses parents s'il est dans une école communale contre 40 à 50 € dans les autres réseaux. Mais, il faut se rendre à l'évidence que, sans cette intervention les écoles non communales ne pourraient pas proposer de service de garderie, leurs moyens n'étant pas les mêmes que ceux du réseau communal.

### Tableau comparatif des prix

Liste des écoles	Prix			
	Matin	Midi (à titre informatif)	Soir	Mercredi PM
Ecoles communales	Forfait mensuel de 13,50 € sans mercredi ou forfait mensuel de 19 € avec les mercredis			
Saint-AUGUSTIN	gratuit	10 € / mois en maternel 12 € / mois en primaire	1,90 € / jour Etude dirigée : 2,50 € / jour	1,50 € jusqu'à 13h 4,50 € toute l'après-midi
Sainte-ALENE	gratuit	gratuit	1,25 € / jour	2,50 € / jour
Saint-ANTOINE	1 € / jour	0,70 € / jour	1,50 € / jour +1,50 € étude	2 € / jour
Saint-URSULE	0,50 € / jour	gratuit	2 € + 2 € étude	6 €
Saint-DENIS	gratuit	12 € / mois	gratuit	Pas de garderie
Saint-Curé d'ARS	gratuit	12 € / mois	2,50 € / jour +3,50 € étude	5 € / jour
Ecole en Couleurs	gratuit	2,50 € / mois	1,50 € / heure	1,50 € / heure
Ecole nos enfants	1 € / jour	gratuit	1,50 € / jour	1,50 € jusqu'à 14h + 3 € si PM
Le Tremplin	gratuit	gratuit	1,50 € / jour	Pas de garderie
Beth Aviv	144 € / mois+ 15 € / mois pour l'étude dirigée			

Il est à constater qu'aucune garderie, tous réseaux confondus, n'est gratuite. Seule la gratuité du matin est observée dans de nombreuses écoles de l'enseignement libre.

## Encadrement dans les garderies

### Type d'encadrement

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse demandait de classer l'encadrement selon une des cinq possibilités suivantes :

- activités autonomes encadrées;
- surveillance ;
- soutien scolaire ;
- activités sportives encadrées ;
- activités culturelles encadrées.

Trois types d'activités sont surtout proposés : la surveillance, le soutien scolaire ou l'étude, les activités autonomes encadrées ou jeux libres.

Le dispositif d'accrochage scolaire propose des animations culturelles, musicales ou sportives dans les écoles 3, 6 et 14.

## Organisation des garderies

### *Garderie du matin*

Dans la majorité des écoles les accueillants disposent d'un local de garderie pour accueillir les enfants. Il s'agit pour la plupart d'un espace partagé (réfectoire, classe).

Les matins se caractérisent par l'arrivée échelonnée des enfants qui doivent être accueillis en douceur car ils sortent du sommeil et il importe de les laisser se réveiller à leur rythme.

À partir de 8 heures la section primaire se rend dans la cour de récréation. En règle générale les cours débutent entre 8h25 et 8h30 pour les enfants de la section primaire et entre 8h30 et 9h pour les autres.

Comme il est impossible de structurer des activités le matin, il est donc fait utilisation d'activités autonomes encadrées. Du matériel simple est mis à disposition (papiers, crayons, livres, dinettes, voitures, poupées etc.) afin de permettre à l'enfant de jouer éventuellement seul, selon son désir, de dessiner, d'écouter de la musique ou, simplement, de laisser son esprit vagabonder.

Ces conditions d'accueil favorisent les échanges avec des parents, des enseignants, la direction ou des collègues.

### *Garderie du soir*

Lors de la garderie du soir, les accueillants rencontrent les mêmes obstacles que le matin : l'arrivée des parents, les enfants qui partent au compte-gouttes et dans certaines écoles, le va et vient des animateurs des asbl qui viennent chercher ou ramener des enfants qui pratiquent une activité parascolaire. Vu ces nombreux va et vient, les accueillants doivent

mettre principalement l'accent sur l'aspect sécuritaire (surveillance des personnes qui rentrent dans l'école, surveillance des accès, départ des élèves,...), et répondre aux besoins physiologiques des enfants (alimentaire pour le goûter, besoins de premières nécessités, etc.).

### *Garderie du mercredi après-midi*

C'est le jour le plus propice pour faire des activités encadrées. Les enfants ont l'occasion de faire des animations culturelles, artistiques ou sportives, éventuellement à l'extérieur, organisées par le personnel des écoles (accueillants, ALE, éducateurs, instituteurs, stagiaires...).

D'autres acteurs importants interviennent le mercredi. le parascolaire, les asbl, l'académie de musique,...

## **Personnel d'encadrement**

### *Statut du personnel*

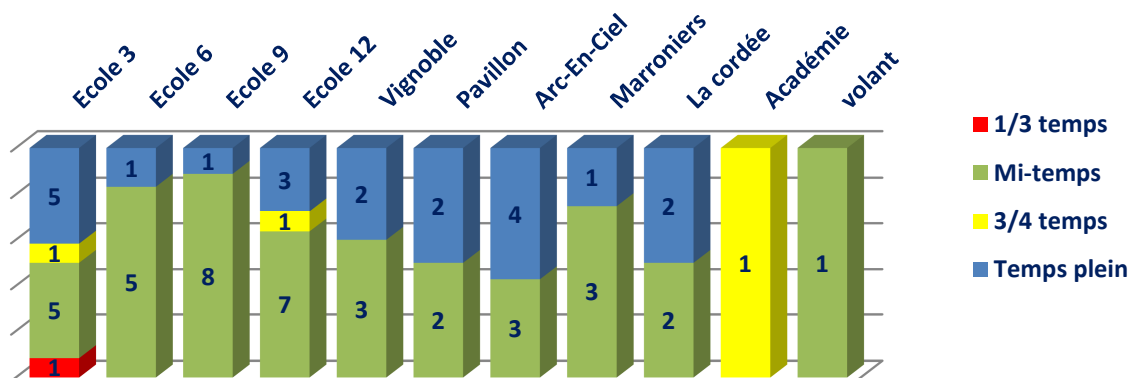
Dans le réseau communal, le personnel bénéficie d'un statut d'employé contractuel ou d'agent statutaire. Le service de l'accueil extrascolaire gère le côté administratif de 77 agents dont 23 statutaires. Parmi eux, certains travaillent dans les secrétariats des écoles, dans des services administratifs. Seuls 44,16 équivalents temps pleins travaillent donc effectivement dans les écoles.

La politique de l'administration communale de n'engager que du personnel à mi-temps n'a pas changé depuis le dernier état des lieux. Ce système facilite grandement l'organisation des horaires, le remplacement du personnel absent pour cause de maladie ou autre. Il permet également de doubler les effectifs sur le temps de midi, rendu problématique par la capacité des réfectoires qui n'a pas pu suivre l'augmentation d'enfants présents à ce moment-là.

Ce type d'emploi précarise financièrement certains membres du personnel, qui éprouvent beaucoup de difficultés à compléter leur temps de travail du fait des horaires coupés et de leurs prestations qui sont étalées sur toute la semaine.

Il est aussi fait appel à l'agence locale pour l'emploi (ALE) pour combler le manque d'effectifs sur le temps de midi.

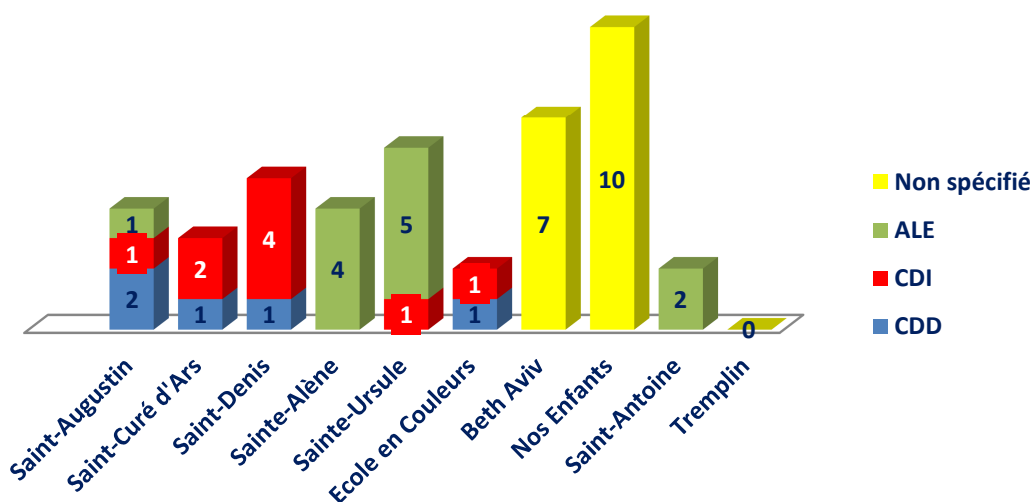
## Nombres et temps de travail des encadrants dans les écoles communales



NB : L'Académie de Musique est présente dans le graphique car un accueillant communal y effectue ses prestations.

Il existe depuis peu un accueillant « volant » qui va d'école en école renforcer les effectifs en cas de soucis.

## Nombres et statuts des encadrants dans les écoles du libre



Les personnes qui travaillent dans le réseau libre ont des statuts précaires (engagements à durée déterminées) et plus divers : bénévoles, chômeurs inscrits à l'ALE, émergeant des différents plans liés aux politiques de résorption du chômage (ACTIVA, ACTIVA start, emploi jeune, Programme de Transition Professionnelle (PTP)).



Ces plans de résorption du chômage engendrent un renouvellement constant et important du personnel en place, freinant ainsi la stabilité des équipes. Et, ce personnel qui a dû suivre des formations pendant plusieurs années ne retrouve pas forcément un travail dans le même secteur d'activité alors qu'il s'est engagé dans un parcours officiel de professionnalisation pour en faire son métier.

Ce personnel est parfois remplacé par des personnes non qualifiées, pour qui des formations vont être à nouveau programmées, sans garantie quant à leur présence à long terme dans l'équipe.

Ce constat, quasi général dans toutes les communes, a amené le secteur ATL à recommander une valorisation des statuts et des conditions de travail concernant l'ensemble du personnel d'accueil.

### *Formation du personnel*

Depuis l'édition du décret ATL de la Communauté Française, les accueillants doivent suivre entre 50 et 100 heures de formation sur les trois premières années, selon leurs cursus scolaires. Après ces trois années, 50 heures de formations continuées sont à suivre par périodes de trois années.

### **Réseau communal**

Depuis son arrivée au service accueil extrascolaire, la coordinatrice des accueillants a mis en place nombre de formations et, à l'heure actuelle, le personnel communal est en ordre de formation ou le sera avant la fin de l'année 2015. Ainsi, les prescrits du décret seront parfaitement respectés.

Les formations se font durant les vacances à de rares exceptions près afin d'éviter de mettre en difficultés les différents établissements scolaires et sont organisées In Situ afin de pallier le manque de place en Région Bruxelloise. Les accueillants souhaitent que cette initiative se poursuive parce qu'elle permet rencontres et échanges avec leurs collègues des autres écoles qu'ils ne voient (presque) jamais. Ce qui a été fort apprécié par les écoles du libre, c'est que le service communal lui a ouvert des places de formations.

Malgré le fait que l'administration communale est en ordre au niveau formation de ses agents, la politique de n'engager que des accueillants mi-temps ne facilite pas la mise en conformité du quota d'heures exigé par le décret puisqu'il convient d'envoyer 2 personnes en formation au lieu d'une, donc de payer 2 formations au lieu d'une.

### **Réseau libre**

Le problème se pose encore plus dans le réseau libre qui engage du personnel pour quelques heures par semaine seulement mais pour qui, les prescrits restent identiques. Dans ce réseau, les accueillants éprouvent beaucoup plus de difficultés, parce qu'il est très compliqué de les remplacer.

Dans certaines écoles le personnel d'encadrement émargent des Agences Locales pour l'Emploi (ALE). Les problèmes soulevés par ce personnel sont les temps de déplacements ainsi que le nombre d'heures suivies en formations difficilement rémunérés par les écoles. L'administration communale de Forest a offert quelques places en formation aux écoles du réseau libre en été 2014 (2 places) et pour l'été 2015 (5 places). Les écoles et dans une moindre mesure les associations sont confrontées à un taux de rotation important du

personnel. Cette rotation est parfois imposée par les statuts (2 ans pour une personne ayant un statut PTP).

En résumé, pour le réseau officiel les accueillants ont un niveau de formation jugé « de dynamique positive » par la direction Accueil Temps Libre de l'ONE, malheureusement ce n'est pas le cas pour le réseau libre pour qui, certains chefs d'établissement ont été mis en demeure de se conformer aux obligations de formations prévues par le décret.

### *Les normes d'encadrement*

L'opérateur qui participe au programme CLE doit tendre à assurer une certaine présence d'accueillants en fonction du nombre d'enfants. Ces taux d'encadrement sont donnés à titre indicatif. Il n'y a aucune obligation de les atteindre. Cependant les opérateurs qui participent au programme CLE doivent s'engager à ne pas réduire le taux d'encadrement d'une année à l'année suivante<sup>8</sup>.

Pour information :

Durée de l'accueil	Âge des enfants	1 accueillant(e) par tranche entamée de :
Moins de 3 heures consécutives ou après l'école jusqu'à 19h		18 enfants
Plus de 3 heures, en dehors de l'école	moins de 6 ans	8 enfants
	6 ans et plus	12 enfants

Le matin, ces normes sont dans l'ensemble respectées. Avant 8 h, le taux d'encadrement moyen est d'un accueillant pour 12 enfants de la section maternelle et de 24 en primaire.

Au démarrage de la garderie du soir ces chiffres sont d'un accueillant pour 23 en maternelle et d'un pour 27 en primaire (moyenne calculée en fonction des chiffres rendus par l'ensemble des réseaux scolaires).

### **Accueil extrascolaire associatif**

Les associations sont réparties en 3 groupes : les associations sportives et récréatives, les associations culturelles (l'académie de musique, la bibliothèque), les associations à caractère social (les écoles des devoirs, les maisons de quartier, les mouvements de jeunesse, les plaines de vacances).

### **Associations sportives**

Beaucoup de difficultés à obtenir des informations de la part de ce type d'associations qui cessent leurs activités ou déménagent sans le communiquer.

La commune compte 23 associations et clubs qui proposent des activités sportives diverses pour des enfants de 3 à 12 ans : un de multisports, trois d'arts martiaux, un de boxe, un d'athlétisme, deux de basket-ball, quatre de football, deux de gymnastique, trois de mini-foot, un de rugby, un de tennis, deux de tennis de table, un de karting et un dernier de mini-golf.

<sup>8</sup> Brochure tout savoir sur le décret « ATL »

Pour compléter l'offre sportive, le service de l'accueil extrascolaire communal propose également un éventail d'activités à caractère sportif à prix démocratique.

## Associations culturelles

Les associations culturelles sont quant à elles compliquées à classer car elles organisent pour la plupart plusieurs types d'activités (école de devoirs, maison de quartier, stages, plaines, etc...).

Sur l'ensemble du territoire forestois, sont recensées dix associations culturelles proposant des animations telles que le chant, la musique, la lecture de contes, les arts parlés, les langues, l'ouverture vers le monde ou vers une culture en particulier, l'expression corporelle, le théâtre,...

Les dix associations sont :

1. Remua (musique) ;
2. Théâtre de MILLEVIE ;
3. WIELS (centre d'expression de la créativité) ;
4. L'académie de musique et des arts parlés ;
5. La bibliothèque communale de Forest ;
6. Le centre culturel Omar KHAYAM ;
7. Congrégation Israélite Sepharade Unifiée (CISU) ;
8. Centre culturel Polonais ;
9. Fondation René POUILLARD (centre d'expression de la créativité) ;
10. Le BRASS (centre culturel de Forest).

L'académie de musique est implantée dans les locaux de deux écoles communales (l'école n°3 et l'école du Vignoble) ainsi que dans l'Abbaye de Forest.

La bibliothèque communale propose également des animations pour les enfants de 3,4 et 12 ans. Elle travaille en partenariat avec l'Asbl « Pas moi » qui offre aux enfants des activités de lecture créative "*Chut...on lit!*".

Quatre centres culturels se situent sur le territoire forestois : la Congrégation Israélite Sépharade Unifiée, le Centre Culturel Polonais, le Centre Culturel Omar KHAYAM et le BRASS (structure para communale). Chaque centre propose des activités culturelles, pédagogiques et/ou sportives.

La Fondation René POUILLARD, le Théâtre de MILLEVIE, le WIELS ainsi que Remua (Réseau de Musiciens proposant des Ateliers musicaux) sont des centres d'expression de la créativité.

## Associations à caractère social

Il y a cinq ans, il existait quatorze associations à caractère social sur le territoire forestois. Aujourd'hui, il n'en reste plus que onze dont une qui ne s'occupe que de jeunes adolescents (IRDECOF).

Dans ces onze associations, huit sont des écoles de devoirs : L'APOMSA, PCS BEMPT Habitat et Rénovation, Une Maison en Plus, le Centre Culturel AL MALAK, Entraide et Culture, le Partenariat MARCONI, le CAIRN et La Maison des Jeunes de Forest.

La majorité de ces écoles de devoirs sont également des espaces de rencontres qui favorisent le développement d'une citoyenneté critique, active et responsable. Il existe aussi une association d'aide en milieu ouvert et d'aide à la jeunesse, Dynamo.

La commune compte un mouvement de jeunesse : la 94<sup>ème</sup> Unité Saint-Augustin qui organise des réunions d'animations deux à trois dimanches par mois ainsi qu'un camp scout pendant deux semaines au mois de juillet.

## Public ciblé

Sur un total de 116 clubs, seuls 26 d'entre eux organisent des activités pour des enfants de 3 à 12 ans. La plupart du temps les clubs s'adressent aux adultes ou aux adolescents à partir de 15 ans.

Seules trois associations ainsi que le parascolaire communal acceptent les enfants de moins de 6 ans.

Le manque de structure pour les enfants de moins de six ans n'a pas évolué depuis 2010. Les parents ayant des enfants de cette tranche d'âge s'orientent vers d'autres communes dont l'offre est plus conséquente.

## Participation financière des parents

La participation financière demandée aux parents varie fortement d'une association à l'autre. Les prix les plus chers sont appliqués par les clubs sportifs et les associations culturelles (théâtre, musique, etc).

Les activités les moins chères sont de manière générale regroupées dans les associations tels que les centres d'expression créative, les maisons de quartier, le scoutisme et les écoles de devoirs. Pour ces dernières le montant demandé varie de 0,50 € par semaine à maximum 50 € par an.

Pour certaines familles les dépenses liées à l'accueil extrascolaire représentent une place importante dans leur budget. Davantage de familles font appel aux différentes aides tels que CPAS, SAJ<sup>9</sup>, SPJ<sup>10</sup>, mutualités, impôts (abattement fiscal).

Seule la maison des jeunes de Forest offre la gratuité.

Les activités les plus coûteuses sont :

- le tennis à **Forest Domaine** (495 € par an) ;
- les ateliers musicaux proposé par **REMUA** (130 € par trimestre selon le choix de l'activité) ;
- le football (entre 200 et 360 € par an) ;
- la gymnastique (entre 130 et 435 € par an).

Le parascolaire communal reste très accessible aux familles avec un prix de 70 € pour une activité d'une heure trente par semaine ou de 90 € pour une activité de deux heures (25

---

<sup>9</sup> Service de l'Aide à la Jeunesse

<sup>10</sup> Service de Protection à la Jeunesse

séances par an). Ce service offre aux parents une dégressivité des tarifs à partir du deuxième enfant.

## **Recueil des opinions des professionnels : constats-attentes-besoins**

### ***Introduction***

Ce recueil de données a été réalisé sur base d'un entretien « semi-directif » avec les différents opérateurs répertoriés qui ont désiré pouvoir s'exprimer sur l'image qu'ils ont de l'accueil des enfants avant et après l'école, les mercredis après-midi, les weekends ainsi que durant les périodes de congés scolaires.

La plupart des personnes rencontrées ont souhaité faire part de manière générale de leurs sentiments, inquiétudes, conditions de travail, analyses, objectifs, collaborations, etc.

Ces opinions, bien sûr, gravitent et évoluent autour de leur vécu, de leurs expériences et donc de manière très générale de la façon dont ils ont observé et appréhendent la problématique de l'accueil de l'enfant, pour la plupart d'entre eux depuis de longues et nombreuses années.

Comme en 2010, on constate que les professionnels s'entendent sur un point : l'accueil en milieu extrascolaire est bien davantage que « surveiller les enfants ». Partout, on affirme que les enfants apprennent beaucoup lors des garderies scolaires, mais qu'il ne s'agit pas là d'apprentissages de même nature que ceux qui sont faits en classe.

### **Besoins et attentes exprimés par les associations et les clubs**

En 2010 les problèmes relatés étaient les suivants :

- manque d'accès dans les infrastructures communales sportives et scolaires;
- manque de subsides (beaucoup fonctionnent sur fonds propres);
- manque d'espaces et de locaux;
- trouver un partenariat avec différents opérateurs de terrain;
- se faire connaître au sein de la commune.
- créer un espace de dialogue entre professionnels travaillant dans le même secteur afin d'éviter une concurrence ainsi qu'une utilisation inadéquate des services par les familles.

En 2015 les besoins et attentes ont sensiblement évolué.

La problématique principale rencontrée par les différentes associations reste la même que lors du premier état des lieux : manque de locaux et d'infrastructures.

A ce manque vient s'ajouter l'état des locaux et infrastructures existants tel que :

- l'insalubrité en général ;
- l'exiguïté des espaces mis à disposition ou disponibles ;
- le confort minimaliste ;
- les vestiaires et sanitaires insuffisants ;
- les toitures endommagées et non réparées ;
- le manque d'isolation ;

- la propreté qui laisse à désirer ;
- l'obligation de monter et démonter le matériel à chaque entrainement et la difficulté de l'entreposer, de le ranger ;
- les prix demandés (charges locatives, redevances communales, etc).

La seule association ne rencontrant pas ces problèmes hormis le prix du loyer est l'asbl « REMUA ». Les charges locatives devenant lourdes à supporter un déménagement est envisagé. Il serait dommageable pour la commune de la perdre, d'autant plus qu'elle propose des ateliers musicaux, des stages dès 3 ans alors qu'il n'existe pratiquement pas d'association accueillant des enfants de cet âge.

La majorité des associations souhaiterait une augmentation des subsides perçus ainsi qu'une harmonisation des décrets relatifs à l'accueil des enfants (écoles de devoirs, décret centres de vacances, décret centre d'expression et de créativité, fédérations sportives, fédération des mouvements de jeunesse, etc...) afin d'alléger la lourdeur administrative et la complexité des dossiers et percevoir ainsi plus rapidement les subsides.

Il émane des questionnaires reçus du monde associatif que treize associations bénéficient de subsides de la communauté Française, sept de l'ONE, sept de la Région Bruxelles-Capitale, cinq de la commune, une de la société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), une de la fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'une de la communauté Flamande.

Treize des associations culturelles arrivent à cumuler plusieurs subsides mais ces derniers restent insuffisants.

Les associations sportives sont moins nombreuses à profiter de subsides (seulement quatre).

Quant aux partenariats, ils existent entre écoles et associations surtout pour l'aide aux devoirs, pour des ateliers musicaux ou des activités sportives. Ces partenariats permettent d'optimiser entre autre l'utilisation des locaux, d'augmenter les capacités d'accueil des opérateurs. Ils permettent aussi d'accueillir les enfants, soit pendant les vacances, soit le mercredi après-midi ou en semaine.

Cependant, les partenariats entre opérateurs restent à développer sur l'ensemble du territoire.

Les différentes associations souhaitent mieux se faire connaître de la population en 2010. Le sujet n'est pas repris, les associations se chargeant d'effectuer elles-mêmes leur publicité.

Par ailleurs, plusieurs démarches de centralisation des informations ont été effectuées par le coordinateur de l'Accueil Temps Libre.

Ces informations sont disponibles sur le tout récent site de l'administration communale ainsi que dans le nouveau Petit Répertoire Forestois 2. On les retrouve également sur internet via le lien Bruxelles temps libre. La Commission Communale d'Accueil est un lieu important pour le monde associatif en termes d'échanges, d'expériences, de collaboration et de reconnaissance.

## Besoins et attentes exprimés par les accueillants de garderie

En 2010 les besoins et attentes exprimés par les accueillants étaient :

- une plus grande concertation entre le personnel enseignant et le personnel accueillant de garderie,
- une réelle reconnaissance de leur statut,
- plus de personnel et de personnel qualifié,
- plus de moyens financiers et de locaux.

En 2015, il est constaté qu'une plus grande concertation s'est établie entre enseignants, direction et accueillants. Ces derniers, de plus en plus, sont invités à tour de rôle à participer aux réunions d'équipes, à participer aux sorties scolaires et à accompagner les classes de dépaysement, ce qui était rarement le cas auparavant.

D'autre part, les accueillants sont de plus en plus amenés à travailler dans les classes. Si cela leur donne une impression de valorisation, cette situation n'est pas normale : ce n'est pas leur rôle et n'entre pas dans leur fonction. De plus, il ne faut se faire aucune illusion : il s'agit souvent de pallier l'absence, si pas à l'absentéisme, des instituteurs.

Le statut des accueillants n'a évolué d'aucune manière (voir supra) et à la moindre opportunité, le personnel quitte son emploi pour l'obtention d'un vrai statut ainsi qu'une meilleure stabilité, sécurité d'emploi.

Une certaine mésestime vis-à-vis du personnel accueillant est toujours d'actualité, que ce soit de la part du personnel enseignant, des parents, des directions scolaires voire même de certains enfants.

Et, il est souvent difficile aux nouveaux accueillants de se faire une place au sein d'une équipe : de mauvais accueil à l'horaire le plus désagréable en passant par les enfants les plus difficiles, toute une série de facteurs peut entraver le bien-être personnel tellement nécessaire à la qualité de l'accueil et à la valorisation d'un secteur qui d'année en année prend de plus en plus d'importance.

Le manque crucial de personnel est malheureusement toujours d'actualité dans l'ensemble des établissements scolaires et plus spécialement, comme spécifié plus haut, durant le temps de midi.

Il est très souvent fait appel aux personnes inscrites auprès de l'ALE afin de renforcer les équipes en place au sein des écoles. La qualification de ce personnel n'étant pas toujours spécifique à l'encadrement des enfants, le service de l'accueil extrascolaire a organisé, en collaboration avec la mission locale de Forest, une formation théorique et pratique de trois jours à l'attention d'une dizaine de personnes.

La qualification du personnel, du moins communal, s'est considérablement améliorée (voir supra formations).

Le matériel, comme déjà relevé lors du précédent état des lieux, ne pose plus problème d'après les différents accueillants rencontrés.

Les membres de la Commission Communale d'Accueil désirent que soit mutualisée une partie des subsides ONE afin d'acquérir des grands jeux et de les mettre à disposition des écoles et associations sous forme de prêt. Le point a été inscrit dans le plan d'action annuel.

Les locaux utilisés pour les garderies sont rarement à usage unique. Il s'agit bien souvent de réfectoires, classes, préaux ou halls, qui, mal insonorisés, causent nuisances auditives ainsi que fatigue intellectuelle.

Les locaux partagés ne permettent pas aux accueillants de s'appropriier les lieux (décoration, installation de coins « bibliothèque », « jeux », ..). Quelques accueillants ont aussi rapporté que l'accès à certains locaux leur était refusé par le personnel d'entretien sous le prétexte qu'ils étaient déjà nettoyés. Or, pour eux, s'il est certain qu'il faut respecter le travail de chacun, la priorité est et doit rester les enfants.

Certaines écoles jouissent d'un local réservé aux garderies : les écoles Saint-ANTOINE, Saint-DENIS, Sainte-ALENE, Sainte-URSULE, En Couleurs, Nos Enfants, ainsi que les écoles communales N° 9, 13, « Le Vignoble » et 3 pour les enfants du primaire.

L'école communale n°3 a aussi une garderie pour les maternelles mais, elle est partagée avec la classe d'accueil. Quant au local de garderie de l'école communale N°6, il ne peut malheureusement pas être agencé car il sert également de réfectoire.

Dans la majorité des établissements scolaires, il existe une salle dite « des profs » qui peut accueillir les accueillants. Elle sert également de classe d'étude à certains moments.

La problématique des locaux touche aussi les « préposés au nettoyage » qui n'ont pas souvent un local leur permettant de se changer et de se restaurer.

## **Besoins et attentes exprimés par les directions scolaires (tant du réseau libre que communal)**

En 2010 les différentes directions scolaires exprimaient lors de l'état des lieux et par rapport au temps libre (garderie, personnel, temps de midi...), les problèmes suivants :

- manque de personnel compétent (mieux formé à la base) ;
- manque de personnel, surtout les temps de midi ;
- manque de motivation du personnel en fin de carrière ;
- trop de « turn over » des accueillants et instabilité du cadre ;
- manque de subsides ;
- manque de locaux propres pour les garderies ainsi que des endroits pour stocker le matériel ;
- obligation de formation des chefs de projets « chefs d'écoles ».

Voici les remarques des différentes directions scolaires cinq années plus tard.

Pour le réseau officiel, une amélioration est constatée par une majorité des chefs d'établissement suite aux formations, et certains d'entre eux trouvent que le travail des accueillants a nettement évolué, qu'il est devenu plus proactif et efficace.

Pour l'ensemble des réseaux, le manque de places disponibles aux formations que l'ONE propose est fortement mis en exergue ainsi que le fait qu'elles sont principalement dispensées en dehors de la Région bruxelloise.

Certaines directions du réseau libre soulignent que le personnel surveillant « ALE » souhaite, lors des formations, être payé. Malheureusement faute de moyens, les écoles ne peuvent pas s'y résoudre.



Le manque de personnel est toujours aussi crucial, surtout sur le temps de midi, même dans le communal qui est mieux doté que le libre.

La démotivation du personnel *en fin de carrière* n'est plus soulevée par les directions scolaires. Ironiquement il est observé que le manque de motivation n'est pas spécialement lié au nombre d'années de carrière.

Mais, il est évident que des agents communaux statutaires profitent du système et liquident leur « pot » de jours de maladie et sont donc absents pendant une longue période.

L'ensemble des directions mentionne en avoir plus qu'assez des changements, mouvements, rotations au sein de leurs équipes éducatives.

En 2010 l'ensemble des directions des réseaux scolaires souhaitait percevoir plus de subsides.

C'est toujours le cas pour les écoles de l'enseignement libre. Une directrice expose que le temps extrascolaire coûte 30.000 € à son école contre 6.000 € de subsides accordés.

Le problème ne se pose d'ailleurs pas que pendant l'année scolaire : les plaines de vacances communales coûtent à l'administration (sans les salaires des accueillants, du personnel d'entretien, des ouvriers, sans l'usure des bâtiments, l'eau, le gaz, l'électricité les assurances pour les enfants, le personnel, les enfants, etc...) 160.000 € pour un subside perçu de 14.000 €.

Mais, à part pour les écoles communales N°13 et 14 (enseignement spécialisé), les directions ne veulent plus des subsides. Il faut dire que la commune intervient pour beaucoup dans l'accueil extrascolaire. A titre indicatif, l'administration met annuellement 1.900.000 de ses deniers pour le salaire des accueillants.

Le problème de manque de place, de locaux n'est pas ou plus lié rien qu'à l'accueil extrascolaire. Il est devenu un problème que la majorité de chefs d'école rencontre dans son quotidien : des cours se donnant dans des classes improvisées tels que des couloirs aménagés, des réfectoires, etc...

Dans tous les réseaux, la formation des directions d'école – chefs de projet est mal vécue : surcroît de travail et niveau « bête » des formations proposées par l'ONE.

Les chefs d'école du réseau officiel ont quant à eux pris la décision de ne plus endosser la « casquette » de chef de projet et ont donc choisit un accueillant « référent » par école qui occupera cette fonction. Ce dernier s'inscrira obligatoirement dans le processus de formations bien spécifique à cette nouvelle charge.

## **Besoins et attentes exprimés par le service communal de l'accueil extrascolaire**

Comme relaté dans l'état des lieux précédent, l'idéal serait que la plaine dispose de sa propre structure dotée de ses propres équipements.

La venue d'une plaine dans une école est une corvée tant pour l'école que pour la plaine.

Les écoles doivent déménager le mobilier et le matériel des classes avant et après le passage de la plaine. La plaine doit aménager le premier jour d'ouverture et tout remettre en place le dernier jour du congé d'automne au congé de détente. Et, pour les vacances d'été, emballer et acheminer tout le matériel qui vient de divers endroits, ce qui demande des moyens humains non négligeables à mettre en œuvre, tant à l'aller qu'au retour.

De plus, cette succession d'acteurs dans les mêmes locaux ne se fait pas toujours sans moue de déplaisir et les animateurs ne peuvent jamais décorer les locaux qu'ils occupent avec les enfants qu'ils gardent.

D'autre part, à l'instar d'autres communes, il serait souhaitable que les accueillants communaux doivent prester par roulement lors des périodes de plaine mais, ...

## POTENTIEL D'ACTIVITES

Une gamme assez variée d'activités est proposée à Forest :

Le nombre de lieux d'accueil a diminué sur les cinq dernières années. À ce jour nous comptons 48 lieux d'accueil tous confondus qui offrent à un moment de l'année un service d'accueil aux enfants. Lors de l'état des lieux précédent il y avait 63 lieux d'accueil. *Il n'est pas tenu compte ici des garderies scolaires.*

Cette diminution s'explique par le fait que certaines associations culturelles ou sportives ont décidé de se consacrer à la tranche d'âge supérieure ou se sont délocalisées.

Les associations de type social (école de devoirs) ont beaucoup de difficultés à répondre à la demande et fonctionnent avec des listes d'attentes.

Certaines associations proposent un accueil pour les enfants dit « différents ». Mais encore une fois, il s'agit là d'un accueil qui demande des moyens humains et techniques coûteux face auxquels les associations ont beaucoup de mal à répondre.

Il existe une bonne diversité d'activités offertes aux enfants à Forest mais des manques sont toujours récurrents surtout pour la tranche d'âge de 3 à 4 ans.

Ceci tient notamment du fait que l'accueil de ces derniers nécessite du personnel supplémentaire et formé aux besoins des très jeunes enfants ainsi que des locaux avec du mobilier adapté.

Tout ceci nécessite des moyens financiers que les associations ne sont plus à même de supporter. Cela n'augure rien de positif pour l'accueil des tout-petits.

Enfin les professionnels soulignent également des manques au niveau :

- D'activités culturelles spécifiques (théâtre, dessin, peinture, chant...);
- D'animations dans les nombreux espaces publics ;
- D'activités en néerlandais ;
- D'activités de piscine.

## POTENTIEL DANS LES ECOLES COMMUNALES

Certains clubs et associations ont été autorisés par le service de l'instruction publique à exercer leurs activités dans les infrastructures scolaires (salles de gymnastique, psychomotricité etc..).

L'Asbl « Forest en Montagne » est implantée au sein des écoles 6, 12 et Arc-en-Ciel. Elle propose un bon nombre d'activités ouvertes à tous mais qui profitent essentiellement aux enfants de ces trois écoles.

Programme 2014 / 2015		
Activités	Jours / Heures	Agés
Gymnastique Ecole 6	Jeudi 15h30/17h	De 6 à 12 ans
Psychomotricité Ecole 12	Samedi 9h30 / 11h30	De 2.5 à 8 ans
Gymnastique Ecole 12	Mardi 15h30 / 17h	De 6 à 12 ans
Natation Départ école 12	Lundi 15h30 / 17h45	De 2.5 à 12 ans
Cirque Ecole 12	Jeudi 15h30 / 17h	4, 5, 6 èmes Primaires
Multi-sports Ecole 12	Vendredi 15h45 / 17h	De 5 à 12 ans
Baby Basket Ecole 12	Mercredi 12h45 / 13h30	De 5 à 8 ans
Baby Basket Ecole AEC	Lundi / Mardi De 15h45 / 16h30	Lundi : 2 <sup>ème</sup> mat Mardi : 3 <sup>ème</sup> mat
Basket Ecole 12	Jeudi / vendredi 17h / 18h	Jeudi : 3/4 <sup>ème</sup> prim Vendredi : 5/6 <sup>ème</sup> prim
Basket Ecole AEC	Jeudi / vendredi 15h30 / 16h30	De 6 à 10 ans

Le service de l'accueil extrascolaire propose une activité mini-multisport dans le gymnase de l'école 12 à l'attention des enfants de 3 à 5 ans.

L'Asbl les Fistuleuses, occupe l'école 3, le mercredi de 21 à 22h pour la promotion de la spéléologie, du canyoning, de la randonnée et de la plongée souterraine.

L'Asbl Monique VANDERBIEST, occupe l'école 6, le lundi de 19h30 à 21h dans la salle de psychomotricité et dispense du yoga.

L'Asbl jeunesse sportive forestoise, occupe la salle de gym de l'école 9, les lundis, mercredis et vendredis de 18h à 20h, la discipline donnée est taekwondo.

L'Asbl Wu Shu Chuan, occupe la salle de gym de l'école 9 les lundis et jeudis de 19 à 20h pour le tai ji.

L'Asbl Vilagfa, occupe l'école la cordée, le mercredi de 20h à 23h dans le gymnase pour de la danse traditionnelle.

## *Projets du Dispositif d'Accrochage Scolaire (DAS)*

Le Dispositif d'Accrochage Scolaire<sup>11</sup> de la Région de Bruxelles-Capitale est né de la nécessité de résoudre, par une approche globale et intégrée, la problématique des jeunes dans la rue.

Le DAS met à disposition des établissements scolaires des 19 communes de Bruxelles, tous réseaux confondus, des moyens leur permettant de favoriser l'accrochage scolaire au sein de leur établissement scolaire, en dehors des heures scolaires.

### *Projets DAS 2014-2015*

- Ecole n° 9 projet pour des élèves de 6 à 12 ans (soutien scolaire et social aux enfants primo-arrivants) ;
- Ecole n° 9 projet pour des élèves de 8 à 12 ans (tout vient à point à qui sait attendre) ;
- Ecole n° 9 projet pour des élèves de 6 à 12 ans (soutien scolaire) ;
- Ecole communale du VIGNOBLE projet pour des élèves de 6 à 12 ans (atelier d'improvisation) ;
- Ecole communale Arc-en-Ciel projet pour des élèves de 8 à 12 ans (tutorat primaire) ;
- Ecole communale « la Cordée » projet pour des élèves de 8 à 13 ans (ateliers de théâtre, de rythme et initiation musicale, mini tennis) ;
- Ecole communale n° 3 projet pour des élèves 1<sup>ière</sup> et 3<sup>ème</sup> primaire (atelier de jeux théâtraux) ;
- Ecole communale n° 6 projet pour des élèves de 5 à 12 ans (du livre à la scène) ;
- Ecole communale n° 6 projet pour des élèves de 10 à 12 ans (création d'un orchestre à l'école) ;
- Ecole communale n° 13 projet pour des élèves de 10 à 12 ans (atelier d'improvisation) ;
- Ecole libre Saint AUGUSTIN projet pour des élèves de 6 à 12 ans primo-arrivant (apprentissage du français) ;
- Ecole communale n° 12 projet pour des élèves de 10 à 12 ans (tutorat primaire) ;
- Ecole libre Saint DENIS projet pour des élèves de 10 à 12 ans (atelier d'improvisation) ;
- Ecole libre Saint ANTOINE projet pour des élèves de 6 à 12 ans (aide aux devoirs).

### *Les plaines de vacances*

Les plaines de vacances, agréées par l'ONE depuis le 27 mars 2005, sont accessibles de 7 h à 17h45 pendant tous les congés scolaires, excepté le 27 septembre, la première semaine de juillet et la dernière semaine complète d'août. Elles ne peuvent en aucun cas être comparées à une garderie puisque, comme déjà dit, elles offrent un très large panel d'activités.

Les redevances sont inchangées depuis juillet 2011. Pour un enfant forestois, il est de 25 ou 40 € selon la période où ses parents viennent l'inscrire et il est de 50 ou 80 € pour un

---

<sup>11</sup> Das-rcb.be

non forestois pour le même motif.

Pourtant, leur fréquentation a bien diminué. Il y a plusieurs explications à ce fait.

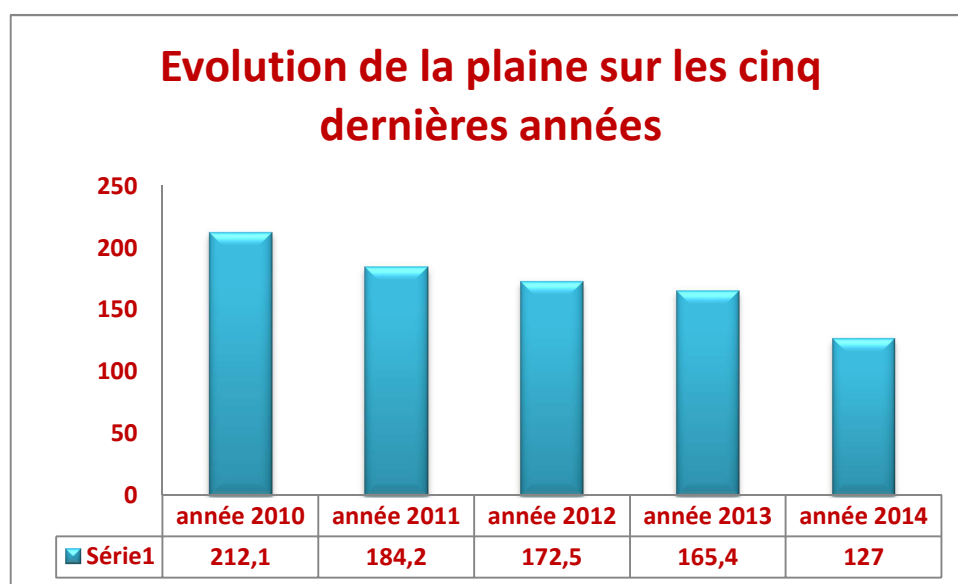
A cause des travaux planifiés dans les écoles, bien nécessaires mais pas toujours réalisés, le règlement d'ordre intérieur de la plaine a été modifié coup sur coup (4/2/14 et 18/11/14), perturbant beaucoup les parents et limitant le nombre d'enfants.

Déjà début 2011, un gros changement avait été opéré. Au lieu de payer au jour le jour, les parents devaient acheter des cartes de 5 places, de préférence avant la plaine parce que, pendant, elles coûtaient plus cher. Comme le Forestois est plus « cigale que fourmi », il a fallu près d'un an et demi pour que le système soit performant.

Et, de nouveau un an et demi plus tard, les modalités changent. Les parents sont obligés d'inscrire leurs enfants pour des semaines complètes à des dates fixées (environ un mois avant le début de la plaine) et de payer la redevance en même temps, ce qui représente un gros budget pour ceux qui veulent ou doivent faire garder leurs enfants pendant l'été. Quant à l'accès de la plaine, il est limité aux enfants forestois.

Peu de temps après, le système inscription et paiement préalable est maintenu mais, volte-face est faite : pour des raisons bien compréhensibles, la plaine ouvre ses portes aux enfants des écoles communales forestoises de l'enseignement spécialisé, si cela s'avère du domaine du possible, et aux enfants non forestois dont un des parents est forestois.

A cela, il faut ajouter que maints parents, même forestois, ont cherché d'autres solutions de garde soit parce qu'il n'est possible que fort tard de leur dire si et où se fera la plaine d'été, soit parce que la plaine d'été ne se fait plus à l'école communale N°3, soit parce que pendant les autres périodes la plaine devait recevoir la plupart des enfants de maternelle dans les couloirs. Il est à souligner que depuis deux ou trois ans, plus aucun enfant n'est « accueilli » dans un couloir mais, une mauvaise réputation s'acquiert plus vite qu'une bonne.



Si les nouveaux systèmes mis en place perturbent beaucoup les parents, ils ont toutefois un avantage certain : l'amélioration de la qualité de l'accueil.

En effet, il est actuellement possible d'engager le personnel en fonction de l'âge et du nombre d'enfants inscrits dans chaque groupe, de demander, obtenir et doter en matériel les locaux adéquats, de prévoir certaines sorties et réserver transport et entrées, d'optimiser la sécurité dès le premier jour (les listes de présence sont préétablies, il ne reste plus qu'à cocher) et pendant les sorties (les animateurs emportent les fiches avec photo des enfants), et, puisqu'il y a continuité dans la fréquentation, d'avoir des projets hebdomadaires.

### *Autres infrastructures utilisés*

Trois autres centres de vacances sont également agréés :

- Le partenariat MARCONI asbl ;
- Le CAIRN asbl ;
- Les scouts.

Une Asbl est également reconnue pour ses stages de vacances, REMUA.

L'école Saint-AUGUSTIN, organise une plaine de vacances les deux premières semaines de juillet en collaboration avec jeunesse et santé des mutualités Saint-MICHEL.

Chaque année, la fondation l'Oréal octroie un séjour de dix jours à une cinquantaine d'enfants au domaine de la SAGNETTE à HACHY. Ce séjour est gracieusement offert aux enfants précarisés de la commune. Le choix des enfants s'opère en collaboration avec le centre S.P.S.E. (Service de Promotion de la Santé à l'Ecole) de la commune.

### *Clubs, écoles ou associations qui utilisent les infrastructures sportives*

Toutes les infrastructures sportives sont ouvertes 7 jours sur 7, et les plages horaires couvrent toute la journée ainsi qu'une bonne partie de la soirée.

### *Service accueil extrascolaire*

#### *Le parascolaire*

La fréquentation du parascolaire a fortement chuté suite à la suppression des chèques sport et au raccourcissement des plages horaires de certaines disciplines qui empêche les parents de se consacrer aux tâches de la vie quotidienne entre dépôt et reprise des enfants.

En 2011/2012 le service proposait 14 activités. Aujourd'hui il n'en reste que 6 car trouver du personnel stable et qualifié est devenu une entreprise laborieuse. La mentalité des jeunes gens a changé et, rares sont ceux encore intéressés de se déplacer pour travailler si peu d'heures avec un salaire en conséquence.

D'autre part comment motiver les animateurs et le personnel du service accueil extrascolaire quand nul ne peut ignorer que le parascolaire est devenu au fil du temps un endroit où « se débarrasser » de ses gosses pour pas cher. Beaucoup de parents bénéficient de l'aide du CPAS, auraient donc le temps de conduire leurs enfants à une activité quelque peu éloignée de chez eux mais, peu leur importe ce que l'enfant a envie de pratiquer, il est inscrit à l'activité la plus proche du domicile. Conclusion : beaucoup

d'enfants abandonnent au bout de quelques fois une activité qui ne les intéresse pas.

### *Les stages de vacances*

Les stages de vacances permettaient aux enfants de découvrir un ou deux sports avant de passer au niveau supérieur, c'est-à-dire l'inscription dans un club et la dépense qui l'accompagne.

Là aussi, la disparition des chèques sport avait cruellement été ressentie, ainsi que le manque de personnel fiable et qualifié.

Ce n'était pas la seule cause de la diminution de la fréquentation. En effet, les activités offertes par la plaine de vacances s'étant tellement étoffées et diversifiées, des parents l'avaient adoptée pour leurs enfants au détriment des stages.

Les stages ont été intégrés aux activités de la plaine et permettent ainsi à tous les enfants de la plaine de découvrir plusieurs disciplines sportives.

### **Clubs sportifs et associations sportives dans les infrastructures communales**

<b>HALL VAN VOLXEM avenue VAN VOLXEM, 391</b>	
<b>Liste des clubs :</b>	<b>Discipline:</b>
ENADEN Asbl	Gymnastique
LA SONATINE ASBL (jeunes juges)	Activités sportives diverses
Éduc active	Mini-foot
FC MARBEL (vétérans)	Mini-foot
MEDINA	Mini-foot
Ecole la Cime (secondaire spécialisé)	Gymnastique
Atelier MAROL (institut Saint-Joseph)	Gymnastique
Mu do k enfants	Art martiaux
Mu do k adultes	Art martiaux
Maison des jeunes de Forest	Mini-foot et activités diverses
Le BARCA	Mini-foot
MEDINA enfants	Mini-foot
INRACI	Activités diverses
Forest quartier santé (adulte)	Tai-chi

Forever Asbl	Mini-foot
Partenariat Nord-Sud	Mini-foot
Atlas	Mini-foot
Forest en action	Mini-foot
CPAS	Mini-foot
Union des familles	Mini-foot
Club MOULODIA	Mini-foot
Asbl OASIS	Mini-foot
Abd SAMAD	Mini-foot
Fc ZAHARA	Mini-foot
TALHI	Mini-foot
Echo - culture	Association artistique et sportive
YOUSFI	Mini-foot
IBN MASSOUD	Mini-foot
MOUJIB	Mini-foot
Sport féminin	Gymnastique
Shenlong Sanda Kickboxing (mixte, filles, garçons)	Art martiaux
Aikido traditionnel (tous les âges)	Arts martiaux
ORBAN	Mini-foot
L'école Arc-En-Ciel	Activités diverses
BEN ALI M	karaté
Asbl Le Pas	Activités boxe
Service des Sports de la Commune	Activités diverses
Service extrascolaire forestois	Activités diverses (taekwondo, danse, mini-foot)



## LES PRIMEURS rue des PRIMEURS, 20

Liste des clubs :	Discipline :
Une maison en plus	Multi-activités
Service prévention de la commune de Forest	Multi-activités
Racing club de Bruxelles (RCB)	Mini-foot
KAPANGA	Mini-foot
Que du bonheur	Mini-foot
Educ active	Mini-foot
FREJUS	Mini-foot
Fc ADAMA	Mini-foot
La cité du savoir	Mini-foot
Ecole Arc-En-Ciel	Multi-activités
Ecole n° 6	Multi-activités
École du Vignoble	Multi-activités
BARCA	Mini-foot
ZAHARA	Mini-foot
ACSSA F	Mini-foot
École les Marronniers	Multi-activités
Fc MADAR	Mini-foot
AL ALAMBRA	Mini-foot
PRIMEURS free	Mini-foot
BEN AMAR	Gymnastique
Collectif STA	Mini-foot
Asbl l'OASIS	Mini-foot
FC PRIMEURS	Mini-foot

AL MALAK	Activités diverses
FC DECLICK	Mini-foot
FEYNUSS	Mini-foot
FCF Jeunes	Mini-foot
L'union des familles	Multi-activités
Red Star	Mini-foot
SCHENLONG	Arts martiaux
Qui coif qui (QFQ)	Mini-foot
MEDINA	Mini-foot
Ibn MASSOUD	Mini-foot
A YOUSFI JSF	Mini-foot
JSF	Mini-foot
Senior tennis de table de Forest	Tennis de table
Rapid Forest	Tennis de table
Forest quartier santé (senior)	Activités diverses
BILAL Boxe	Boxe
Gremlins	Tennis de table
Convivial	Gymnastique
HANSIK Taekwondo Academy Forest	Taekwondo



## LE PETIT PALAIS DES SPORTS, rue ROSENDAEL, 2

Liste des clubs :	Discipline :
Ecole Beth-Aviv	Activités diverses
École Arc-En-Ciel	Activités diverses
École les 7 Bonniers	Activités diverses
Olympic club de Bruxelles Forest asbl	Gymnastique
Mini Bulle (adulte)	Mini-foot
Association sportive Saint-Augustin (ASSA)	Basket –ball
Stade Forest BB	Basket-ball
La Royale Forestoise de Gymnastique	Gymnastique
The Black Devils Vorst	Basket-ball
Etud SOLVAY	Mini-foot
Doc MOURABI (adultes)	Activités diverses
ASBL l'OASIS	Activités diverses

« Si je pouvais créer ma garderie de rêve, comment serait-elle ? »



**Stade Adrien BERTELSON, avenue du GLOBE, 46**

<b>Liste des clubs :</b>	<b>Disciplines :</b>
Ecole Saint-LUC	Activités diverses
Ecole Saint-VINCENT	Activités diverses
KONA	Football
Taxi Forestois	Football
Lycée Français	Activités diverses
École Arc-en-Ciel	Activités diverses
Centre Sportif la Forestoise Athlétisme (CSF)	Athlétisme
Royale Association Sportive MACCABI Asbl	Football
Les Sisters	Mini-foot
Khalid EL BOUGHLIDI	Football
Service extrascolaire Forestois	Athlétisme



LE BEMPT, Boulevard de la Deuxième Armée Britannique, 600	
Liste des clubs :	Discipline :
Educ active	Football
FC MILA	Football
FC Pharma	Football
BX BRUSSEL	Football
MEDINA	Football
FEYNUS	Football
IBN MASSOUD	Football
Renaissance Sportive Forestoise	Football
FC TUNISIA	Football
FC Forest	Football
KH-OA	Football
Royale Association Sportive MACCABI asbl	Football

MARCONI	Football
MAZGA	Football
Jeunes sportifs Forestois	Football
FC WISLA	Football
REGUA	Football
PENALVA	Football
OS LUSITIANOS	Football
ATLAL MJF	Football
AI MALAK	Football
Khan TXF FC BEIRA	Football
FC ACSSA	Football
CELTIC	Football
Doc MOURABI	Football
KHALID	Football
ACSSA	Football
FC TREF	Football
EURO-COM	Football
Sporting club de Forest (SCF)	Football
FC Forest féminin	Football
Acad MAKAMBS	Football
FC BEIRA	Football
TODJOM	Football
FC Résistance	Football
Rugby club de Forest	Rugby
PC Le FRANKVELD	Pétanque
Service extrascolaire forestois	Football



## RECUEIL DES ATTENTES ET BESOINS DES PARENTS

### Généralités

Comme lors du précédent état des lieux, à l'aide de cette enquête, nous voulions :

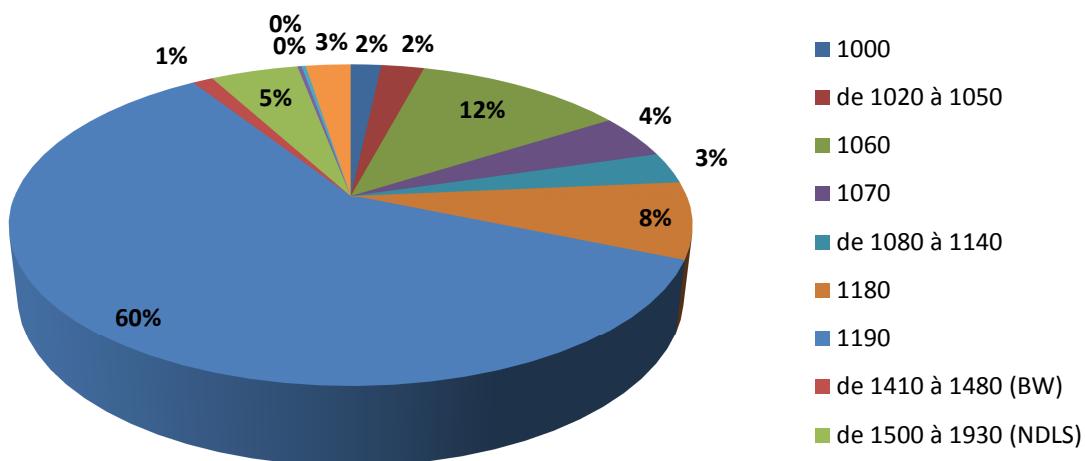
- Localiser les familles ;
- Connaître les raisons qui les incitent à rechercher un milieu d'accueil ;
- Connaître leurs préférences en matière d'activités proposées ;
- Connaître leur situation familiale ;
- Avoir leur avis sur la participation financière ;
- Faire émerger les critères de qualité dans le choix d'activité.
- Etc...

Les réponses obtenues ne suffisent pas à décrire de manière élargie les attentes des familles mais donnent un aperçu, souvent confirmé par d'autres sources d'informations.

**La première question posée aux parents permettait de cartographier leur lieu de résidence.**

Dans le graphique ci-dessous, près de 60% des parents qui ont répondu au questionnaire sont originaires de la commune de Forest (65% en 2010). Les 40% restant émanent de 38 autres communes (29 autres en 2010) mais majoritairement des communes limitrophes : 12% pour Saint-Gilles, 8% pour Uccle, 4% pour Anderlecht, 6% pour les autres communes bruxelloises (Jette, Schaerbeek, Ixelles, etc...). Il y a en moyenne 5% d'enfants venant du Brabant Flamand, des communes limitrophes de Bruxelles, 1% du Brabant Wallon et 1% de la Wallonie. 3% n'ont pas répondu à la question.

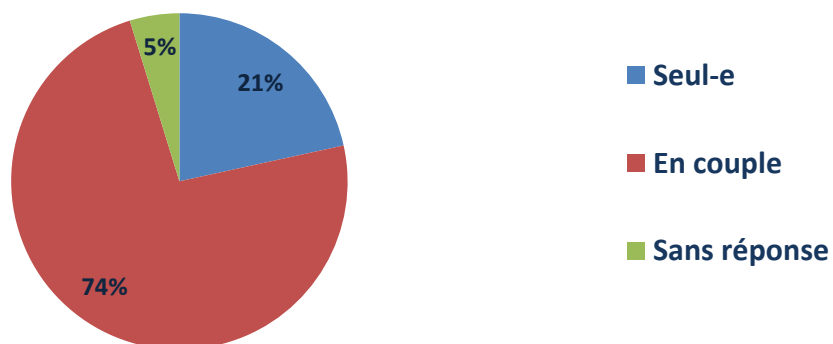
## code postal de la commune où les parents habitent



Le nombre de non Forestois n'est pas étonnant si on considère l'emplacement géographique de la commune et le fait que des parents combinent parfois leurs déplacements professionnels et la recherche d'un lieu d'accueil extrascolaire.

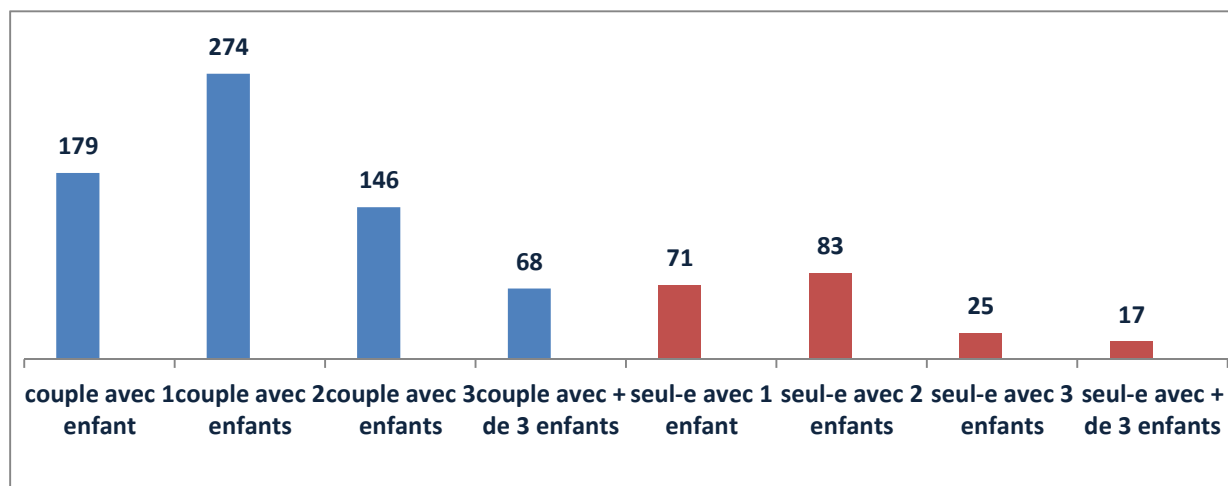
**La deuxième question posée aux parents concernait leur situation familiale.**

## Situation familiale



74% des familles ayant répondu à l'enquête vivent en couple, 21% sont des familles monoparentales et 5% n'ont pas répondu à la question.





On retrouve également :

- 32% sont des couples vivant avec deux enfants ;
- 21% sont des couples vivant avec un enfant ;
- 17% des couples vivant avec trois enfants ;
- 8% sont des couples avec plus de 3 enfants ;
- 9% sont des personnes seules vivant avec 2 enfants ;
- 8% sont des personnes seules vivant avec 1 enfant ;
- 3% sont des personnes seules vivant avec 3 enfants ;
- 2% sont des personnes seules vivant avec plus de 3 enfants.

### **Les troisième et quatrième questions portaient sur la satisfaction et les critères les plus importants concernant l'accueil extrascolaire à Forest.**

Il est à signaler que 261 personnes ont répondu ne pas se sentir concernées ou n'ont pas répondu du tout à la question. Reste donc pour cette question l'avis de 613 familles.

Une grande partie de la population est satisfaite de l'accueil extrascolaire proposé à Forest et cela malgré les nombreux changements opérés par l'administration communale au sujet de la réglementation de ses plaines de vacances.

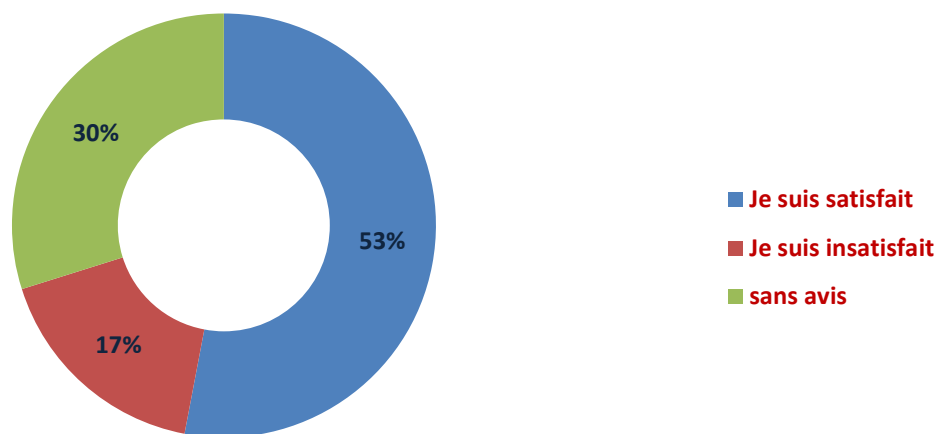
Il y a de fortes chances que le pourcentage de satisfaction aurait été plus élevé si la plaine de vacances avait continué d'accepter les enfants n'habitant pas Forest. Dans les 30% qui sont sans avis, beaucoup ont répondu qu'ils n'avaient tout simplement pas besoin d'accueil. Les parents insatisfaits le sont pour :

- L'offre qu'ils estiment insuffisante ;
- Le manque d'informations ;
- Les plages horaires proposées ;
- Le manque d'activités dans les écoles ;
- Le coût trop élevé.

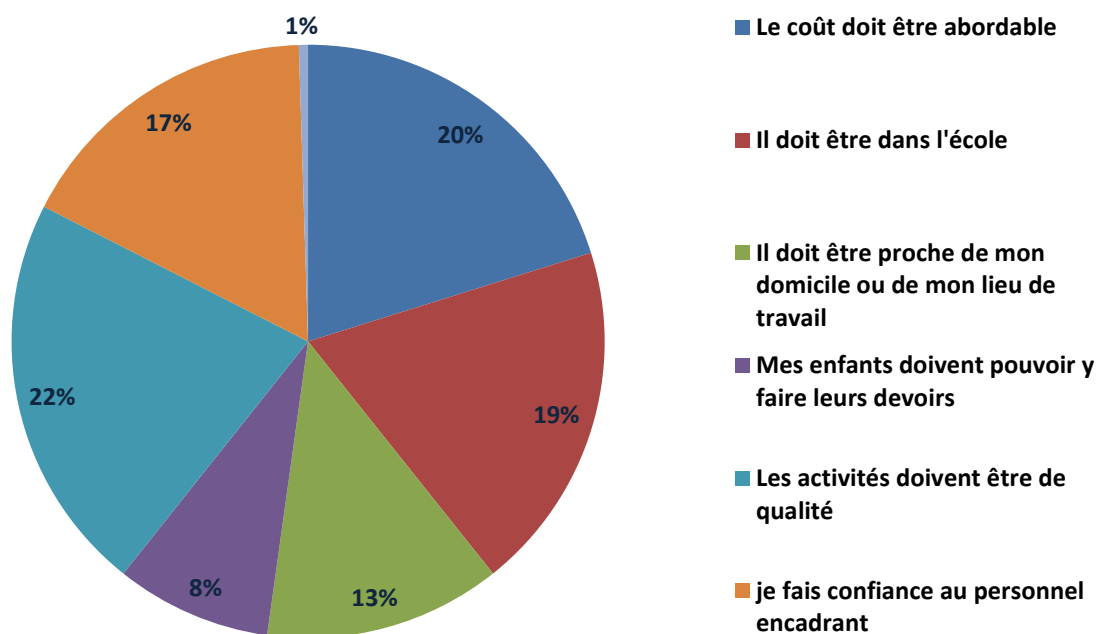
Du côté des parents satisfaits la qualité des activités est mise au premier plan. Le deuxième critère est que le coût soit abordable, le troisième étant que l'activité se déroule dans l'école de leur enfant. Quelques parents souhaiteraient à défaut d'activités internes, un ramassage

scolaire vers les différents lieux d'activités. Les parents soulignent que leurs enfants apprécient les activités auxquelles ils participent.

### Satisfaction des parents de l'accueil extrascolaire

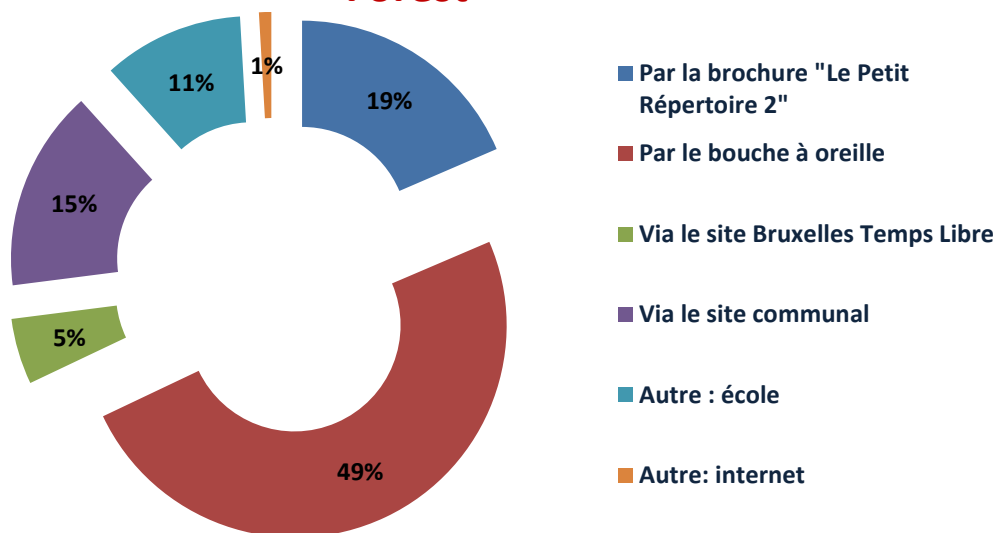


### A vos yeux quels sont les critères les plus importants pour l'accueil extrascolaire



La question suivante était « comment connaissez-vous l'offre d'accueil extrascolaire à Forest ».

## Comment connaissez-vous l'offre d'accueil à Forest

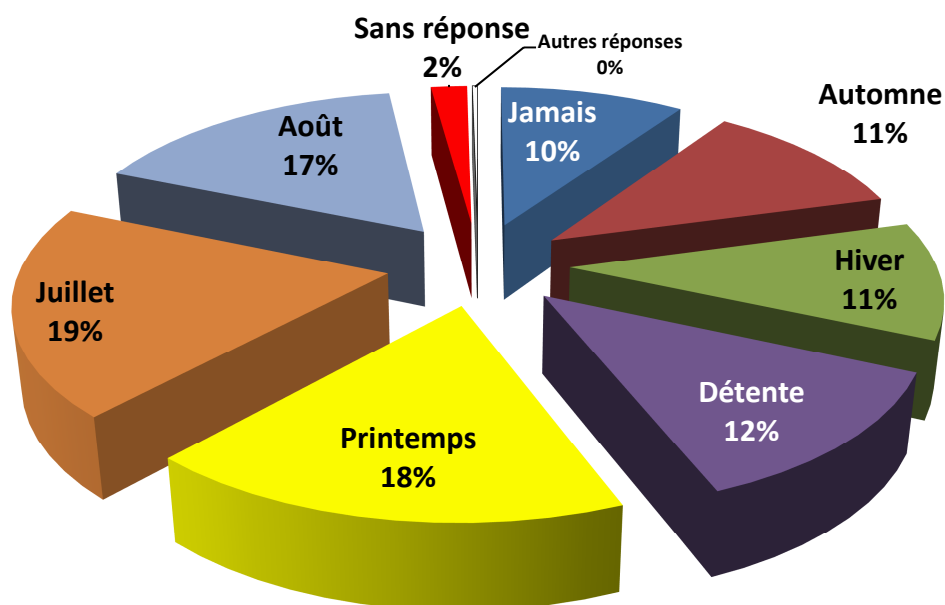


### Pendant les vacances scolaires

En étudiant le graphique ci-dessus on remarque que le bouche à oreille est la manière la plus répandue pour s'informer. Fin 2013 le service ATL a réédité une nouvelle brochure contenant une mine d'informations pour diriger au mieux les parents dans leurs recherches. 19% des parents sondés ont eu recours à cet outil. Une distribution a été faite dans les différentes écoles et dans les différentes associations visitées. Cette brochure est également disponible dans les bâtiments communaux et sur le site internet de l'administration. Grâce à la technologie, 21% des parents ont ainsi pu s'informer en consultant le nouveau site internet communal ou celui de Bruxelles Temps Libre. 11% des parents ont également obtenu des renseignements par le biais de leur école. Les panneaux lumineux placés sur les importants axes routiers informent aussi les parents des différentes activités communales.

Le graphique ci-dessous indique les périodes les plus sollicitées.

## Vous avez besoin d'un accueil extrascolaire pour votre enfant pendant les vacances

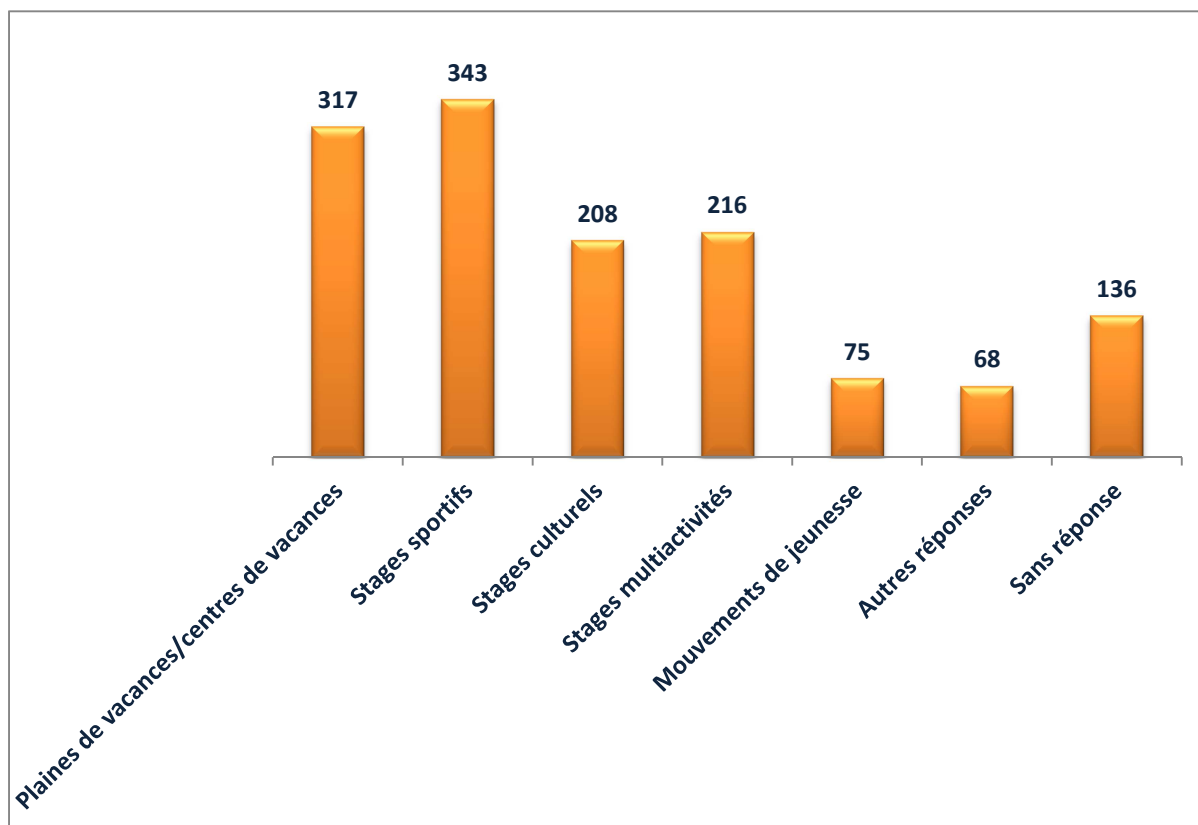


Les périodes les plus nécessaires aux parents se situent en été et pendant les vacances de printemps (Pâques). Les plaines de vacances proposées par le service extrascolaire sont très prisées aux mêmes moments. Pour les petits congés les parents arrivent à s'arranger parce que les semaines sont souvent incomplètes.

### Les choix des parents se portent sur les différentes possibilités ci-dessous.

Les parents sont à la recherche d'activités de plusieurs types pendant ces périodes.

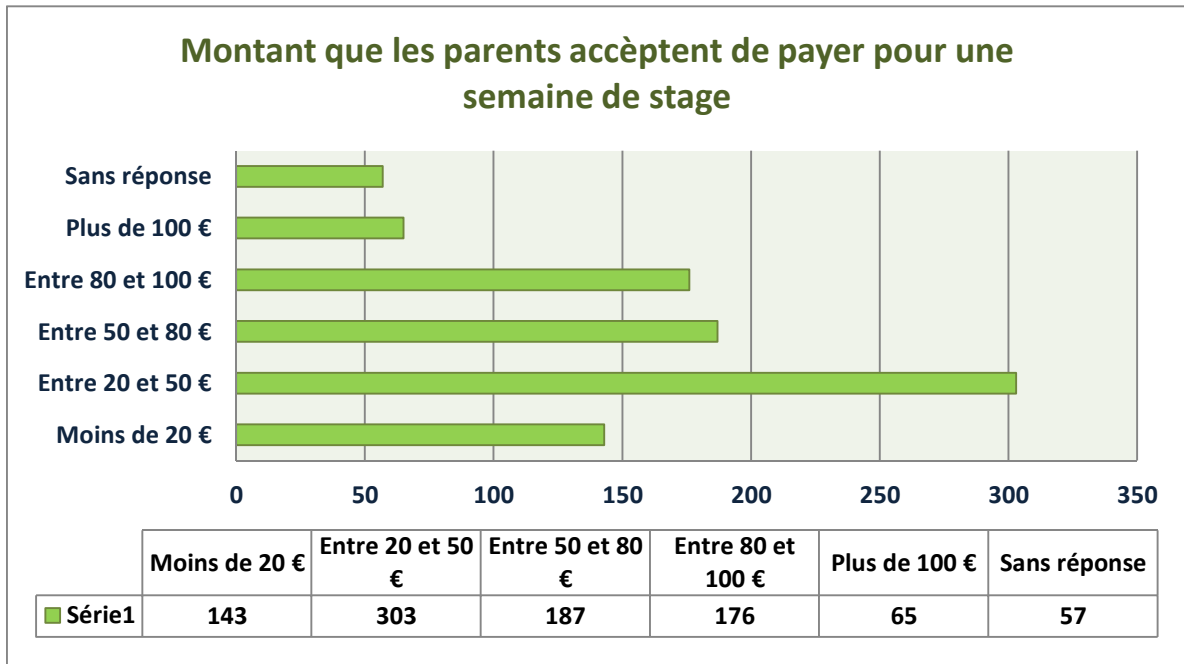
Le premier choix se porte sur les stages sportifs, le second sur les plaines et centres de vacances ensuite viennent par ordre de préférence les stages multi-activités, culturels et les mouvements de jeunesse. Dans les autres réponses figurent le choix de vacances familiales, arrangements entre parents, camps résidentiels...



### **Intervention financière des parents.**

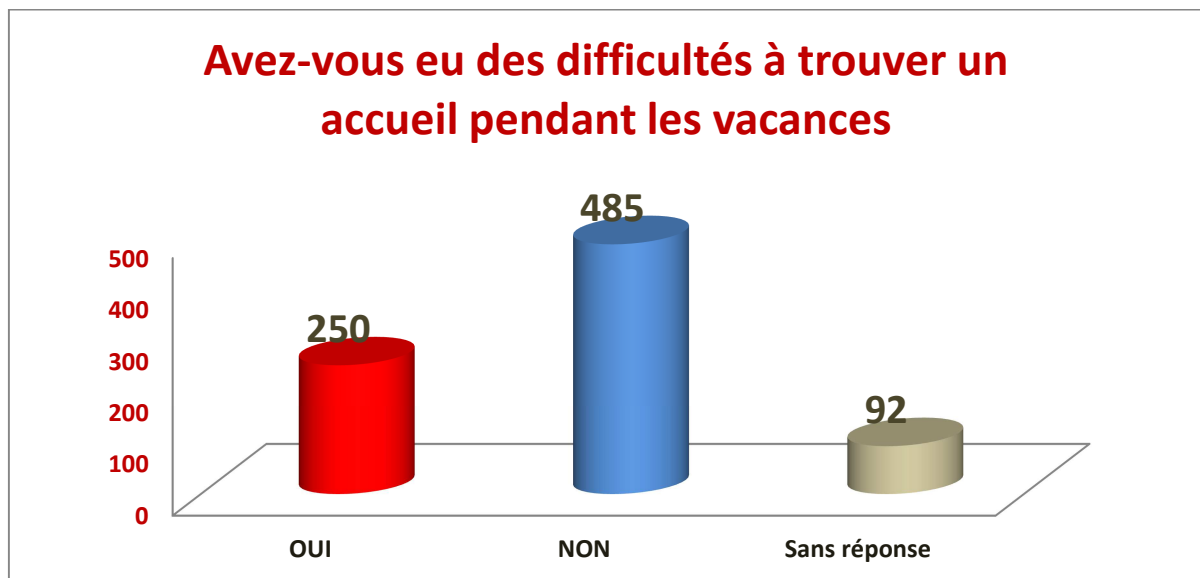
Comme mentionné plus haut, le deuxième critère le plus important est le coût des activités. Il est vrai que le prix reste le principal facteur de discrimination face aux activités extrascolaires. Aussi il a été demandé aux parents combien ils étaient prêts à payer pour une semaine de stage en période de vacances.

Pour cerner la question de la contribution maximale qui paraît acceptable les parents devaient se situer dans « des fourchettes de prix » allant de moins de vingt euros à plus de cent euros.



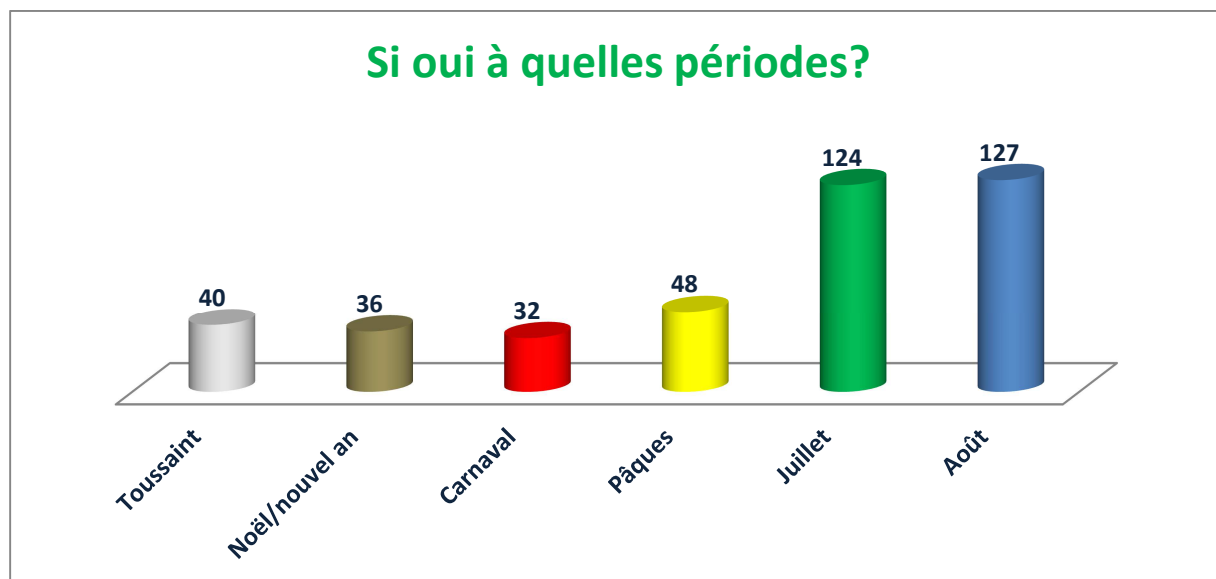
En grande majorité les parents sont prêts à payer jusqu'à 50 € pour une semaine de stage. Cependant les chiffres sont assez mitigés. Les parents sont prêts à payer beaucoup plus pour autant que la qualité le justifie. Enfin, 6% des parents n'ont pas répondu à la question.

Une autre question importante était de savoir si les parents avaient éprouvé des difficultés à trouver un stage, un accueil durant les vacances et si oui à quelles périodes?

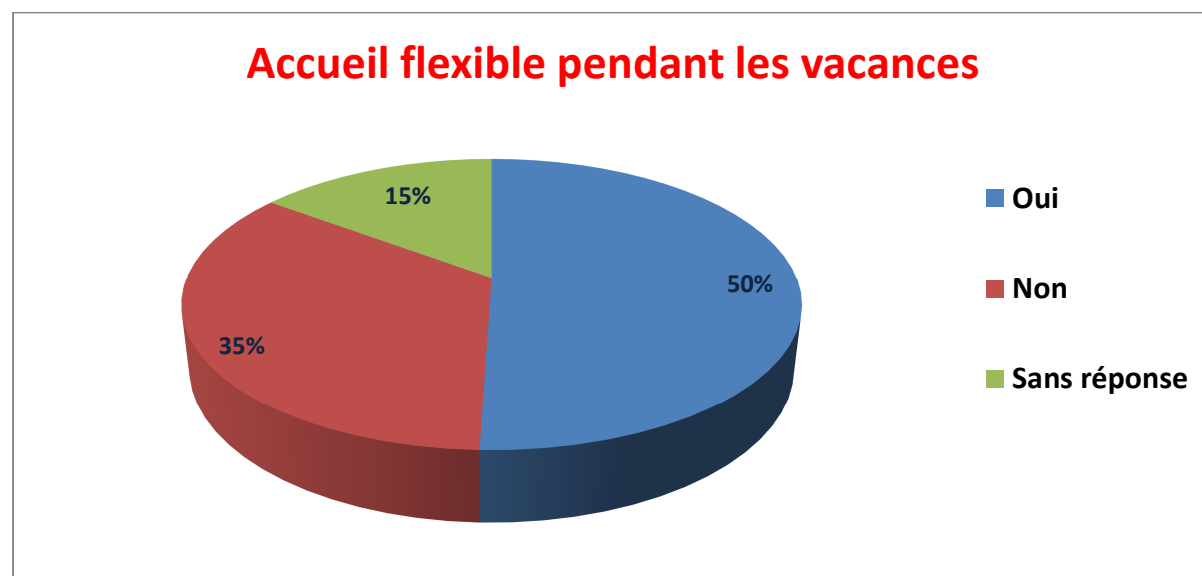


59% des parents ayant répondu à cette enquête n'ont eu aucune difficulté à trouver un stage, un accueil. Malheureusement 30% n'ont pas eu cette chance. 11% n'ont pas répondu à la question.

Les périodes les plus problématiques sont les deux mois d'été. Pendant les « petits congés » les parents n'éprouvent pas trop de difficultés à satisfaire leurs desiderata.



Dans une perspective de connaître au mieux les attentes des parents la question de « l'accueil flexible » a été soulevée. Par accueil flexible il faut entendre la possibilité pour les parents de déposer leurs enfants uniquement le matin ou l'après-midi et seulement quelques jours sur la semaine. Ce système pourrait convenir à des personnes qui travaillent à temps partiel.



La moitié des parents est ouverte à cette forme d'accueil et le justifie en mettant en avant que grâce à ce système les familles pourraient bénéficier d'un meilleur équilibre et de ce fait

profiter de chaque moment à 100%. Le rythme soutenu imposé aux enfants lors des vacances est malheureusement similaire à celui des périodes scolaires. Il est tout de même important de respecter certains horaires, soit le matin, soit l'après-midi. Laisser les enfants arriver à n'importe quel moment de la journée serait dommageable à la bonne marche du lieu d'accueil.

Commentaires libres des parents souhaitant un accueil flexible :

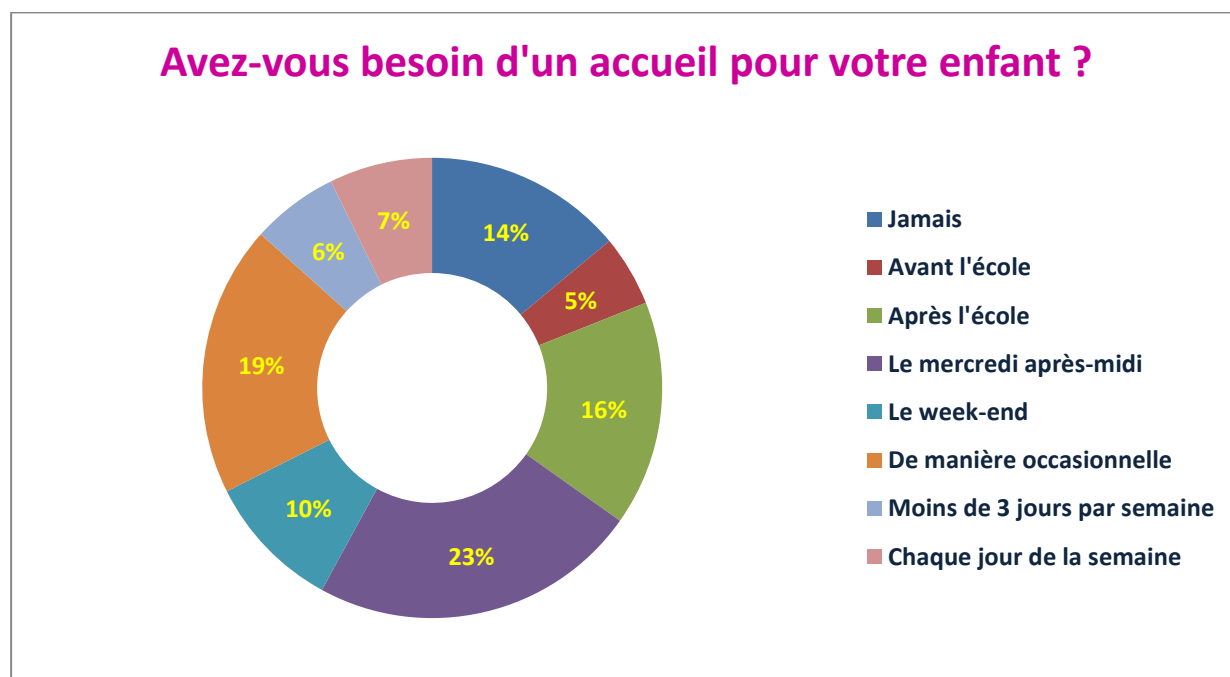
- Possibilité de télétravail ;
- Stage trop long pas assez de coupure entre école et stage ;
- Pouvoir laisser les enfants se réveiller d'eux-mêmes ;
- Meilleur équilibre familial ;
- Pouvoir profiter de plus de temps libre à la maison ;
- Meilleure corrélation entre temps partiel, horaire décalé, stage et vie familiale ;
- Grands-parents disponibles mais difficile pour eux de garder les enfants toute la journée ;
- Plus facile à gérer avec une garde alternée ;
- Moins coûteux.

Les parents ayant répondu par la négative, ont donné les raisons suivantes :

- Horaires à temps plein ;
- Les horaires de travail ne sont pas flexibles ;
- Difficile pour les enfants de s'intégrer au groupe s'ils viennent de temps en temps aux activités.

## Pendant l'année scolaire

La question posée aux parents était : avez-vous besoin d'un accueil extrascolaire pour votre enfant ?

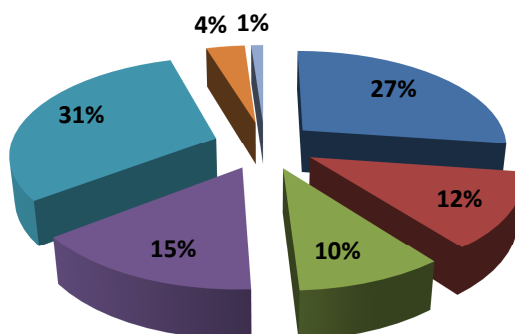




Pour 23% des personnes questionnées, le moment le plus cherché est le mercredi après-midi, suivi des accueils occasionnels qui représentent 19% des demandes. Les moments d'accueil après l'école sont aussi très demandés. 14% de parents n'ont pas besoin de solutions d'accueil. Un accueil le week-end est aussi souhaité par de nombreux parents (10%).

Autre question posée (question à choix multiples) :

### Durant cette année scolaire, après l'école, votre enfant fréquente...

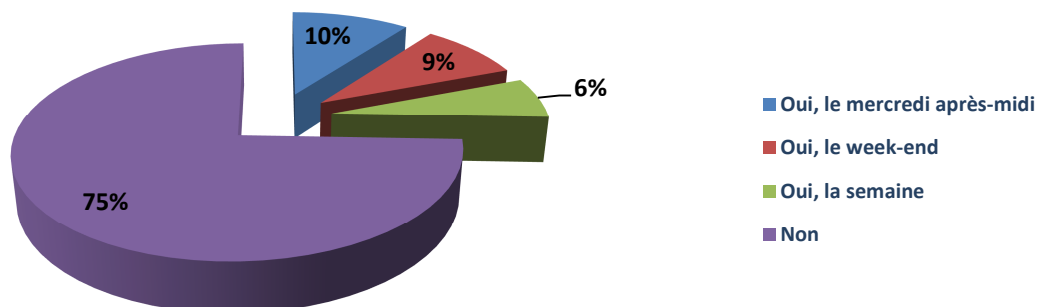


- La garderie de l'école
- Des activités dans l'école mais pas la garderie
- Une école de devoirs/ soutien scolaire
- Des activités culturelles
- Des activités sportives
- Autres, scout, néerlandais, logopédie, cours particulier, natation
- grand-parents

Les activités sportives sont les plus populaires, 31% des enfants y sont inscrits. Viennent ensuite les garderies scolaires pour 27% d'entre eux. Les activités culturelles sont quant à elles troisième dans le choix des enfants.

Dernière question posée :

## Avez-vous eu des difficultés à trouver un accueil pour vos enfants durant l'année scolaire?



Il est agréable de constater que sur 806 personnes ayant répondu à cette question, 600 d'entre-elles soit 75% n'ont pas eu de soucis pour inscrire leurs enfants à des activités organisées durant l'année scolaire.

Sur les 865 questionnaires qu'il a été possible d'exploiter très peu de réponses libres ont été ajoutées par les parents, seules quelques petites remarques ont été rajoutées « plic-ploc » à certains endroits du questionnaire.

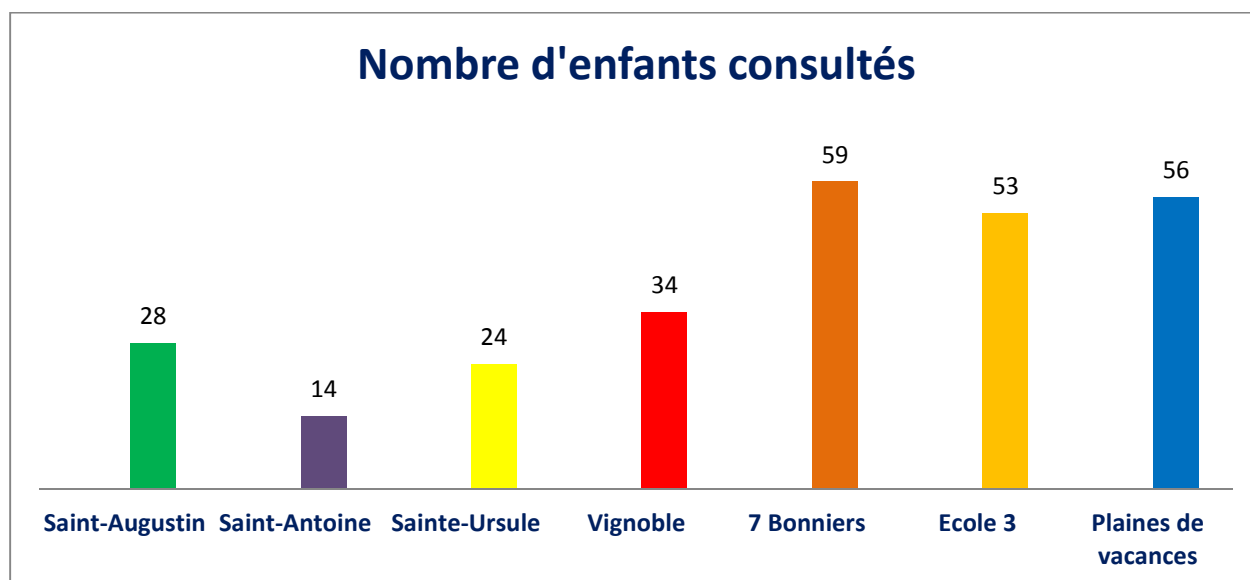
## RECUEIL DES ATTENTES ET BESOINS DES ENFANTS

Etant donné qu'il était certain que les enfants avaient des demandes et des besoins concernant leur temps libre et, en application du décret Accueil Temps Libre, plusieurs établissements scolaires ont été visités les mercredis après-midi afin de rencontrer les enfants, ainsi qu'une plaine communale de vacances.

Ecoles visitées :

- L'école SAINT-AUGUSTIN, un mercredi après-midi  
14 enfants de 5 à 6 ans et 14 enfants de 8 à 10 ans ;
- L'école SAINT-ANTOINE, un mercredi après-midi  
14 enfants de 6 à 8 ans ;
- L'école SAINT-URSULE, un mercredi après-midi  
10 enfants de 5 ans et 14 enfants de 8 à 12 ans ;
- L'école du Vignoble, un mercredi après-midi  
25 enfants de 8 à 10 ans et 9 enfants de 4 à 5 ans ;
- L'école N° 12, trois mercredis après-midi  
24 enfants de 5 à 6 ans, 12 enfants de 9 à 12 ans et  
23 enfants de 8 à 9 ans ;

- L'école N° 3, un mercredi après-midi  
15 enfants de 5 ans, 25 enfants de 6 à 8 ans et 13 enfants de 10 à 12 ans ;
- La plaine de vacances lors du congé de détente (carnaval)  
8 enfants de 4 ans ;  
10 enfants de 5 ans ;  
13 enfants de 6 à 8 ans ;  
12 enfants de 8 à 10 ans et 13 enfants de 10 à 12 ans.



Dans plusieurs établissements donc, des enfants de maternelle et de primaire ont complété un questionnaire préparé spécifiquement à leur attention.

Les petits devaient dessiner, les grands devaient écrire et dessiner pour mieux préciser leurs idées, afin de viser leur créativité pour connaître l'essentiel de leurs attentes de ce « temps libre » qui leur est accordé.

Ont été recueillis les sentiments et suggestions de 268 enfants concernant notamment :

- Les besoins non rencontrés ;
- Les améliorations à apporter ;
- Les attentes en distinguant les périodes scolaires des petits congés et des vacances et en accordant une attention particulière aux types d'activités.

Toutefois, pour la section maternelle, il n'a pas été fait de distinction entre les courtes et longues vacances car les enfants n'ont véritablement la notion du temps, d'heure ou de durée que vers 6 ans.

Les questions communes posées aux enfants, tant du maternel que du primaire, étaient :

- Ce que j'aime faire pendant le temps libre ;
- Ce que je n'aime pas faire pendant le temps libre ;
- Après l'école qui fait une activité extrascolaire ? Laquelle ? Est-ce que j'ai pu choisir cette activité ou est-ce mes parents qui ont choisi ? Et si je pouvais faire un autre choix quel serait-il ?

À la fin de ces questions une illustration devait être réalisée avec comme consigne pour les petits, « quand l'école est finie je rêve de... » et pour les grands, « si je pouvais créer ma garderie de rêve, comment serait-elle ? ».

#### **Ce que j'aime faire pendant le temps libre :**

- Activités manuelles (peindre, bricoler, colorier) ;
- Activités sportives ;
- Jouer dans la cour avec les copains ;
- Jouer avec des jouets ;
- Être en famille ;
- Jouer aux jeux vidéo ;
- Regarder la télévision ;
- Jouer à des jeux de société.

#### **Ce que je n'aime pas faire pendant le temps libre :**

- Aider aux tâches ménagères (nettoyer, ranger les poubelles, faire la vaisselle, faire les courses) ;
- Dessiner, bricoler ;
- Faire les devoirs ;
- Faire du sport ;
- Faire la sieste ou aller dormir le soir ;
- Jouer à des jeux violents ;
- M'occuper de mon petit frère ou de ma petite sœur.

Les informations ci-dessus ne sont pas très complètes et détaillées mais elles révèlent cependant quelques données enrichissantes.

Des différents entretiens avec les enfants, il ressort que les activités manuelles sont très prisées par les filles et beaucoup moins par les garçons et inversement, les activités sportives sont préférées par les garçons. La recherche du contact avec l'autre est aussi bien présente, les enfants aiment faire de nouvelles connaissances, avoir de nouveaux amis.

Par contre, il est désolant de constater que les enfants n'apprécient pas du tout contribuer aux tâches ménagères.

Les activités suivies par les enfants rencontrés sont variées :

- Football ;
- Natation ;
- Sports de défense, arts martiaux ;
- Danse ;
- Musique ;
- Gymnastique ;
- Basket ;
- Scoutisme ;
- Tennis ;
- Cirque ;
- Cours de langue.

Un grand nombre d'enfants ne fait aucune activité (20%) et, de ce nombre, la moitié souhaiterait pouvoir pratiquer une activité.

Par contre, d'autres sont débordés, totalisent jusqu'à 4 activités par semaine et souhaitent simplement passer plus de temps avec leur famille. Malheureusement ce choix ne leur appartient pas toujours.

De plus, il n'est pas rare que les parents choisissent les activités en lieu et place des enfants en fonction de la proximité du domicile ou de l'endroit de scolarisation.

L'activité musicale est très appréciée par les enfants, cependant l'obligation de passer par le solfège en décourage plus d'un. Ils souhaiteraient pouvoir directement jouer d'un instrument.

### **Si vous pouviez choisir une autre activité quel serait-elle ?**

La discipline la plus prisée est les « jeux de ballons » et cela tant pour les filles que pour les garçons, y compris, foot, basket, base-ball, hockey. Les arts martiaux font aussi beaucoup d'adeptes de même que la danse et la natation.

Les réponses les plus originales reçues sont :

- La voile ;
- L'escrime ;
- Le trapèze ;
- L'alpinisme.

### **Lorsque c'est les vacances ton activité préférée c'est ...**

Pendant les petites vacances les activités favorites des enfants sont :

(Question posée aux enfants du primaire et du maternel)

- Partir en vacances ;
- Passer du temps en famille ;
- Aller à la plaine de vacances ;
- Regarder la tv ;
- Faire du vélo ;
- Aller à la piscine ;
- Rester à la maison, me reposer, faire du sport, jouer avec des copains ;
- Aller en stage, jouer à des jeux vidéo ;
- Faire du shopping ;
- Aller au zoo ;
- Patiner.

Pendant les grandes vacances les attentes sont différentes mais se croisent avec le début de la liste des petits congés :

(Question posée uniquement aux enfants du primaire)

- Partir en vacances ;
- Partir voir la famille ;
- Faire des stages, aller à la plaine de vacances ;
- Me reposer ;
- Rester à la maison.

Il est clairement constaté que le rêve de chaque enfant est de pouvoir profiter des vacances et partager des moments en famille quelle que soit la période de l'année.

### **La « garderie de rêve » des enfants...**

Une seule question par catégorie d'âge concernait la garderie scolaire.

Aux plus petits, il était demandé « **quand l'école est finie, je rêve de...** » :

- Jouer, jouer avec des jeux de société ;
- Manger des glaces ;
- Me déguiser ;
- Regarder la télévision ;
- Faire de la danse ou de la musique ;
- Aller à la piscine ;
- Faire la guerre ;
- Me promener, faire du sport ;
- Ne rien faire ;
- Faire des câlins.

Dans les rêves les plus « fous » se trouvent :

- Aller dans l'espace ;
- Aller au pôle Nord ;
- Être un oiseau.

Les plus grands devaient répondre à « **si je pouvais créer ma garderie de rêve, comment serait-elle ?** » :

- Avec une piscine ;
- Avec des consoles de jeux ;
- Avec des terrains de jeux (foot, tennis, karting, rugby) ;
- Avec une salle de fête (musique, danse) ;
- Avec des toboggans et une montagne russe ;
- Avec une télévision ;
- Avec un distributeur de boissons, friandises, glaces ;
- Avec des ballons ;
- Avec des déguisements ;
- Avec une bibliothèque ;
- Avec un salon (coin doux) ;
- Avec une patinoire.

On peut s'apercevoir que les attentes des petits sont surtout axées sur les jeux avec les copains et la famille, le partage de certains moments tels que aller manger une glace avec maman et papa, aller à la piscine, faire des câlins. Les plus grands sont plus matérialistes et aimeraient disposer d'une variété d'accessoires, d'objets assez coûteux dans leur garderie.

## SYNTHESE

### L'accueil des petits

L'accueil des petits reste un problème important. Le manque de places pour la tranche d'âge « 3 à 6 ans » est cruellement ressenti par la population. Les données démographiques ainsi que le constat d'une natalité importante n'arrangent pas la situation. Ceci émane notamment du fait que l'accueil de ces derniers nécessite des locaux avec du mobilier adapté et du personnel supplémentaire, formé aux besoins des très jeunes enfants.

Or, les associations ne sont pas ou plus à même de supporter de tels coûts. Cela n'augure rien de positif pour l'accueil des tout-petits.

### Le temps de midi

Le manque crucial de personnel est malheureusement toujours d'actualité dans l'ensemble des établissements scolaires et plus spécialement durant le temps de midi.

L'accueil durant le temps de midi n'est pas reconnu par le décret ATL et il est très insuffisamment subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'où la recommandation de la majorité des coordinations bruxelloises de reconnaître ce temps et de le subsidier à hauteur de la fréquentation.

### L'accueil des enfants différents

De manière générale, l'accueil des enfants différents reste insuffisant et cela sur l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale. A Forest, un travail de fond est entrepris par le Service Phare de la COCOF, le service communal des affaires sociales et les associations actives dans l'aide aux personnes en situation de handicap.

Si une légère amélioration est donc constatée, il n'en reste pas moins que les efforts doivent se poursuivre.

### Horaires de garderie

Les horaires d'ouverture des garderies scolaires sont jugés suffisants par les parents. Cependant, l'heure de fermeture reste un réel souci. Beaucoup de parents souhaitent en effet qu'elle soit plus tardive car ils ont beaucoup de difficultés pour arriver avant la fermeture.

### Les formations

Depuis son arrivée au service accueil extrascolaire, la coordinatrice des accueillants a mis en place bon nombre de formations et, à l'heure actuelle, le personnel communal est en ordre de formation ou le sera avant la fin de l'année 2015. Ainsi, les prescrits du décret seront parfaitement respectés. En résumé, pour le réseau officiel les accueillants ont un niveau de formation jugé «de dynamique positive» par la direction Accueil Temps Libre de l'ONE.

Malheureusement ce n'est pas le cas pour le réseau libre pour qui, certains chefs d'établissement ont été mis en demeure de se conformer aux obligations de formation prévues par le décret.

Il faudra absolument créer un partenariat entre les différents réseaux scolaires afin que l'ensemble des accueillants atteigne le niveau de formation requis par ledit décret.

### Les écoles de devoirs

Comme il y a cinq ans, les responsables des écoles de devoirs constatent que la demande ne cesse de croître en matière de soutien scolaire malgré l'existence de huit écoles ou associations installées sur Forest.

Le manque de locaux est le problème majeur de l'ensemble des associations, ce qui les empêche de s'épanouir et de ce fait d'accueillir plus d'enfants. Nombreux sont les enfants qui attendent une place dans une école de devoirs. Les listes d'attente s'allongent d'année en année.

### Les associations sportives

De moins en moins de clubs sportifs accueillent les plus petits. Comme relevé plus haut, l'accueil de très jeunes enfants nécessite des moyens financiers que le secteur associatif n'a pas.

### Le coût demandé aux parents

Les prix pratiqués par les associations et les garderies scolaires sont démocratiques et permettent l'accessibilité aux activités à beaucoup d'enfants. Une différence existe cependant entre réseaux, l'enseignement libre manque de soutien financier pour organiser les temps d'accueil et doit donc demander aux parents une contribution plus importante.

L'administration communale devrait envisager d'appliquer des tarifications différenciées pour les familles nombreuses, des facilités en fonction des revenus du ménage, des tarifs sociaux, une gratuité éventuelle pour certaine catégorie de la population.

Concernant les coûts d'inscription, des disparités importantes existent entre les différents clubs sportifs, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes enfants.

### Les statuts des accueillants

Le statut des accueillants n'a évolué d'aucune manière et à la moindre opportunité, le personnel quitte son emploi pour l'obtention d'un vrai statut ainsi qu'une meilleure stabilité, sécurité d'emploi.

Ce constat, quasi général dans toutes les communes, a amené le secteur ATL à recommander une valorisation des statuts et des conditions de travail concernant l'ensemble du personnel d'accueil.

### L'information

Le bouche à oreille est la manière la plus répandue pour s'informer. Fin 2013, le service ATL a édité une nouvelle brochure contenant une mine d'informations pour diriger au mieux les parents dans leurs recherches. Grâce à la technologie, 21% des parents ont pu s'informer en consultant le nouveau site internet communal ou celui de Bruxelles Temps Libre. De nombreux parents ont également obtenu des renseignements par le biais de leur école. Les panneaux lumineux placés sur les importants axes routiers informent également les parents des différentes activités communales.



## Table des matières

INTRODUCTION.....	1
REMERCIEMENTS.....	2
INFORMATIONS GENERALES.....	3
CONTEXTE HISTORIQUE.....	15
LE DECRET.....	16
LE COORDINATEUR DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE.....	17
LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCUEIL.....	18
Composition de la commission communale de l'accueil.....	19
LE PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE.....	21
METHODE UTILISEE POUR L'ETAT DES LIEUX.....	24
POPULATION SCOLAIRE AU 5 JANVIER 2015.....	27
LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES.....	51
Le hall des sports VAN VOLXEM.....	52
Le complexe sportif du BEMPT.....	56
Le centre sportif des PRIMEURS.....	59
Le petit palais des sports.....	63
Le stade BERTELSON.....	66
Les associations culturelles.....	67
Autres associations sportives ou récréatives.....	80
Services communaux.....	84
QU'ENTEND-ON PAR MILIEU D'ACCUEIL ?.....	87
Les garderies scolaires.....	87
L'accueil des enfants en situation de handicap.....	90
Horaires des garderies des écoles.....	91
Tarifs .....	92
Encadrement dans les garderies.....	93
Personnel d'encadrement.....	94
Les normes d'encadrement.....	97
Accueil extrascolaire associatif.....	97
Associations sportives.....	97
Associations culturelles.....	98
Associations à caractère social.....	98
Public ciblé.....	99
Participation financière des parents.....	99
RECUEIL DES OPINIONS DES PROFESSIONNELS : constats-attentes-besoins.....	100

Besoins et attentes exprimés par les associations et les clubs.....	100
Besoins et attentes exprimés par les accueillants de garderie.....	102
Besoins et attentes exprimés par les directions scolaires.....	103
Besoins et attentes exprimés par le service communal de l'accueil extrascolaire.....	104
POTENTIEL D'ACTIVITES.....	105
POTENTIEL DANS LES ECOLES COMMUNALES.....	106
Projets du Dispositif d'Accrochage Scolaire (DAS).....	107
Les plaines de vacances.....	107
Le parascolaire.....	109
Les stages de vacances.....	110
CLUBS SPORTIFS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LES INFRASTRUCTURES COMMUNALES.....	110
RECUEIL DES ATTENTES ET BESOINS DES PARENTS.....	118
Pendant les vacances scolaires.....	122
Pendant l'année scolaire.....	126
RECUEIL DES ATTENTES ET BESOINS DES ENFANTS.....	128
SYNTHESE.....	134

